Original : anglais

NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE DE LA SADC POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE (2020-2030)

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES i

AVANT-PROPOS iv

RÉSUMÉ ANALYTIQUE vi

ACRONYMES xi

CHAPITRE 1 : CONTEXTE 13

1.1 Introduction 13

1.1.1 Composition 13

1.1.2 Gouvernance 13

1.2 Plan stratégique indicatif de développement régional 14

1.3 Statistique et Intégration et développement régional 14

1.3.1 La statistique au niveau régional 14

1.3.2 La statistique dans les États membres 15

1,4. Système régional de développement de la statistique 16

1.5 Structure du document 16

CHAPITRE 2: ÉVALUATION DE LA SRDS (2015-2020) 18

2.1 Nécessité et champ de l'évaluation 18

2.2 Méthodologie de l'évaluation 18

2.2.1 Examen documentaire 19

2.2.2 Consultations avec les parties prenantes 19

2.2.3 Processus de consultations 22

2.3 Principaux constats 24

2.3.1 Genèse de la SRDS au regard de l'évolution de l'environnement statistique 24

2.3.2 Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la SRDS 25

2.3.3 Réalisations obtenues au titre de la SRDS 38

2.4 Difficultés rencontrées 47

2. 5 Leçons tirées 49

2.6 Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT) 51

CHAPITRE 3: CADRE STRATÉGIQUE DE LA NOUVELLE SRDS 54

3.1 Introduction 54

3.1.1 Évaluation de la SRDS (2015-2020) 54

3.1.2 Alignement sur les agendas de développement 54
3.1.3 Alignement sur les principes et cadres statistiques régionaux et internationaux 54
3.1.4 Chaîne de valeur des données 57
3.1.5 Évolution du paysage statistique 58
3.2 Fondements stratégiques 59
3.3 Direction stratégique 59
3.3.1 Domaines d'intervention stratégiques Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales 61
3.3.2 Domaines d'intervention stratégiques Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS 68
3.3.2 Domaines d'intervention stratégiques 3 : Statistiques régionales harmonisées 86
3.3.3 Domaines d'intervention stratégiques 4 : Transformation numérique des statistiques régionales 89
3.3.4 Domaines d'intervention stratégiques 5 : Capacité de gestion, de diffusion et d'utilisation de la collecte de données 97
3.3.5 Domaines d'intervention stratégiques 6 : Qualité des statistiques régionales 110
CHAPITRE 4: MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE 117
4.1 Mise en œuvre de la Stratégie 117
4.1.1 En quoi consiste la mise en œuvre du plan ? 117
4.1.2 Gestion des risques 118
4.1.3 Plans opérationnels 119
4.2 Suivi, évaluation et soumission de rapports sur la SRDS 120
4.2.1 Suivi et évaluation de la SRDS 120
4.2.3 Budget indicatif et Plan de financement 122
RÉFÉRENCES 123

DEMOCRATIC
REPUBLIC
OF CONGO
Kinshasa
UNITED
REPUBLIC
OF TANZANIA
Dodoma
Dar es Salaam
Victoria
SEYCHELLES
Luanda
ANGOLA
MALAWI
Lilongwe
COMOROS
Moroni
ZAMBIA
Lusaka
MOZAMBIQUE
Harare
ZIMBABWE
MAURITIUS
Port Louis
NAMIBIA
Windhoek
BOTSWANA
Gaborone
Pretoria
Antananarivo
MADAGASCAR
Maputo
Mbabane
SWAZILAND
Maseru
LESOTHO
SOUTH AFRICA
Cape Town

AVANT-PROPOS

C'est avec grand plaisir que j'écris cet avant-propos de la nouvelle Stratégie régionale de la SADC pour le développement de la statistique (SRDS). On n'insistera jamais assez sur le fait que, pour réussir, les organisations modernes doivent agir sur la base de preuves ou de données. En effet, les données sont devenues un atout puissant et une ressource stratégique qui portent le changement et catalysent des actions. Elles sont nécessaires dans la mesure où elles permettent non seulement de suivre les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs de développement, mais aussi de réaliser des progrès en matière de développement. Ainsi, la statistique constitue le fer de lance du changement et du développement.

La SADC est bien consciente du rôle important que jouent les statistiques dans le développement. En effet, il est reconnu que les agendas de développement de la SADC ainsi que les protocoles et programmes de développement y afférents requièrent des statistiques de qualité en termes d'harmonisation, de portée, de quantité, de qualité, d'opportunité et de ventilation, notamment par sexe. Forte de cette reconnaissance, elle a pris des mesures concrètes afin de bâtir un système statistique régional efficace, capable de fournir les statistiques nécessaires.

En particulier, parmi ses chantiers transversaux, le Secrétariat de la SADC donne priorité au développement de la statistique dans les programmes majeurs de développement de la SADC, à savoir Vision 2050 et le Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2020-2030. C'est ainsi qu'a été créé un Comité statistique de la SADC, qui est opérationnel. Ce comité fixe les grandes orientations politiques, stratégiques et professionnels pour l'élaboration et l'exécution des programmes statistiques régionales. Jusqu'à tout récemment, il n'existait aucun cadre juridique servant de socle au système statistique régional. Un Protocole de la SADC sur les statistiques a, depuis, été produit et approuvé par le Sommet des chefs d'État de la SADC. Une Stratégie régionale pour le développement de la statistique 2015-2020 a, toutefois, été mise en œuvre avec succès. La Stratégie présentée dans le présent document est appelée à lui succéder. Ayant pour objectif de dresser un cadre systématique, coordonné et cohérent pour le développement et l'utilisation de statistiques régionales harmonisées et de qualité, la nouvelle stratégie cherche à conjuguer les tendances nouvelles de l'industrie, les questions émergentes et les innovations afin de créer des valeurs plus fortes en termes d'organisation et du développement de la statistique.

Je voudrais remercier les divers intervenants tant individuels qu'institutionnels opérant au Secrétariat de la SADC comme dans les États membres qui ont trouvé le temps de participer aux réunions de consultation dans le cadre du processus de conception de la présente Stratégie statistique. Je voudrais remercier également la Banque africaine de développement (BAD) qui a prêté une assistance technique pour la conception de la présente Stratégie ainsi que les divers partenaires qui, depuis plusieurs années, soutiennent le développement de la statistique dans la région de la SADC.

Je recommande cette Stratégie à toutes les parties impliquées dans les processus d'intégration et de développement de la SADC.

****

Le Secrétaire général
SADC

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

I: Introduction

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est un organisation créée en 1992 dans le but de promouvoir la coopération régionale et l'intégration de la région sur les plans social et économique ainsi que la coopération politique et sécuritaire parmi ses 16 États membres. Elle reconnaît que ses agendas de développement ainsi que les protocoles et programmes de développement y afférents requièrent des statistiques harmonisées de qualité pour orienter les exercices de formulation de politiques et de prise de décision, pour suivre les progrès accomplis sur le plan du développement et pour faire rapport sur la question. Dans ce contexte, elle a pris un certain nombre de mesures concrètes pour bâtir un système statistique régional efficace : priorisation du développement de la statistique dans les agendas majeurs de développement de la SADC (Vision 2050 et RISDP) ; création d'un Comité statistique de la SADC, ayant pour mandat de fixer les grandes orientations politiques, stratégiques et professionnels pour l'élaboration et l'exécution des programmes stratégiques régionales ; élaboration d'un instrument juridique, soit un Protocole de la SADC sur les statistiques, pour dresser le cadre juridique nécessaire pour appuyer le système statistique régionale ; et formulation d'une Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS) 2015-2020.

II. Évaluation de la SRDS 2015-2020 et Principaux constats

(a) Évaluation En 2020, la SRDS 2015-2020 a fait l'objet d'une évaluation indépendante, exercice qui a cherché avant tout de dégager des enseignements utiles à l'avenir. L'évaluation a consisté à effectuer une étude de documents pertinents et à consulter les diverses parties prenantes (Secrétariat de la SADC et États membres par l'entremise de leurs instituts nationaux de la statistique). Ont été également consultées des institutions panafricaines, vu que le système statistique régional de la SADC fait partie du dispositif plus large que constitue le Système statistique africain. L'évaluation a consisté aussi à utiliser l'outil d'auto-évaluation des SRDS du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21), en plus de tirer des enseignements des évaluations exhaustives qui ont récemment été menées sur les systèmes statistiques nationaux de quelques États membres de la SADC.

(b) Principaux constats : Parmi les principaux éléments relevés, qui ont servi à éclairer la conception de la nouvelle SRDS 2020-2030, on mentionnera ceux indiqués ci-après :

Questions institutionnelles et organisationnelles : Les efforts entrepris pour défendre la cause de la statistique au Secrétariat de la SADC comme dans les États membres sont inadéquats ; si les États membres disposent de cadres juridiques qui fondent leurs systèmes statistiques nationaux, tel n'a pas été le cas pour la SADC qui n'a mis en place un cadre juridique régional qu'en 2021 ; bien que le Secrétariat de la SADC ait intégré avec succès la statistique à ses processus de formulation

de politiques et de planification, il n'en a pas été de même dans de nombreux États membres ; bien que cruciale pour le développement de la statistique, la coordination statistique n'est pas efficacement exécutée dans les États membres ; il existe un cadre bien articulé pour la mise en œuvre de la SRDS ; le Secrétariat de la SADC comprend une petite unité statistique, alors que les États membres disposent d'instituts nationaux de la statistique (INS) comparativement grands ; les États membres ont élaboré et mettent en œuvre des stratégies nationales pour le développement de la statistique (SNDS), qui, cependant, ne couvrent pas l'ensemble des secteurs et ne sont pas alignées sur la SRDS ; certains États membres disposent de capacités insuffisantes en matière statistique et la demande est énorme pour la conduite de formations statistiques de base ; un petit nombre d'États membres ont mis sur pied des centres de formation internes, destinés à répondre aux besoins des systèmes statistiques nationaux en matière de formation de base ; le programme d'études harmonisé pour la conduite de formations à la statistique, développé en 2005, n'a fait l'objet d'aucune promotion et n'est pas utilisé à grande échelle dans la région.

Réalisations spécifiques de la SRDS : Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- *Élargissement du champ et de la gamme de données statistiques régionales disponibles,* y compris : le recueil de données comparables à l'échelle régionale dans divers domaines ; la conception d'un modèle servant à recueillir auprès des États membres les données nécessaires pour compiler l'Annuaire statistique, une sélection d'indicateurs et l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) ; la compilation de l'Annuaire statistique 2015-2017 de la SADC.
- *Comparabilité et qualité accrues des statistiques régionales déterminées comme prioritaires* par la conduite de formations aux cadres convenus et aux normes communes, par la production de manuels techniques et par l'adaptation des cadres convenus.
- *Renforcement des partenariats avec les parties prenantes et de la coordination du système statistique régional* par le moyen de la convocation de forums réunissant utilisateurs et producteurs de données au niveau régional et de la création de groupes de travail, généraux ou techniques, qui sont désormais opérationnels.
- *Promotion du renforcement des capacités statistiques dans la région,* notamment sur le secteur réel et le secteur externe ; tenue d'ateliers régionaux et nationaux de formation au modèle statistique de la SADC sur le commerce des services ; tenue de réunions du Groupe de travail technique sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) ; conduite de formations au management et au leadership, ciblant les personnes focales de l'Annuaire statistique et les chefs des INS.
- *Établissement de partenariats* avec diverses institutions dans la région, sur le continent et dans le monde.

Évaluation de la SRDS par rapport aux critères statistiques : Il s'est avéré que :

- la SRDS demeure valide en tant que cadre pour le renforcement des capacités statistiques et la production de statistiques régionales harmonisées à utiliser par les diverses parties prenantes. Bien que de nombreux États membres aient déclaré avoir entrepris une enquête sur la

satisfaction des utilisateurs de données, le Secrétariat de la SADC n'a, jusqu'à ce jour, pas entrepris un tel exercice.

- un certain nombre de facteurs ont limité l'efficacité des statistiques régionales : la portée des données, la périodicité insuffisante de ces statistiques, le manque de fiabilité perçu des données, une certaine incohérence entre les sources de données, le caractère non-opportun des données, l'absence ou le caractère inadéquat des métadonnées, l'absence de canaux établis pour les retours d'information et le caractère inadéquat de la diffusion des données et de leur accessibilité.
- la numérisation a permis de recueillir les données avec efficience dans les États membres. Toutefois, les données ne sont pas gérées et diffusées de façon efficiente au Secrétariat de la SADC. Ainsi, ce dernier ne dispose d'aucune base de données, ce qui crée des difficultés d'accès aux données. Depuis 2017, l'absence de moyens a constitué un frein à la production de publications telles que l'Annuaire statistique de la SADC, sans compter que les rapports sur les statistiques régionales qui sont postés sous format PDF sur le site Web de la SADC, n'aident pas vraiment les utilisateurs à approfondir leur analyse des données. Par contre, les États membres ont mis en place un portail de données ouvert qui offre des systèmes de base de données statistiques facilement accessibles, exhaustifs, actualisés et conviviaux sur toute une gamme d'indicateurs socio-économiques.
- la durabilité des activités statistiques est mise en péril par le financement insuffisant accordé à la statistique par le Secrétariat de la SADC et les gouvernements des États membres et par la forte dépendance aux fonds fournis par les partenaires au développement en faveur des activités statistiques.

Performance globale de la SRDS : L'utilisation de l'outil d'auto-évaluation de PARIS21 a permis de mettre en lumière le fait que le manque de ressources, la qualité des données, la réactivité face à la demande et la diffusion des données constituent les maillons faibles de la mise en œuvre de la SRDS. Ainsi, le taux global de mise en œuvre de la Stratégie s'est élevé à 62,9 %, ce qui constitue une performance moyenne.

Défis à relever : La mise en œuvre de la SRDS a rencontré les obstacles suivants : les plaidoyers généralement inadéquats en faveur de la statistique ; les connaissances insuffisantes à propos de la SRDS au Secrétariat de la SADC comme dans les États membres ; les lacunes accusées dans la conception et la mise en œuvre des SNDS ; l'insuffisance de capacités et de compétences statistiques dans certains États membres ; la fort rotation du personnel, dont les dirigeants, au sein des INS ; le fait que l'Annuaire statistique de la SADC n'a pas été produit depuis 2017 ; la non-mobilisation des ressources requises pour mettre en œuvre les actions prévues dans le RISDP en matière de TIC ; le fait que certains États membres ne mettent pas toujours à disposition des ressources pour la statistique ; la non-création d'un « Fonds statistique », contrairement à ce que recommande la SHaSA2 ; la forte dépendance de certains États membres à l'égard des financements fournis par les partenaires au développement pour la statistique ; la gestion et la diffusion inadéquates des données, consécutives à l'exploitation limitée des TIC ; le fait que le

Secrétariat de la SADC ne dispose pas d'une base de données accessible aux utilisateurs et fournissant les données dont ils ont besoin ; et l'absence d'un portail de données diffusant des statistiques régionales. L'évaluation a également permis de relever les forces et faiblesses du système statistique régional, les possibilités qu'il offre et les menaces auxquels il est exposé.

III. Cadre stratégique de la nouvelle SRDS

(a) Orientation et base de la nouvelle SRDS : La nouvelle SRDS a pour objectif de transformer et de moderniser le système statistique régional de la SADC afin de relever les défis fondamentaux et émergents en matière de données, de manière solide et conforme aux normes, cadres et lignes directrices internationaux. Ce cadre présente les fondements stratégiques (vision, mission et valeurs fondamentales) et la direction stratégique (domaines d'intervention stratégiques, objectifs stratégiques et initiatives).

(b) Fondements stratégiques : Ils sont les suivants :

Vision : Mettre en place un système statistique régional robuste et réactif, apte à appuyer le processus d'intégration régionale, notamment en mesurant les progrès accomplis et les impacts observés.

Mission Fournir un faisceau d'éléments probants en produisant et en diffusant des statistiques régionales pertinentes, fiables, opportunes, ventilées et harmonisées, conformes aux normes et principes internationaux, requisses pour instaurer la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique dans la région de la SADC et réaliser l'intégration de l'Afrique ainsi que les objectifs de développement international.

Valeurs fondamentales Au nombre des valeurs fondamentales identifiées figurent l'orientation vers l'utilisateur, l'intégrité, la responsabilité, la transparence et le professionnalisme.

(c) Fondements stratégiques : Les domaines d'intervention stratégiques sont les suivants : (1) Mise en place de cadres directifs pour le développement de la statistique dans la région, (2) Renforcement et durabilité des institutions, (3) Harmonisation des statistiques régionales, (4) Transformation numérique des statistiques régionales, (5) Renforcement des capacités en matière de collecte, de gestion, de diffusion et d'utilisation des données, et (6) Qualité des statistiques régionales. Un certain nombre d'objectifs stratégiques spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et délimités dans le temps (SMART) ont été arrêtés pour chaque domaine d'intervention stratégique et, pour chaque objectif spécifique, un certain nombre d'initiatives (programmes, projets et activités) ont été déterminées et élaborées dans le détail.

IV : Mise en œuvre, suivi et évaluation de la SRDS

La mise en œuvre consistera en les mesures suivantes : planifier les actions en vue de réaliser les buts fixés, les objectifs stratégiques et les initiatives de la SRDS ; et mobiliser les intervenants

susceptibles d'assurer le succès sur le plan stratégique, à savoir renforcer les institutions et les organisations, notamment en développant et en motivant les personnes concernées, en améliorant les processus et en tirant parti des technologies innovantes. Autres mesures, identifier et gérer les risques, et préparer des plans opérationnels et les mettre en œuvre tous les ans.

Pour assurer le suivi et l'évaluation, les actions suivantes seront entreprises : s'assurer que les objectifs affirmés sont en voie de réalisation ; suivre les intrants, les activités et les résultats ; déterminer si la mise en œuvre est en cours ou non ; signaler les problèmes potentiels avant que la situation devienne critique ; et prendre les mesures correctives nécessaires pour s'assurer que les résultats sont conformes à la Stratégie ou pour que celle-ci soit révisée à la lumière des nouvelles expériences. Un évaluation indépendante à mi-parcours sera entreprise en 2025 et une évaluation indépendante de fin de parcours, en 2030. Un cadre de suivi et d'évaluation sera utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SRDS.

Budget indicatif et plan de financement : Un budget indicatif, couvrant les activités à exécuter par le Secrétariat de la SADC sera préparé sur base des plans opérationnels annuels de la SRDS et du processus budgétaire de la SADC. Les activités fondamentales de la SRDS seront financées à partir du budget de la SADC. La plupart des activités à entreprendre à l'échelle des États membres seront financées par les gouvernements respectifs. En outre, divers projets statistiques seront financés par les partenaires au développement.

ACRONYMES

BAD	Banque africaine de développement
AGROST	Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CAPI	Entretien individuel assisté par ordinateur
CCBG	Comité des gouverneurs des Banques centrales
CODG	Comité des directeurs généraux
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CTGAP	Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
EASTC	Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
PIB	Produit intérieur brut
l'IHPC national	Indice harmonisé des prix à la consommation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
FMI	Fonds monétaire international
S&E	Suivi et évaluation
SIG	Système d'informations de gestion
PND	Plan national de développement
INS	Institut national de la statistique
SSN	Système statistique national
SSN	Système statistique national
CER	Communauté économique régionale
RISDP	Plan stratégique indicatif de développement régional
SRDS	Système régional de développement de la statistique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCC	Comité statistique de la SADC

ICS	Indicateur de capacité statistique
SDMX	Echange de données et de métadonnées statistiques
SHaSA2	Deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
IPS	Indicateur de performance statistique
SSRS	Système statistique régional de la SADC
SSC	Comité statistique de la SADC
NOT	Note d'orientation technique
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
UNSC	Commission statistique des Nations Unies

CHAPITRE 1 : CONTEXTE

1.1 Introduction

Le présent chapitre présente les informations contextuelles concernant la SADC (composition, gouvernance, planification), le rôle rempli par la statistique dans le processus d'intégration et de développement régional, la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS) et la structure du document.

1.1.1 Composition

Une des huit (8) communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine (UA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) comprend 16 États membres à savoir : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. La Déclaration et le Traité portant création de la SADC furent signés par les chefs d'État et de gouvernement en août 1993. Les objectifs de la SADC, tels qu'énoncés dans le Traité de la SADC, sont les suivants :

- réaliser la croissance économique et le développement socio-économique durables, réduire la pauvreté, rehausser le niveau et la qualité de vie des peuples de l'Afrique australe et appuyer les défavorisés sociaux par le biais de l'intégration régionale ;
- promouvoir des valeurs, des systèmes et des institutions politiques communs ;
- promouvoir et défendre la paix et la sécurité ;
- promouvoir le développement auto-soutenu, fondé sur l'autosuffisance collective et sur l'interdépendance des Etats membres ;
- réaliser la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- promouvoir et maximiser les emplois productifs et la mise en valeur des ressources de la Région ;
- assurer l'exploitation durable des ressources naturelles et la protection effective de l'environnement ;
- renforcer et consolider les affinités et les liens historiques, culturels et sociaux existant de longue date entre les peuples de la Région.

Actuellement, les États membres de la SADC affichent un PIB combiné d'environ 721,3 milliards d'USD et abritent une population d'environ 345 millions habitants (SADC, 2019).

1.1.2 Gouvernance

La SADC comprend six organes principaux, à savoir : le Sommet des chefs d'État ou de gouvernement ; l'Organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité ; le Conseil

des ministres ; le Tribunal de la SADC ; les Comités nationaux de la SADC (CNS) et le Secrétariat. Le Conseil des ministres, où siègent des ministres des États membres, est l'instance de prise de décision, supervise le fonctionnement et le développement de la Communauté et veille à l'exécution efficace des politiques communautaires. Composé d'un ministre par État membre, (généralement, il s'agit du ministre des Affaires étrangères, de la Planification économique ou des Finances), il se réunit deux fois l'an, en janvier ou février et immédiatement avant la tenue du Sommet en août ou en septembre.

Principale institution d'exécution de la SADC, le Secrétariat de la SADC est responsable de la planification stratégique, de la facilitation, de la coordination et de la gestion de l'ensemble des programmes de la SADC. Il est dirigé par le Secrétaire exécutif de la SADC et est situé à Gaborone (Botswana). Sa structure s'articule autour de huit (8) Directions et de huit (8) Unités autonomes responsables des questions transversales, créées par le Conseil des ministres conformément aux dispositions du Traité de la SADC. Chaque Direction est dirigée par un Directeur qui siège au sein de l'équipe de direction de la SADC et est soutenu par des Fonctionnaires principaux de programme. Chaque Unité est dirigée par un Fonctionnaire principal.

1.2 Plan stratégique indicatif de développement régional

Un Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2005-2020 a été développé et adopté par le Sommet de la SADC. Destiné à servir, durant 15 ans, de cadre d'intégration et de développement régional, il établit les priorités, les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs à long terme de la SADC. ll a pour but d compléter la restructuration des institutions de la SADC et de fixer une direction claire pour les politiques et les programmes à long terme de la SADC. Le RISDP a été développé sur base de l'hypothèse selon laquelle la bonne gouvernance politique, économique et d'entreprise constitue une condition *sine qua non* du développement socio-économique durable et que la SADC ne réalisera pas ses objectifs d'éradication de la pauvreté et de renforcement de l'intégration si cette condition n'est pas en place.

1.3 Statistique et Intégration et développement régional

Les statistiques remplissent un rôle crucial dans le processus de développement à tous les niveaux. Elles sont nécessaires dans la mesure où elles permettent non seulement de suivre les progrès accomplis dans la poursuite des buts et objectifs de développement, mais aussi de les réaliser. Elles remplissent ainsi une double fonction : éclairer et permettre (catalyser) le développement. La SADC reconnaît pleinement combien il impératif que la statistique éclaire les processus d'intégration et de développement régional comme l'indiquent les sections suivantes.

1.3.1 La statistique au niveau régional

En 1991, le Conseil des ministres donna des instructions en faveur du développement de la statistique. Dans ce contexte, la SADC et ses organes prêtent attention au développement et au renforcement du Système statistique régional de la SADC (SSRS) afin d'amener ce dernier à produire des statistiques précises, fiables, opportunes, harmonisées, comparables et accessibles au public aux fins de formulation de politiques, de planification, de prise de décision, de suivi, d'évaluation et de production de rapports sur le développement dans la région. Cette reconnaissance a débouché sur l'intégration de la statistique dans les processus d'intégration et de développement régional.

a) En 1991, le Conseil des ministres de la SADC a créé un Comité statistique de la SADC (SCC), composé des chefs des INS des États membres et du Secrétariat de la SADC, qui agira comme noyau du SSRS. Le SCC fixe les grandes orientations politiques, stratégiques et professionnelles pour l'élaboration et l'exécution des programmes stratégiques régionales. Par ailleurs, l'Unité statistique a été créée au Secrétariat de la SADC, avec pour mandat de coordonner le SSRS ainsi que les activités statistiques régionales, et de rationaliser le développement et la diffusion des statistiques régionales. Hiérarchiquement, le SCC relève directement du Conseil des ministres, qui est l'instance décisionnelle de la SADC.

b) Le RISDP de la SADC identifie et traite le développement de la statistique en tant que secteur transversal au même titre que le genre, la jeunesse, le changement climatique et l'urbanisation. La conception de la SRDS est prévue dans le RISDP.

1.3.2 La statistique dans les États membres

Après s'être affranchis du règne colonial, les nouveaux états indépendants africains, dont les États membres de la SADC avaient besoin de statistiques, principalement pour éclairer les processus nationaux de planification et d'administration. C'est ainsi ils ont institué des systèmes statistiques nationaux (SSN) destinés à produire et à diffuser des statistiques importantes pour répondre à leurs besoins en données. De plus, ils ont créé des instituts nationaux de la statistique (INS), chargés par les lois statistiques nationales de coordonner et de développer les statistiques officielles nationales et d'agir comme dépositaires des statistiques officielles. Les données statistiques disponibles dans les États membres constituent la base principale pour la production de statistiques régionales qui éclaireront les politiques, stratégies et plans de mise en œuvre régionaux. Pour que les statistiques émanant des États membres soient consolidées et converties en des statistiques régionales harmonisées de qualité, il est important de les produire de façon à les harmoniser et à les rendre comparables en termes de couverture, de définition, de classification et de méthodologie de collecte des données. Ce processus requiert que le SSRS soit bien coordonné et régulé.

Le programme et les interventions statistiques entrepris par la région remplissent un rôle double : promouvoir la coordination de la production statistique dans les États membres ; et soutenir le

renforcement de la capacité à produire des statistiques de qualité et à les transmettre en temps opportun au Secrétariat de la SADC.

1.4. Système régional de développement de la statistique

La Système régional de développement de la statistique (SRDS) 2015-2020 avait été développé dans le but de s'attaquer aux problèmes rencontrés par le SSRS en matière de données. Ce développement s'était appuyé sur l'évaluation conduite en 2008 dans le but de déterminer les besoins en données nécessaires pour appuyer l'intégration et le développement régional dans le cadre du RISDP, des consultations avec les États membres et des directives internationales relatives à la conception des SRDS. S'articulant autour d'une vision et d'une mission commune, la SRDS a bâti un plan d'action fondé sur six thématiques stratégiques pour le développement de la SRDS, à savoir :

(i) Élargir le champ et la portée des données et des indicateurs statistiques régionaux disponibles ;
(ii) Rehausser la qualité des statistiques régionales prioritaires ;
(iii) Améliorer les services dispensés aux utilisateurs et encourager l'usage élargi des statistiques régionales ;
(iv) Renforcer les partenariats avec les parties prenantes et la coordination du système statistique régional ;
(v) Tirer profit des innovations les plus récentes en matière d'information, de communication et de technologie au profit du développement de la statistique dans la région ;
(vi) Promouvoir le renforcement des capacités en matière statistique dans la région.

La période de mise en œuvre de la SRDS a expiré en mars 2020. Le SSC a pris alors la décision de faire mener un évaluation indépendante de la SRDS et de concevoir une nouvelle stratégie pour lui succéder. Le rapport d'évaluation devait fournir des intrants valables pour la formulation de cette nouvelle stratégie. C'est dans ce contexte que la SADC a sollicité auprès de la Banque africaine de développement (BAD) ne assistance technique pour l'exécution de ladite évaluation et la conception de la nouvelle stratégie. Élaboré par le consultant de la Banque, le présent rapport s'appuie sur divers éléments : la note conceptuelle de la SRDS, le rapport initial agréé, les documents et les informations recueillis au siège de la SADC et dans les États membres à l'aide de questionnaires structurés et lors de quelques visites effectuées dans le pays.

1.5 Structure du document

Le présent document de SRDS comporte 4 chapitres. Le chapitre 1 fournit les données contextuelles concernant le rôle que remplit la SADC en matière d'intégration et de développement régional et la SRDS. Le chapitre 2 porte sur l'évaluation de la SRDS. Il présente l'objectif, le champ et la méthodologie employée dans l'évaluation de la SRDS et les principaux constats, en se

concentrant sur les questions émergentes, sur les réalisations obtenues par la SRDS, sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la SRDS, les leçons apprises et offre une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (analyse SWOT). Le chapitre 3 présente le cadre stratégique qui constitue l'essentiel de la nouvelle SRDS, laquelle est axée sur la transformation et la modernisation du système statistique régionale de la SADC (SSRS). Il présente les fondements stratégiques (vision, mission et valeurs fondamentales) et la direction stratégique (domaines d' but intervention stratégiques, objectifs et initiatives). Finalement, le chapitre 4 présente les dispositions à mettre en place pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRDS, notamment celles relatives à l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation, à la planification des actions, à la budgétisation et au financement. Une liste de documents de référence est jointe.

CHAPITRE 2: ÉVALUATION DE LA SRDS (2015-2020)

2.1 Nécessité et champ de l'évaluation

Le Secrétariat de la SADC a recherché auprès de la Banque africaine de développement (BAD) une assistance technique pour l'exécution d'une évaluation indépendante de la SRDS et la formulation de la nouvelle stratégie qui lui succèdera. L'évaluation avait pour but d'effectuer une revue indépendante de la mise en œuvre globale de la SRDS, d'en dégager des enseignements et d'utiliser ces derniers dans la conception de la nouvelle SRDS.

L'évaluation a abordé, entre autres, les points énumérés ci-après, qui sont susceptibles de faciliter ou d'entraver le développement et l'utilisation des statistiques dans la région de la SADC :

- Sensibilisation à la statistique et plaidoyer en sa faveur ;
- Alignement de la SRDS ;
- Mise en œuvre de la SRDS ;
- Réactivité des utilisateurs de données internes et externes à la demande ;
- Capacité de l'Unité statistique de la SADC en termes d'effectifs et de budget ;
- Mécanismes de financement et durabilité du système statistique de la SADC ;
- Qualité des statistiques de la SADC ;
- Diffusion et opportunité des données ;
- Utilisation des données et niveau de satisfaction des utilisateurs.

2.2 Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation devait tenir compte des perspectives des utilisateurs des données au siège de la SADC, des producteurs de données dans les États membres de la SADC et des institutions africaines qui soutiennent le développement de la statistique en Afrique. Par conséquent, l'évaluation a consisté en les 3 mesures clés suivantes :

- Examen des documents pertinents ;
- Consultations avec les parties prenantes :
    - ✓ le Secrétariat de la SADC,
    - ✓ les États membres au travers des instituts nationaux de la statistique (INS), qui constituent des systèmes statistiques nationaux faisant partie du système statistique régional de la SADC (SSRS) ;
    - ✓ les institutions panafricaines (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et Commission économique de l'ONU pour l'Afrique), en tant que système statistique régional de la SADC qui fait partir de façon plus générale du système statistique africain.

L'évaluation s'est aussi appuyé sur les enseignements émanant des évaluations complètes récemment menées sur les SSN de quelques États membres, dont le Malawi, la Namibie, la Zambie et Zanzibar (qui, quoique faisant partie de la Tanzanie, dispose de son propre système statistique séparé).

2.2.1 Examen documentaire

Pour assurer autant la pertinence que le respect des normes et des directives internationales, un examen des documents pertinents a été entrepris, notamment :

- le RISDP 2015-2020 et la Stratégie de la SADC pour l'industrialisation 2015-2083 ;
- divers rapports du système statistique régional de la SADC, y compris toutes les évaluations menées jusqu'ici ;
- les stratégies nationales de développement de la statistique (SNDS) des États membres. Lorsque ces stratégies nationales existaient, il a été déterminé si elles incluent les divers secteurs, sont à jour ou doivent faire l'objet de révisions ou de mises à jour, etc. ;
- des documents pertinents provenant d'autres communautés économiques régionales ;
- les cadres statistiques continentaux et mondiaux, dont :
    - ✓ les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU,
    - ✓ la Charte africaine de la statistique,
    - ✓ la deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA2),
    - ✓ les directives internationales de PARIS21 sur la conception des stratégies nationales comme régionales,
    - ✓ la révolution des données,
    - ✓ le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable.

2.2.2 Consultations avec les parties prenantes

Ces consultations ont été entreprises dans le but d'élargir et d'approfondir les discussions avec un large éventail de parties prenantes, une telle approche étant crucial pour assurer que la pertinence et la durabilité de la SRDS et veiller à ce qu'elle soit tirée par la demande et est durable. Les parties prenantes ont été consultées afin de recueillir leurs vues sur la SRDS en particulier et sur le système statistique régional de la SADC en général :

- les utilisateurs de données (Directions et Unités thématiques) et les producteurs (Unité statistique) au Secrétariat de la SADC ;
- États membres
- les institutions panafricaines soutenant le développement de la statistique en Afrique.

(a) Secrétariat de la SADC

Nécessaires, les informations statistiques sont utilisées dans une grande mesure au Secrétariat de la SADC et dans les États membres. Au Secrétariat de la SADC, les principaux utilisateurs sont les

Directions chargées de piloter l'agenda d'intégration régionale d la SADC ainsi que les services institutionnels. Principale institution d'exécution de la SADC, le Secrétariat est responsable de la planification stratégique, de la facilitation, de la coordination et de la gestion de l'ensemble des programmes de la SADC. Des informations statistiques pertinentes, opportunes et précises sont requises pour éclairer la formulation de politiques basées sur des preuves, pour les planifier, pour prendre des décisions et pour faire rapport sur les progrès accomplis en matière de développement dans la région de la SADC.

L'Unité statistique de la SADC est le principal producteur de données au Secrétariat. Elle avait été créée en 1996 lorsque le Conseil décida ce qui suit : coordonner et rationaliser l'ensemble des activités statistiques régionales ; concevoir et mettre en œuvre des projets régionaux sur les thématiques statistiques déterminées comme prioritaires ; imprimer une direction et fournir des conseils professionnels et techniques (*think tank*) sur les questions d'harmonisation et de normalisation ; opérer comme antenne centrale pour les données et les statistiques régionales et, à ce titre, fournir des conseils techniques pour le développement d'un système de base de données régionale pour les statistiques officielles (intégration de base de données intégrées pour diverses thématiques, par exemple, le commerce, les comptes nationaux, les prix, l'environnement, le genre, etc.). Les consultations furent tenues avec le personnel de l'Unité statistique au Secrétariat de la SADC.

Les utilisateurs comme les producteurs de données au Secrétariat de la SADC ont été consultés à propos d'une toute une série de questions, dont celles mentionnées ci-après :

- les besoins en données - quelles sont-elles et comment sont-elles déterminées, exprimées et priorisées ?
- la conceptualisation du système statistique de la SADC ;
- la politique communautaire en matière de statistique (le Protocole sur les statistiques) ;
- le système et les programmes statistiques régionaux ;
- l'état des lieux de la coordination statistique avec les États membres ;
- l'étendue de l'assistance prêtée aux États membres ;
- les systèmes de collecte et de compilation des données ;
- la gestion des données, y compris les bases de données statistiques ;
- l'utilisation des données et des informations statistiques à la SADC ;
- l'efficacité globale de la SRDS.

(b) États membres

Instituts nationaux de la statistique

Les principales parties prenantes consultées ont été les instituts nationaux de la statistique (INS) des États membres. Ces instituts sont les principales agences des États membres chargées des

statistiques officielles et de la coordination des systèmes statistiques nationaux (SSN). Les thèmes d'intérêt abordés lors des consultations avec les États membres comprenaient ceux mentionnés ci-après :

Questions d'ordre institutionnel

- Plaidoyer en faveur de la statistique ;
- Soutien et engagement politique des gouvernements nationaux en faveur de la statistique ;
- Mesure dans laquelle les statistiques officielles sont tirées par la demande (leur alignement sur les programmes de développement) et sont conviviales ;
- Mesure dans laquelle les statistiques sont générées en tant que « bien public », financé par le pays ;
- Intégration de la statistique en tant que composante importante des processus de formulation de politiques, de planification et de budgétisation ;
- Mesure dans laquelle la législation actuelle en matière de statistique est adéquate ;
- État des lieux de la coordination des activités statistiques, des travaux en réseau et du partage d'informations (avec les partenaires techniques, les organisations et les partenaires au développement) ;
- Initiatives et programmes de renforcement des capacités en matière statistique, dont les programmes d'assistance technique ;
- Nature et état des lieux des SNDS ;
- Connaissances à propos des SNDS et appropriation de ces derniers.

Quelques questions organisationnelles

- Gouvernance et redevabilité (direction et gestion) ;
- Culture et valeurs statistiques ;
- Caractère adéquat des ressources (techniques, humaines, financières, de communicationnelles, etc.) ;
- Développement des infrastructures, dont celles des TIC.

Quelques questions techniques

- ✓ État des capacités statistiques ;
- ✓ Questions de méthodologique et de classification ;
- ✓ Programmes d'enquête intégrés ;
- ✓ Base de données statistiques nationale ;
- ✓ Innovation, intégration et interopérabilité en matière de données ;
- ✓ Diffusion des données ;
- ✓ Communication des données.

Points focaux de la statistique de la SADC

Outre les informations générales recueillies auprès des INS, des informations spécifiques ont été recueillies auprès des points focaux de la statistique de la SADC (centres d'excellence). Ces points focaux furent établis dans le cadre de la Stratégie de 1998 dans deux buts : compléter le rôle que remplit le Secrétariat dans la fourniture des services statistiques requis et coordonner et guider efficacement le développement de la statistique au profit de la région. Les domaines couverts étaient les suivants :

État membre	**Domaine statistique**
Botswana	Statistiques du secteur informel
Mozambique	Comptes nationaux
Afrique du Sud	Recensement de la population et du logement
Tanzanie	Statistiques de l'investissement
Zambie	Statistiques du commerce extérieur
Zimbabwe	Classifications économiques

Les termes de référence des points focaux ont été précisés. Des efforts ont été entrepris dans le but d'établir la mesure dans laquelle ces points focaux ont accompli leurs rôles respectifs.

(c) Institutions panafricaines

On ne saurait trop souligner le fait que le système statistique régional de la SADC fait partie des systèmes statistiques régionales et mondiales e que le développement de la statistique dans la SADC subit l'influence des développements statistiques survenant dans ces autres systèmes. D'où la nécessité cruciale d'établir la mesure dans laquelle le Système statistique régional de la SADC est connecté au système statistique continental de sorte à tirer avantage des possibilités qu'offre ce dernier dans les domaines de l'assistance technique, du transfert de connaissances, d'apprentissage par les pairs et d'analyse comparative des meilleures pratiques.

Ainsi, les informations concernant le Système statistique régional de la SADC ont été recueillies des points de vue des institutions panafricaines, soit la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.

2.2.3 Processus de consultations

Le processus de consultation a revêtu trois formes : distribution de questionnaires, contacts par courriel et visites dans les pays.

Distribution de questionnaires

En raison des contraintes de temps, des questionnaires ont été conçus et adressés aux principales parties prenantes comme suit :

Au Secrétariat de la SADC

Questionnaire destiné aux utilisateurs de données : Un bref questionnaire a été adressé aux utilisateurs de statistiques au Secrétariat. Ce questionnaire invitait les participants à répondre aux questions telles que : dans quelle mesure les statistiques sont-elles traitées comme prioritaires ? dans quelle mesure les ensembles de données régionales de la SADC sont-elles faciles d'accès et d'utilisation par rapport à d'autres ensembles de données ? quels ont été les retours d'informations à l'Unité statistique ? quelles thématiques devront être abordées par la nouvelle SRDS ? etc.

Outil d'auto-évaluation de la SRDS de PARIS21 : Cet outil a été adressé à l'Unité statistique de la SADC afin d'obtenir une indication quantitative de la qualité d'ensemble de la SRDS, de l'étendue de sa mise en œuvre et de son impact global. Il a permis d'identifier rapidement et facilement les domaines de développement de la statistique nécessitant une attention accrue dans le cadre du système statistique de la SADC. Il a permis, avec grande efficacité, d'évaluer les SRDS poursuivies ailleurs, notamment celle du COMESA. De même, sa version nationale a servi à évaluer les SNDS de plusieurs États membres de la SADC, dont celles du Malawi et de la Zambie.

Dans les États membres

Un questionnaire a été conçu et distribué parmi les INS, qui sont les principaux producteurs de statistiques officielles, les coordonnateurs des SSN et les points focaux de la SADC chargés des questions statistiques dans les États membres. Il couvrait une gamme élargie de questions : questions d'ordre institutionnel, organisationnel et technique touchant à la production, à la gestion, à la diffusion et à l'utilisation des données dans les États membres ; et questions touchant aux thématiques suivantes : le renforcement des capacités, la révolution qui est en cours en matière de données, le flux des informations adressées aux auteurs de politiques et de décisions et au Secrétariat de la SADC. Il a servi également à recueillir les informations sur les domaines à couvrir par le nouvelle SRDS.

En outre, les points focaux statistiques de la SADC ont été contactés lors des missions conduites dans les pays ou par courriel afin de connaître la façon dont ils s'acquittent effectivement de leurs mandats.

Institutions panafricaines

Étant reconnu que le système statistique régional de la SADC fait partie, sur un plan élargi, du système statistique africain, un bref questionnaire a été adressé aux institutions panafricaines,

principalement la Banque africaine de développement (BAD), l'Union africaine (UA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) afin de recueillir des informations sur les thématiques suivantes : relations entre elles et la SADC, participation de la SADC à leurs programmes, assistance qu'elles prêtent à la SADC, et domaines que devrait couvrir la nouvelle SRDS, etc.

Visites effectuées auprès d'États membres sélectionnés

Des visites ont été conduites auprès de 4 États membres de la SADC, à savoir le Botswana, durant la mission effectuée au siège de la SADC, l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Zambie, dans le cadre de la mission d'assistance technique à la SDDS conduite par la BAD. Les personnes contactées dans ces 4 pays étaient les points focaux de la SADC. Par ailleurs, le consultant a, dans un passé récent apporté une assistance technique à Maurice et à la Namibie pour la conception de leurs SNDS. Les expériences acquises dans ces pays ont également été mises à profit aux fins de l'évaluation.

2.3 Principaux constats

2.3.1 Genèse de la SRDS au regard de l'évolution de l'environnement statistique

La décision d'élaborer la SRDS de la SADC fut adoptée lors d'un atelier de travail sur les stratégies nationales de développement de la statistique organisé par PARIS21[1] durant 2 jours en septembre 2008 et réunissant les chefs des INS des États membres de la SADC. L'atelier estima que la SNDS constitue le cadre le plus efficace pour renforcer les capacités statistiques nationales dans la mesure où il couvre le SSN dans son intégralité et est conçu, entre autres, aux fins suivantes : mieux coordonner le SSN, surmonter les limitations accusées en termes de données, mobiliser les ressources (nationales et internationales) en faveur des statistiques et donner priorité à leur utilisation, et intégrer les statistiques aux processus nationaux de formulation de politiques, de planification et de budgétisation. Il a estimé également qu'une stratégie statistique régionale offrirait, immanquablement, une approche méthodique pour développer les statistiques régionales en l'ancrant sur les SNDS des États membres. Avec l'appui de l'Union européenne, la SRDS de la SADC fut mise au point et reçut l'approbation officielle de principe du Conseil des ministres de la SADC en février 2013, en attentant que soient déterminées des incidences financières réalistes pour sa mise en œuvre. Pour donner suite à cette décision du Conseil, le Comité statistique de la SADC convint, en mai 2013, de constituer une équipe de travail chargée de déterminer, avec l'assistance du Secrétariat, des incidences financières réalistes pour la mise en œuvre de la SRDS et d'identifier des mécanismes durables de financement de cette mise en œuvre.

[1] PARIS21, qui signifie « Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle », est une organisation internationale qui fédère les institutions et les individus qui s'intéressent à ce que les politiques et les décisions formulées dans les pays en développement soient fondées sur des faits concrets.

Durant cette période, priorité fut donnée à la révision du RISDP, le Conseil donnant pour instruction de ne pas mobiliser de ressources pour toute nouvelle initiative ou toute nouveau projet hors du cadre dressé par le RISDP révisé. La révision de ce dernier et la décision prise subséquemment par le Conseil des ministres fit que la totalité des programmes et des initiatives proposés par les différents secteurs ou disciplines furent alignés sur les buts et objectifs du RISDP révisé 2015-2020 de même que sur les divers calendriers qui y étaient spécifiés. Par conséquent, la période de mise en œuvre de la SRDS fut déplacée de 2013-2018 à 2015-2020 afin de se plier à la directive du Conseil des ministres, tandis que les objectifs clés, les étapes majeures et les cibles de la SDRS furent intégrés au cadre global du RISDP révisé. En particulier, les 6 thèmes stratégiques initiaux de la SRDS furent convertis en des domaines d'interventions de concentration du RISDP 2015-2020.

Si la période de mise en œuvre de la SRDS fut modifiée, les thèmes qu'elle préconisait ne furent pas révisés, le but visé étant de tenir compte des questions émergentes en matière de données ainsi que la révolution de données connexes induite par les exigences de données requises pour soutenir le développement post-2015. Approuvée par la Commission statistique des Nations Unies, la révolution des données est en passe de déverrouiller le pouvoir des données en livrant les données appropriées aux personnes qu'il faut sous la forme qui convient et au moment voulu. Elle consiste, entre autres, à s'appuyer sur les sources existantes et nouvelles de données afin d'intégrer les statistiques dans les processus décisionnels, de promouvoir l'ouverture de l'accès aux statistiques et leur utilisation et d'assurer un soutien accru en faveur des systèmes statistiques. Ce qui signifie que le discours sur le développement de la statistique dans la région n'abordait pas les enjeux contemporains dans l'organisation et le développement de la statistique qui alimentent la révolution des données dans le monde, tels que le nouvel écosystème de données, l'innovation en matière de données, y compris l'exploitation de nouvelles sources de données (par exemple les données massives et l'analyse de données), la modernisation et la transformation des SSN, les nouveaux partenariats pour les données au service du développement, etc. Dans cette mesure, la SRDS n'a pas saisi dans toute son ampleur l'avènement de la révolution des données dans la région.

2.3.2 Cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la SRDS

Le présent cadre institutionnel aborde les questions suivantes qui sont cruciales pour le développement de la statistique au niveau régional et dans les États membres :

- Cadre juridique pour la statistique ;
- Intégration de la statistique dans les processus d'élaboration des politiques et de planification ;
- Plaidoyer en faveur de la statistique ;
- Coordination statistique ;
- Cadre pour la mise en œuvre de la SRDS ;
- Stratégie nationale pour le développement de la statistique
- Capacités statistiques.

(a) Cadre juridique pour la statistique

Au niveau régional

Il est admis au niveau international qu'un cadre juridique robuste constitue un prérequis essentiel pour l'efficacité d'un système statistique. Par conséquent, un tel cadre est essentiel au niveau régional tant que des États membres. Au moment de la conception de la SRDS, il n'existait aucun cadre juridique pour fonder le système et les programmes statistiques régionaux de la SADC. En effet, un des produits attendus de la SRDS devait être la formulation du cadre juridique ou du protocole de la SADC. Un Protocole de la SADC sur les statistiques a désormais été élaboré et a été validé par un équipe de travail de la SADC en mai 2019, avalisé par le Comité statistique de la SADC en juin 2020 et approuvé par le Conseil des ministres en 2021. Il s'inspire de deux documents : les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU, document avalisé par la Commission statistique des Nations Unies en 1994 et, par la suite, par l'Assemblée générale de l'ONU en 2014 ; la Charte africaine de la statistique, qui fut approuvée par les chefs d'État et de gouvernement africain en 2009.

Le Protocole reconnaît également la Stratégie pour l'harmonisation de la statistique en Afrique (SHaSA2) adoptée par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2010 ainsi que le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui fut approuvée par la Commission statistique des Nations Unies à sa 48^{e} session en mars 2017, qui sert de cadre mondial pour la planification et la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités statistiques, nécessaires pour réaliser la portée et l'intention de l'Agenda 2030.

II a été observé que le Protocole est plus complet que les lois statistiques qui ont été formulées pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

Dans les États membres

Tous les États membres disposent d'un cadre juridique conçu pour réglementer les activités et les opérations statistiques. Ces cadres juridiques varient selon la forme de gouvernement, la nature des dispositions administratives en vigueur et les conventions législatives et administratives en place dans les États membres. Aussi est-il important que les parties prenantes soient, de façon générale, sensibilisées à ces cadres juridiques et que ces derniers soient à jour et habilitants et soient appliqués. Á l'instar du Protocole de la SADC sur les statistiques, les cadres juridiques des États membres pour la statistique s'inspirent des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU et certains, également de la Charte africaine de la statistique. Onze (11) des États membres qui ont fait rapport ont indiqué que leurs cadres juridiques pour la statistique sont à jour, tandis que

trois (3) d'entre eux ont indiqué que leurs cadres n'étaient pas à jour, mais en cours de révision. Dans certains États membres, ces cadres juridiques prévoient la création d'un système statistique national (SSN) et, dans tous les États membres, la création d'un institut national de la statistique (INS), qui sera le producteur principal et le dépositaire des statistiques officielles ainsi que le coordonnateur du SSN. Si tous ces cadres juridiques prévoient l'indépendance professionnelle de l'INS, certains (par exemple, ceux de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe) prévoient que l'INS jouira d'une autonomie administrative et sera doté de son propre conseil d'administration afin d'améliorer la crédibilité des statistiques officielles, de les fournir avec davantage d'efficience et d'efficacité et d'être perçu comme agissant comme tel.

Il a été observé que, même lorsque les cadres juridiques des États membres pour la statistique offrent le potentiel d'affecter la qualité des statistiques officielles produites, l'Unité statistique de la SADC n'a été associée ni à la révision ni à la mise à jour des cadres, ni encore au règlement de certaines des questions concernant lesdits cadres. Ce point est particulièrement important, vu que certains États membres ont rencontré des problèmes en ce qui concerne le contenu de leurs cadres juridiques pour la statistique. Pourtant, d'autres qui révisent leurs cadres juridiques ont besoin d'une assistance technique afin de pouvoir résoudre les questions découlant de l'adoption et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

(b) Intégration des statistiques dans les politiques et programmes

II a été expliqué que l'absence d'investissements ou l'insuffisance des investissements dans la statistique est due au fait les statistiques ne sont ni priorisées ni intégrées dans les politiques, programmes et budgets de développement, qu'ils soient nationaux ou relèvent des partenaires au développement. Et ce, malgré la reconnaissance du fait que la statistique constitue un enjeu de développement et fait partie intégrante de l'infrastructure ou de l'environnement propice au développement, vu le rôle accru qu'elle remplit pour formuler les politiques, prendre des décisions, pour mesurer les progrès accomplis et pour faire rapport sur les résultats de développement. Intégrer la statistique en tant que secteur transversale dans le processus du développement constitue la deuxième des douze principales stratégies que recommande aux pays africains la Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR)[2], qui fut approuvé par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2007. Par « intégration de la statistique », il faut entendre le fait de reconnaître que la statistique constitue un enjeu du développement et fait partie intégrante du processus de développement et de la cibler dans la poursuite du développement au même titre que d'autres axes du développement tels que le genre, l'environnement, la gouvernance,

[2] Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Banque mondiale (2007) : Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR), Addis Abeba, 2007.

etc. Bien que la statistique ait été intégrée dans les ODD et le RISDP. une telle démarche n'as eu lieu en ce qui concerne les plans nationaux de développement (PND) de bon nombre d'États membres.

En particulier, comme signalé plus haut, la SRDS est intégrée de façon intégrale dans le RISDP, dont elle constitue un des domaines spéciaux d'intervention. En outre, il existe un Comité statistique de la SADC, créé par le Conseil des ministres pour fournir des orientations techniques, stratégiques et professionnelles pour le développement et l'exécution de programmes statistiques régionaux. En règle générale, dans les programmes nationaux de développement (PND) des États membres, la statistique figure dans le chapitre en aval sur le suivi et l'évaluation (S&E), qui se penche principalement sur les types de donnée et de source à utiliser aux fins de S&E. Généralement, les PND ne considèrent pas que la statistique constitue un domaine de développement transversal tel que le genre, l'environnement, l'eau, etc., qui doit être ciblé pour le développement. Cibler la statistique aux fins de développement signifie fournir des ressources pour bâtir des systèmes, des infrastructures et des capacités durables, aptes à produire des statistiques pertinentes, précises, cohérentes, ventilées et opportunes de façon durable. Dans tous les États membres, il a été estimé que l'absence de financement adéquat pour la statistique constitue un obstacle majeur au développement statistique. Les États membres de la SADC doivent, par conséquent, prendre exemple sur les ODD et le RISDP et œuvrer pour que la statistique soit intégrée de façon appropriée dans les processus nationaux de politique et de développement et, en particulier dans les PND. Certains États membres tels que la Namibie et la Zambie ont fait de la statistique une composante majeure de leur PND.

Le 5^{e} Plan national de développement de la Namibie (2017/18-2021/22) comporte une section sur le développement de la statistique au chapitre 5 sur la bonne gouvernance. Il offre une analyse de l'état des lieux, de la destination visée (effet souhaité, indicateurs et cibles), des obstacles à surmonter, des stratégies de développement de la statistique et des résultats escomptés pour 2017-2022. La statistique est intégrée également de façon importante dans le septième Plan national de développement (7NDP 2017-2021). Ce document comporte une section sur les résultats du développement intitulée « Développement de la statistique : Amélioration de l'environnement des politiques » qui prévoit une Stratégie d'amélioration des données nationales qui servira au développement de la statistique. Environnement politique améliorée Dans sa section sur les réformes structurelles, le 7NDP prévoit des mesures pour améliorer les systèmes de données et les systèmes d'informations nationaux. notamment : abroger la Loi de 1964 sur la statistique, renforcer le SSN, améliorer la portée et la qualité des statistiques nationales en concevant une SNDS et des stratégies statistiques sectorielles.

(c) Plaidoyer en faveur de la statistique

Le plaidoyer en faveur de la statistique constitue un enjeu stratégique qui vise à modifier les comportements en matière de prise de décisions par le biais de statistiques de qualité. Spécifiquement, le plaidoyer de la statistique consiste en les mesures suivantes :

(i) Susciter une prise de conscience accrue ou développer les connaissances à propos des statistiques, les démystifier, les démocratiser et promouvoir leur utilisation plus large en société ;
(ii) Défendre, sur un plan général, l'importance du rôle que remplit la statistique dans le cadre plus général du développement et, en particulier, le fait qu'elle éclaire le processus de gouvernance (par exemple, en soutenant l'élaboration de politiques, l'affectation des ressources et la redevabilité) ;
(iii) Démontrer la chaîne d'élaboration de politiques et de prise de décision en matière de statistique et, en particulier, utiliser les statistiques à tous les niveaux pour élaborer des politiques et prendre des décisions ;
(iv) Agir en faveur d'activités statistiques spécifiques telles que le recensement de la population et du logement ;
(v) Défendre la cause de la statistique et mobiliser les ressources nationales et internationales en sa faveur ;
(vi) Promouvoir les investissements en faveur de la planification et de la coordination statistique dans le cadre du renforcement des capacités statistiques.

Par conséquent, il importe de reconnaître la question du plaidoyer en faveur de la statistique et de l'aborder au même titre que d'autres questions stratégiques dans le cadre des processus de la SRDS et de la SNDS et de la gestion stratégique de la SRNS et du SSN. Pour promouvoir les plaidoyers en faveur de la statistique, il importe d'élaborer et de mettre en œuvre un programme à cet effet. Si la SRDS et les SNDS prévoient des actions de plaidoyer en faveur de la statistique, dans les faits, ces actions ne sont pas entreprises correctement au Secrétariat de la SADC et dans les États membres. La SRDS prévoyait la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer en faveur de la statistique dans la région. Une telle stratégie, accompagnée d'un programme de plaidoyer en faveur de la statistique aurait pour but de déterminer les cibles visées par le plaidoyer, les canaux à utiliser et les messages à délivrer. Or, ces actions ne furent pas entreprises, avec pour résultat qu'aucune SRDS ne fut déployée et qu'aucune activité de sensibilisation à la SRDS ne fut entreprise autant au Secrétariat de la SADC que dans les États membres. C'est ainsi qu'un grande partie des parties prenantes qui furent visitées au Secrétariat de la SADC et dans les États membres ont indiqué qu'elles n'avaient pas de connaissance particulière de la SRDS à moins d'être directement impliquées dans la mise en œuvre des activités statistiques de la SADC. En particulier,

- 13 des 15 utilisateurs de données au Secrétariat de la SADC qui ont répondu aux questions ont indiqué que des actions insuffisantes de plaidoyer étaient menées pour sensibiliser les fonctionnaires à la statistique et, sur un plan général, pour développer une « culture statistique » au Secrétariat de la SADC. Il n'existe aucun forum réunissant utilisateurs et producteurs de données ;

- 10 des 15 utilisateurs de données au Secrétariat de la SADC ont indiqué qu'ils ne sont pas consultés lors de l'élaboration des plans et programmes statistiques régionaux ;
- 12 des 15 utilisateurs de données au Secrétariat de la SADC ont indiqué qu'il n'existe aucun canal bien établi pour fournir aux utilisateurs des retours d'information sur leurs besoins, leurs griefs, leurs effectifs ou leurs propositions concernant les travaux statistiques au Secrétariat de la SADC ;
- des propositions ont été formulées pour que l'Unité statistique engage des discussions plus poussées avec les Directions et Unités du Secrétariat de la SADC par le biais des processus annuels de planification et de communication de rapports. Elles insistaient sur la nécessité pour l'Unité statistique d'approcher les Directions et Unités afin de soutenir la révision ou le développement d'indicateurs de suivi des protocoles. Une telle démarche va dans le sens du cadre d'indicateurs pour les ODD qui fut élaboré suite à la décision prise par les politiciens et les décideurs de charger la communauté statistique de formuler un cadre d'indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la poursuite des ODD et, en particulier, les 17 buts et les 169 cibles qui y sont fixés. Cette mission fut entreprise par la Commission statistique des Nations Unies qui est composée des chefs des INS du monde entier.
- Douze des treize États membres qui ont répondu aux questions ont indiqué qu'ils connaissent la SRDS. Cependant, il a été constaté durant les visites effectuées dans certains États membres que les questionnaires qui leur avaient été adressés avaient été remplis par les personnes contacts de la SADC qui, bien entendu, connaissaient la SRDS. D'autres parties prenantes interrogées ne connaissaient pas la SRDS.

Il ressort des discussions tenues avec les États membres visités et des missions d'assistance technique effectuées dans d'autres États membres que les parties prenantes ne connaissent pas bien les SNDS dû, encore une fois, aux lacunes accusées en matière de plaidoyer pour la statistique. Même lorsque des stratégies de plaidoyer sont en place, celles-ci ne sont pas efficacement mises en œuvre. Une contradiction surgit dans la mesure où la SNDS est censée mobiliser et encourager les parties prenantes à participer de façon proactive à la mise en œuvre de la SNDS. Toutefois, tous les États membres qui ont répondu ont signalé qu'ils consultent régulièrement les utilisateurs de données à propos des questions de développement de la statistique principalement au sein des comités (8) et lors des ateliers de travail (6) réunissant utilisateurs et producteurs de données. Seuls deux États membres ont indiqué qu'ils discutaient de la question en visitant les utilisateurs de données.

En ce qui concerne le plaidoyer en faveur de la statistique, il y a lieu d'intensifier une telle activité tant au Secrétariat de la SADC que dans les États membres. L'Afrique du Sud présente une expérience hautement intéressante de plaidoyer en faveur de la statistique. Le Statisticien général de l'Afrique du Sud, qui est également le Directeur général de Statistics South Africa, interagit avec les stratèges et décideurs de haut rang dans le pays :

- en rencontrant individuellement le ministre chargé des statistiques lors des réunions programmées. Il tient également d'autres réunions avec lui selon la nécessité ;
- en tenant des réunions mensuelles programmés avec le Comité exécutif de Statistics South Africa et le ministre ;
- en rencontrant le Conseil des ministres une ou plusieurs fois l'an en fonction des points à débattre, par exemple, le rapport sur les ODD, les réformes législatives, etc. ;
- en rencontrant les comités émanant du Conseil des ministres selon le besoin. Jusqu'ici, les réunions se tiennent tous les deux mois ;
- en tenant des réunions entre le Comité exécutif et le Comité du portefeuille de la Fonction publique et de l'administration du Parlement. Il a été signalé que Statistics South Africa soumet des rapports périodiques au Comité parlementaire qui suit la performance de l'organisation.

(d) Coordination statistique

Constituant un autre enjeu stratégique important du fonctionnement et du développement d'un système statistique, la coordination statistique est prévue de manière expresse dans le Protocole sur les statistiques et les législations statistiques nationales. Elle est essentielle pour réaliser le soutien mutuel et les synergies parmi les producteurs de données, pour éviter la redondance des efforts et la production de données contradictoires, pour rationaliser l'utilisation des ressources disponibles pour la statistique et pour assurer la qualité des données. Aussi est-il crucial de coordonner efficacement le SSRS et le SSN. Trois types de coordination statistique nécessitent une attention. Ils sont présentés au tableau suivant :

La SRDS prévoit la coordination du SSRS. Outre la coordination institutionnelle qui est assurée lors des réunions statutaires, des outils (lignes directrices, méthodologies, classifications) ont été produits dans le but de coordonner la production statistique afin d'assurer la production de statistiques harmonisées et comparables dans tous les États membres. Pour les États membres, il est important de souligner le fait que les législations statistiques nationales confèrent aux INS un double mandat : produire des données pour un certain nombre de domaines (PIB, IPC, recensement, etc.) et coordonner le SSN. Des travaux importants ont été accomplis pour ce qui est du premier mandat, mais le deuxième mandat a fait l'objet d'efforts insuffisants. Dans un certain nombre d'INS, la fonction de coordination présente de réelles faiblesses. Dans certains cas, la coordination est entreprise par une petite unité faisant partie de la structure de l'INS, dotée d'un effectif réduit et manquant de la visibilité et de la stature nécessaires pour pouvoir coordonner un SSN. Par conséquent, il y a lieu de renforcer la coordination tant au Secrétariat de la SADC que dans les États membres.

Tableau 2.1 : Types de coordination statistique

Type de coordination	Narratif
Coordination inter-institutionnelle	Ce type de coordination cherche à briser la mentalité du cloisonnement ou de la territorialité et sera réalisé en établissant des mécanismes de coordination inter-institutionnelle ou horizontale ou en approfondissant ceux qui existent. Ces mécanismes comprennent généralement : les comités réunissant les utilisateurs et les producteurs des données et les comités réunissant exclusivement les producteurs de données.
Coordination technique	Ce type de coordination cherche à s'assurer que les données émanant de différentes sources sont mutuellement cohérentes ou, à tout le moindre, comparables. La coordination technique aborde les questions touchant à l'harmonisation des différentes sources de données, à l'intégration des données et à l'interopérabilité des sources de données. Elle se réalise par le biais de l'adoption élargie de concepts, de définitions et de classifications normalisés.
Coordination des partenaires au développement	Dans le passé, les partenaires au développement soutenaient la statistique de façon fragmentée et non coordonnée. Pour que ce soutien exerce un impact durable ou permanente, il importe de le coordonner. Le projet statistique scandinave pour le Mozambique offre un modèle valide pour la coordination du soutien prêté par les partenaires au développement.

Il convient de mentionner la pratique de la gouvernance et de la coordination statistique en Afrique du Sud. En Afrique du Sud, la gouvernance et la coordination du SSN utilise, avec grande efficacité, le cadre national de coordination de la mise en œuvre des ODD. Ce cadre reconnaît les aspirations poursuivies par le PND du pays ainsi que ses principes de fond, qui sont pleinement conformes à ceux qui président à l'Agenda 2030 de l'ONU, de l'Agenda 2063 de l'UA et du RISDP de la SADC. Multidisciplinaire et impliquant de multiples parties prenantes, il inclut les parties prenantes gouvernementales comme non gouvernementales. Parmi ces parties prenantes, on relèvera : le Conseil des ministres, les comités émanant de ce dernier (niveau ministériel) et le Mécanisme proposé pour la coordination de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et du RISDP de la SADC ; le Comité inter-ministériel chargé des ODD, de l'Agenda 2063 et du RISDP de la SADC ; le Conseil présidentiel de coordination (qui doit permettre la coordination verticale et horizontale) ; les comités agrégés ; le Comité présidentiel de coordination, qui comprendra des représentants des provinces et des collectivités locales.

Ce cadre offre à l'INS (Statistics South Africa) une position dans la structure de coordination des ODD, le Statisticien général exerçant la présidence du Comité national de coordination, qui constitue l'instance décisionnelle la plus élevée dans le processus national d'élaboration de rapports sur les ODD. Ce comité de haut niveau comprend les responsables ou les membres délégués des

organismes d'État et des représentants des organisations de la société civile et des milieux d'affaires et universitaires. Il fixe des orientations stratégiques pour la préparation du Rapport national sur les ODD, en assure la supervision, approuve les rapports finaux (rapports sur les objectifs, rapports thématiques et rapport national) rédigés par l'équipe de rédaction du rapport et encourage l'appropriation nationale du Rapport sur les ODD. La coordination statistique est effectuée par les Groupes de travail sectoriels qui sont au cœur du processus d'élaboration du Rapport sur les ODD. Présidés par les départements sectoriels, ces groupes de travail sont composés de membres du Gouvernement, d'organisations de la société civile et des milieux universitaires et d'affaires. Ils sont chargés d'adapter les indicateurs au contexte national, d'assembler les valeurs des indicateurs et les métadonnées connexes pour faire rapport sur les ODD, de conduire les vérification de données, de participer aux ateliers de travail sur les ODD, etc.

(e) Cadre pour la mise en œuvre de la SRDS

Un cadre institutionnel opérationnel pour la mise en œuvre de la SRDS et les statistiques dans la SADC de façon générale par la SRDS. Il est décrit au tableau suivant :

Tableau 2.2 : Cadre pour la mise en œuvre de la SRDS

Institution	Fonctions
(i) Conseil des ministres	Le Conseil fixe les orientations de politique générale et approuve le programme statistique régional proposé par le Comité statistique de la SADC par l'entremise du Secrétariat.
(ii) Comité statistique de la SADC	Composé de chefs des INS des États membres et du Secrétariat de la SADC, le Comité statistique de la SADC (SCC) constitue le noyau du SSRS. Il fixe les grandes orientations politiques, stratégiques et professionnels pour l'élaboration et l'exécution des programmes stratégiques régionales et, à cette fin, se réunit au moins une fois l'an. Il se réunit chaque année.
(iii) Secrétariat (Unité statistique)	Le Secrétariat (Unité statistique) exerce diverses attributions : coordonner les activités statistiques régionales ; concevoir des projets statistiques régionales, les prioriser et les mettre en œuvre ; fixer la direction nécessaire et prêter des conseils techniques en matière d'harmonisation et de normalisation ; opérer comme point central pour le développement de systèmes régionaux de base de données pour les statistiques officielles ; et coordonner le renforcement des capacités statistiques régionales. L'Unité statistique comprend actuellement quatre employés.
(iv) États membres	Chaque État membre dispose d'un SSN qui est sous-tendu et régi par un cadre juridique pour la statistique. Ce dernier assigne comme responsabilités

	à l'INS de développer et de coordonner le SSN. L'INS est le point de contact pour les questions statistiques dans les États membres de la SADC.

L'évaluation a établi que :

(i) Les responsables politiques de la SADC (le Conseil des ministres) et la haute direction ont une bonne compréhension de l'importance de la statistique pour l'intégration et le développement régional. Cette compréhension est cruciale dans la mesure où elle amène la personne en cause à souscrire au développement de la statistique et à la soutenir.

(ii) La plupart des INS des États membres assistent aux réunions programmées du SSC. De plus, de temps à autre, le SSC créé des groupes de travail composés de représentants de quelques États membres pour travailler avec le Secrétariat de la SADC et s'attaquer à des sujets spécifiques tels que le Protocole sur les statistiques, la SRDS, etc.

(iii) II a été souligné plus haut que, dans le cadre de la Stratégie de 1998, certains États membres avaient été désignés points focaux pour compléter le rôle de la petite Unité statistique de la SADC. En particulier, il était attendu des points focaux qu'ils provisionnent périodiquement un budget pour financer les activités régionales perçues comme cruciales afin de promouvoir le partage des connaissances et les meilleures pratiques dans les domaines thématiques prioritaires. Sur la moitié des six points focaux, seuls l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Zambie ont bien fonctionné pendant quelques temps. II a été signalé que :

- l'Afrique du Sud a été en mesure de plaider activement pour la conduite de recensements dans des États membres tels que l'Angola et la RDC qui n'avaient pas exécuté de recensement de la population et du logement depuis longtemps. De plus, en sa qualité de point focal pour le recensement, l'Afrique du Sud a organisé des réunions afin de formuler des questions communes à utiliser lors des recensements conduites dans les États membres dans le but de produire des données de recensement harmonisées.
- Le Mozambique a été en mesure d'utiliser les financements fournis par les partenaires au développement pour organiser certaines activités autour des comptes nationaux, mais lorsqu'il a été mis fin aux financements fournis par les partenaires au développement, il n'a pas été possible de les continuer.
- La Zambie a travaillé avec les Secrétariats de la SADC et du COMESA pour tenir des ateliers de formation à Eurotrace et à l'harmonisation des statistiques du commerce. Forte relativement en matière de statistiques commerciales, la Zambie a été en mesure de partager ses connaissances et ses expériences avec d'autres États membres de la SADC. Elle a, en particulier, fourni une assistance directe pour bâtir

des systèmes de compilation des statistiques commerciales à un certain nombre d'États membres, dont la Namibie, le Swaziland, le Zimbabwe, etc.

(iv) Par rapport au point c) plus haut, des groupes ou équipes de travail devaient être créés dans 12 domaines statistiques identifiés sous la coordination du SSC. En l'occurrence, seuls quelques-uns ont été créés. En particulier,

- Une équipe de travail comprenant l'Afrique du Sud, la Namibie et la Tanzanie sur le Protocole sur les statistiques a été créée. L'équipe a discuté du projet de Protocole et un projet de Feuille de route pour la signature du Protocole par le Sommet en août 2020 fut produit et approuvé par le Comité statistique de la SADC en mai 2019. La feuille de route prévoyait la validation du Protocole par les États membres et son approbation. Le Protocole fut approuvé par le Comité statistique de la SADC à sa réunion tenue en juin 2021???? Il a été approuvé finalement par le Sommet des chefs d'État à sa 41e réunion tenue à Lilongwe (Malawi) en août 2021.
- Une équipe de travail sur la SRDS a été créée avec 4 États membres (Afrique du Sud, Lesotho, Namibie, Tanzanie) afin de fournir des orientations pour la révision de la SRDS 2015-2020, de superviser ce processus et de mettre au point une nouvelle stratégie pour lui succéder.

(v) L'Unité statistique du Secrétariat de la SADC est une petite unité. Comme elle disposait d'un effectif de deux fonctionnaires, la SRDS avait recommandé qu'elle fût doté de huit employés. Le nouvel effectif approuvé par le Secrétariat en mars 2017 passait de 2 à 4 fonctionnaires, chargés respectivement de ce qui suit

- Planification stratégique, questions juridiques, mobilisation des ressources et gestion des projets (chef d'Unité) ;
- Secteur réel ;
- Secteur externe ;
- Secteur social (santé, genre, éducation, etc.).

La proposition de créer les postes d'Assistant administratif, d'Administrateur de base de données et d'Assistant-administrateur de base de donnée ne fut pas acceptée. Manifestement, un effectif de 4 fonctionnaires n'est pas suffisant. Aussi, des efforts supplémentaires seront entrepris pour plaider pour le recrutement dans de nouveaux domaines tels que l'analyse des données, la gouvernance, etc.

(vi) En vertu du principe de subsidiarité, un volume important des travaux liés à la mise en œuvre de la SRDS est abattu dans les États membres. Par conséquent, il importe que certaines des activités soient intégrées au SNDS des États membres et soient exécutées dans ces derniers. En revanche, d'autres sont exécutées à l'échelle régionale. Par conséquent, chaque État membre devrait être tenu d'intégrer dans sa SNDS les activités qui ont été identifiées à l'échelle régionale. Cette démarche devrait être possible, vu que la plupart des États membres actualisent actuellement leurs SNDS ou envisagent de le faire dans un avenir proche.

(f) Stratégie nationale pour le développement de la statistique

Actuellement, les États membres conçoivent ou mettent en œuvre des plans statistiques afin d'améliorer leurs statistiques officielles. Il est reconnu à l'échelle internationale que la Stratégie nationale pour le développement de la statistique (SNDS) constitue la nouvelle norme en matière de planification statistique. La SNDS est un plan statistique de deuxième génération. À la différence du plan statistique de première génération qui visait à améliorer les performances de l'INS, la SNDS vise à améliorer les performances du SSN dans son intégralité. Elle constitue un cadre qui vise à faire face aux enjeux qui se dressent en matière de données, à savoir évaluer et prioriser efficacement les besoins en données à tous les niveaux ; intégrer les statistiques dans les processus de formulation de politiques et de prise de décisions ; coordonner efficacement le SSN ; mobiliser les ressources nécessaires à la statistique et les utiliser efficacement ; introduire des changements dans l'ensemble du SSN, les gérer et renforcer les capacités. La SNDS est également perçue comme étant un cadre efficace pour instaurer la révolution des données nécessaires pour transformer et moderniser le SSN. Les États membres ont conçu ou actualisé leurs SNDS. Toutefois, en 2016, un tiers seulement des États membres avaient conçu et mettaient en œuvre des SNDS incluant l'ensemble des secteurs[3]. De telles SNDS sont conçues en utilisant des statistiques sectorielles comme éléments constitutifs de la SNDS.

(g) Capacités statistiques.

Les évaluations des systèmes statistiques et du développement en Afrique ont indiqué et continuent d'indiquer que les déficits et les lacunes accusés en matière de capacité statistique constituent un obstacle majeur au développement de la statistique sur le Continent. De plus, des préoccupations ont été exprimées dans diverses enceintes internationales, continentales et régionales, notamment lors de la 38^{e} session de la Commission statistique des Nations Unies tenue en 2007, de la première réunion de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Africa) tenue en 2008 et de diverses réunions des comités statistiques des communautés économiques régionales (CER), dont la SADC.

Certains États membres ne disposent pas d'une capacité statistique adéquate. Cinq (5) États membres (soit un tiers de tous les États membres) ont réalisé une note inférieure à 60 en ce qui concerne l'indicateur de capacité statistique (ICS), l'un d'entre eux obtenant même une note aussi basse que 35,6 en 2018, Depuis 2004, la Banque mondiale compile et publie les ICS de plus de 140 pays et suit les progrès accomplis par ces derniers en termes de renforcement des capacités statistiques. La note est une mesure générale du développement global du SSN. Une note est calculée pour les 3 dimensions suivantes : (1) méthodologie statistique, (2) source des données et

[3] African Development Bank, Draft Report of NSDS SADC Workshop, Maputo, Mozambique, 09-13 November 2015

(3) périodicité et caractère d'opportunité. Une note pour chaque dimension est bâtie à partir d'un certain nombre de critères par rapport auxquels chaque pays est noté sur une échelle allant de 0 à 100. L'indicateur global résulte de la moyenne des notes obtenues pour les trois dimensions.

La SRDS prévoyait de renforcer les capacités statistiques dans des domaines statistiques spécifiques tels que le secteur réel et secteur externe, le commerce des services, l'indice harmonisé des prix à la consommation, etc. Toutefois, il existe une demande énorme pour la conduite de formations de base en matière statistique dans les États membres. Deux types de formation sont demandés :

- formation de base destinée aux fonctionnaires qui gèrent les ministères, départements et agences du Gouvernement. Une telle formation aurait pour but de développer au minimum une capacité minimale permettant au gouvernement dans son ensemble de recueillir et de compiler les données.
- formation de niveau Bac+1 ou 2 et Bac+3, conduite principalement dans les universités. Il est essentiel que cette formation soit orientée sur la pratique.

Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR) recommandait la création d'un Centre de formation statistique à l'INS en Afrique. Ce Centre peut faciliter le développement de capacités minimums pour le recueil et la compilation des données dans tout le secteur public. Il peut également servir de socle effectif pour le SSN. Le Mozambique opère un tel Centre de formation statistique. En 2014, le ministre mozambicain chargé de la statistique a créé par décret une École nationale de la statistique (ENE) qui opèrera comme une institution publique sous la tutelle de l'Institut national de la statistique (INE) et ayant pour mandat de promouvoir la culture statistique et de contribuer à l'amélioration des statistiques officielles dans le pays en formant le personnel statistique dans l'ensemble du SSN, en particulier en se focalisant sur les cours de niveau intermédiaire (enseignement supérieur/tertiaire), sur la formation professionnelle, sur la recherche et sur la vulgarisation. Les groupes cibles de l'ENE étaient le personnel statistique de l'INE (60 %), le SSN (30 %) et le grand public (10%). Il a été rapporté que, depuis son lancement, l'ENE a entrepris 5 cours de niveau intermédiaire sur les statistiques officielles et a permis la délivrance de diplômes de niveau avancé à 122 fonctionnaires, dont 16 seulement proviennent du SSN. Durant la même période, 20 formations brèves ont été dispensées.

Il existe heureusement un programme d'études harmonisé pour la formation à la statistique qui avait été développé par la SADC en 2005 avec le soutien de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'appui qu'elle prêtait au Programme de développement de la statistique de la SADC. En 2007, le programme d'études fut converti en un kit de formation de la SADC par le Centre de services statistiques à l'Université de Reading (Royaume-Uni) avec le soutien de l'UE. Portant sur trois niveaux (élémentaire, intermédiaire et supérieur), correspondant aux niveaux de formation professionnelle à la statistique de la Royal Statistical Society du Royaume-Uni, le kit de formation est distribué en tant que ressource pédagogique ouverte dans le monde entier. Il est offert

gratuitement et de manière ouverte aux éducateurs, aux étudiants, aux auto-apprenants pour être utilisé et réutilisé à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche. Cette ressource devrait mise à contribution de façon maximale pour former le personnel statistique dans la région.

2.3.3 Réalisations obtenues au titre de la SRDS

La présente section présente les réalisations obtenues dans le cadre de la SRDS conformément à la théorie du changement (résultats escomptés) ainsi que toutes autres réalisations (non escomptés). Les résultats escomptés sont ancrés sur les domaines d'intervention stratégiques de la SRDS et du SSRS. Les résultats reposent sur l'hypothèse selon laquelle les composantes du SSRS (Secrétariat de la SADC et SSN) rempliront leurs rôles pour s'acquitter de leur mandat respectif.

a) Réalisations obtenues par rapport aux interventions et initiatives planifiées

Réalisations obtenues au niveau régional

Ces réalisations sont présentées par thème :

Volet stratégique 1 : Élargir le champ et la portée des données statistiques régionales disponibles

Sous ce thème, les résultats suivants ont été obtenus :

1. Des données comparables à l'échelle régionale ont été compilées pour l'établissement de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) dans le cadre d'un effort de collaboration avec la BAD et le COMESA. Les IHPC sont produits et diffusés tous les mois.
2. Un modèle a été conçu dans le but de recueillir auprès des États membres des données en vue de la compilation de l'Annuaire statistique, des indicateurs sélectionnés et de l'IHPC.
3. L'Annuaire statistique de la SADC, qui fournit des données chronologiques sur les domaines d'intégration régionale pour chaque État membre, a été produit pour 2015-2017. Toutefois, pour des raisons de contrainte financière, il n'a pas été produit post 2017.

Volet stratégique 2 : Accroître la comparabilité et la qualité des statistiques régionales prioritaires

Sous ce thème, les résultats suivants ont été obtenus :

4. Des formations ont été entreprises sur les cadres convenus et les normes communes, et notamment sur :
    - les nouvelles classifications des dépenses pour l'IPC et l'IHPC convenues et approuvées lors de la 49^{e} réunion de la Commission statistique nationale en mars 2018.

- Le Comité statistique a approuvé et approuvé les notes d'orientation technique sur l'IHPC, le modèle de la SADC sur les statistiques du commerce des services et les notes techniques pour l'Annuaire statistique.

5. Des manuels techniques ont été produits, dont :
   - Notes d'orientation technique sur l'IHCP, , produites en 2016.
   - Notes techniques sur la définition des indicateurs de la SADC pour alimenter l'Annuaire statistique, qui ont été produites annuellement.
   - Lignes directrices de la SADC pour la création du modèle concernant les statistiques du commerce des services, qui ont été produites en 2015.
6. Des cadres adaptés et convenus. Ces cadres ont été approuvés aux réunions du Comité statistique de la SADC.

Volet Stratégie 3 : Accroître les services dispensés aux utilisateurs et encourager l'usage élargi des statistiques régionales

Sous ce thème, les résultats suivants ont été obtenus :

7. L'Annuaire statistique de la SADC a été produit et lancé lors d'une manifestation parallèle tenue à l'occasion du Sommet de la SADC.

Volet stratégique 4 : Renforcer les partenariats et la coordination du SSRS entre les parties prenantes

Sous ce thème, les résultats suivants ont été obtenus :

8. Un Protocole sur les statistiques a été rédigé et avalisé lors des réunions du Comité statistique de la SADC tenues en juin 2020. Il a été approuvé par le Conseil des ministres en 2021.
9. Des forums utilisateurs-producteurs ont été convoqués au niveau régional, dont :
   - des missions d'évaluation et de surveillance macroéconomique par les pairs, qui ont été entreprises dans les États membres afin de s'assurer de la qualité des statistiques utilisées pour suivre les politiques macroéconomiques ;
   - les réunions du Comité des gouverneurs des Banques centrales (CCBG) ainsi que du Sous-comité de la recherche et de la macroéconomique du CCBG ;
   - les réunions du Sous-comité macroéconomique de la SADC.
10. Des groupes de travail ont été créés et sont opérationnels. Ils ont entrepris les activités suivantes :
    - la création, en 2018, d'une équipe de travail en vue de la formulation du Protocole sur les statistiques ;
    - la création, en 2019, d'une équipe de travail en vue de la formulation de la SRDS ;
    - la tenue des réunions annuelles d'un Groupe de travail technique sur l'IHPC ;

- la désignation, en 2012, des points focaux de l'Annuaire statistique de la SADC ;
- la création, en 2015, d'un Groupe de travail technique sur les statistiques du commerce des services ;
- la constitution, en 2019, d'un Groupe d'experts de la pauvreté, chargé de déterminer une mesure commune de la pauvreté.

Volet stratégique 6 : Promouvoir le renforcement des capacités en matière statistique dans région

11. Comme prévu, des initiatives ont été entreprises pour renforcer les capacités en matière de normes statistiques, Elles sont :
    - des initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques du secteur réel et du secteur externe, organisées dans le cadre du Programme statistique panafricain en collaboration avec la CUA 2015-2018 ;
    - des initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques du secteur réel, entreprises par Afritac South pour la région de la SADC ;
    - des ateliers nationaux et régionaux de formation au modèle de la SADC pour les statistiques du commerce des services, entrepris durant la période 2015-2017 ;
    - une réunion du Groupes de travail technique sur le développement méthodologique de l'IHPC ;
    - une formation à la validation technique des statistiques économiques et sociales destinée aux personnes focales de l'Annuaire statistique ;
    - une formation à la gestion et au leadership destinée aux chefs des INS, organisée en 2016 avec PARIS21.

a) Autres réalisations

Parmi les autres réalisations enregistrées par la SADC durant la période de mise en œuvre de la SRDS, on relèvera :

(i) Partnerships

Des partenariats ont été noués avec diverses institutions, dont des communautés économiques régionales (CER) telles que le COMESA, des institutions panafricaines telles que la BAD, la CUA et la CEA, des agences de l'ONU telles que la FAO, le FMI et la Banque mondiale, et l'Union européenne (UE).

(ii) la mobilisation des ressources régionales

La dotation en ressources humaines dans les SSN varie d'un État membre à l'autre. Si certains États membres sont fortement limités en termes de ressources, en termes de disponibilité de statisticiens professionnels, de compétences et d'expériences, d'autres sont bien dotés en ressources, dont celles sus-mentionnées. La SADC a dressé un cadre institutionnel régissant le partage desdites ressources par les États membres. Ce cadre a été formulé lors des réunions statutaires du Comité statistique de la SADC (SCC), lors desquelles les chefs des INS ont échangé leurs vues sur les voies optimales à suivre pour développer la statistique dans la région. De plus, les États membres ont soutenu d'autres États membres à titre individuel dans divers domaines. On mentionnera les deux exemples suivants à cet égard :

a) L'Afrique du Sud s'est engagée à plaider pour que l'Angola et la République démocratique du Congo (RDC) entreprennent un recensement de la population et du logement, exercice que cette dernière n'a pas conduit depuis de nombreuses décennies. Il a été signalé également que Statistics South Africa a aidé quelques États membres à créer leurs propres indicateurs de suivi des ODD. Statistics South Africa a entrepris cette initiative afin d'aider les citoyens et les stratèges dans les buts suivants : suivre les progrès accomplis dans la poursuite des ODD, relever les lacunes et déterminer les domaines prioritaires d'action. Lancé en décembre 2019, le portail des indicateurs de suivi est accessible au public et opère en mode interactif et de façon conviviale. Fournissant également des informations sur les politiques nationales poursuivies par l'Afrique du Sud pour réaliser les ODD, il peut, en étant associé au données mises à disposition, offrir des outils plus efficaces pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et le renforcement de la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes en soutien aux ODD.

b) Comme signalé plus haut, la Zambie est relativement performante en statistiques commerciales et a été en mesure de partager ses connaissances et ses expériences avec d'autres États membres de la SADC. Elle a, en particulier, fourni une assistance directe à un certain membres, dont la Namibie, le Swaziland, le Zimbabwe, etc. pour bâtir des systèmes de compilation des statistiques commerciales.

État des lieux de la statistique dans les États membres

1. Comme mentionné précédemment, la SRDS n'est pas bien connue dans les États membres faute d'une sensibilisation adéquate à son propos. Elle ne se reflète pas dans les SNDS. Il ne semble pas que la SRDS ait été déroulée dans les États membres.
2. Les États membres mettent en œuvre divers volets de la SRDS. Ainsi, la plupart d'entre eux ont signalé avoir mis en œuvre ou soutenu les statistiques agricoles (9), les comptes nationaux (13), les indices harmonisés des prix à la consommation (IHPC) (13) et les statistiques du commerce international de marchandises (11).
3. Certains États membres (Mozambique, Tanzanie, etc.) ont actualisé leurs législations statistiques nationales ou sont en passe de le faire (ex. l'Afrique du Sud). Il est crucial que les législations statistiques nationales soient à jour et s'alignent sur le Protocole sur les statistiques dès qu'il aura été entériné.

4. Dans les États membres, les consultations entre producteurs et utilisateurs de données ont été intensifiées, dû principalement à l'obligation de suivre les ODD et de faire rapport sur eux. Ces consultations se sont déroulées principalement dans le cadre de comités et d'ateliers de travail réunissant les utilisateurs et les producteurs de données.
5. Les États membres ont conçu ou actualisé leurs SNDS. Toutefois, un tiers seulement des États membres ont conçu et mettent en œuvre des SNDS incluant l'ensemble des secteurs[4].
6. La plupart des États membres disposent d'un université au moins où la statistique est enseignée. Cependant, la statistique est enseignée comme une discipline parmi d'autres des mathématiques ou des sciences économiques et, de toute façon, ne couvre pas de façon adéquate les statistiques officielles. Enseignée ainsi, elle ne produit pas des diplômés prêts à l'emploi ou « clés en main », capables de faire tourner le SSN. La Tanzanie dispose d'un établissement, à savoir le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est (EASTC) qui a, durant nombre d'années, offert des formations en statistique appliquée au niveau de Bac+2. Il offre désormais des formations de niveau Bac+3 en statistiques officielles. Il s'agit là d'une possibilité dont les États membres peuvent tirer parti pour former leur personnel statistique.
7. Peu d'États membres ont été en mesure de créer des centres de formation en cours d'emploi dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités du SSN, comme recommandé par la SHaSA2. De tels centres sont destinés à dispenser des formations de base ou ordinaires en statistique. Comme indiqué précédemment, le Mozambique offre un modèle de la façon dont le Centre peut être opéré.
8. Les États membres sont à des étapes diverses du développement statistique et effectuent des innovations en matière de données, notamment l'utilisation de tablettes informatiques pour recueillir les données.
9. La moitié environ des États membres qui ont répondu diffusent leurs statistiques en utilisant un portail de données ouvert, développé dans le cadre du Projet « Autoroute de l'information » de la BAD. Ces portails offrent des systèmes de base de données statistiques facilement accessibles, exhaustifs, actualisés et conviviaux sur toute une gamme d'indicateurs socio-économiques.
10. Bon nombre d'États membres ont signalé avoir entrepris une enquête de données sur la satisfaction des utilisateurs. Certains entreprennent l'enquête périodiquement.
11. Financer la statistique demeure un enjeu majeur. Or, l'idée de créer un Fonds statistique, comme recommandé par la SHaSSA2, n'a pas suscité une forte adhésion dans la région. En effet, un nombre vraiment important d'États membres dépendent des fonds fournis par les partenaires au développement pour entreprendre des activités statistiques telles que les enquêtes et les recensements.

b) Évaluation de la SRDS par rapport aux critères statistiques

[4] Rapport de l'atelier de travail de la SADC sur les SNDS, Maputo (Mozambique), 09-13 novembre 2015.

L'évaluation a été entreprise également en utilisant les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact ainsi que le cadre d'évaluation de la qualité des données (DQAF) du FMI.

Pertinence

La SRDS demeure pertinente en tant que cadre pour le renforcement des capacité statistiques et la production de statistiques régionales harmonisées qui sont utilisées pour le processus de formulation de politiques, de planification, de prise de décisions, de suivi et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis sur le plan du développement. Les statistiques sont utilisées par le Secrétariat de la SADC, par les États membres et par d'autres parties prenantes telles que les investisseurs pour une variété d'objectifs. Toutefois, il a été signalé qu'actuellement, l'offre ne répond pas à la demande en matière de données. Les utilisateurs de données au siège de la SADC ont fait état des lacunes de données que comportent certains indicateurs de développement. notamment ceux concernant l'énergie, les infrastructures, les services connexes, le genre, l'environnement, les catastrophes, la sécurité alimentaire, etc. Ils ont également signalé l'absence de détails précis (ventilation) qu'accusent les données disponibles.

Parmi les États membres qui ont répondu, trois (3) ont indiqué que la SRDS constitue un document d'orientation important pour le pays. Cependant, la moitié d'entre eux environ estiment que la SRDS a permis, au moins partiellement, à harmoniser les statistiques agricoles, les comptes nationaux, les statistiques industrielles, les statistiques sociales, les indices des prix à la consommation et les statistiques du commerce extérieur.

Efficacité

Un grand nombre d'extrants ont été livrés, en particulier ceux liés aux lignes directrices et aux méthodologies à suivre pour produire des statistiques harmonisées. De plus, des activités de renforcement des capacités en matière statistique ont été exécutées. Par conséquent, les États membres sont en mesure de produire et de fournir des statistiques harmonisés sur un certain nombre d'indicateurs, bien qu'il existe toujours des lacunes de données comme relevé plus haut. Ces lacunes s'expliquent par les capacités limitées dont disposent les États membres.

Toutefois, un certain nombre d'extrants n'ont pas été livrés, du fait de la non-exécution de nombreuses interventions et initiatives. La SRDS avait fixé 26 interventions et initiatives à exécuter. Toutefois, pour un grand nombre de raisons, dont le manque de moyens, seules 11 (soit 42 %) des interventions et initiatives ont été exécutées, contre 15 non exécutées. Les thèmes stratégiques qui ont le moins fait l'objet d'interventions et d'initiatives ont été les suivants : Accroître les services aux utilisateurs et promouvoir l'utilisation plus large des statistiques régionales (seule 1 intervention exécutée sur 4) ; Promouvoir le renforcement des capacités

statistiques dans la région (seule 1 intervention sur 3 exécutée) ; et Tirer profit des innovations les plus récentes en matière de TIC (aucune des 4 interventions exécutées). Parmi les interventions et initiatives non exécutées, on relèvera celles mentionnées ci-après :

1. Base de données intégrée sur les statistiques du commerce	7. Utiliser des outils de pointe pour gérer et diffuser les données
2. Base de données centrale régionale	8. Établir des indicateurs socio-économiques intégrés sur la SADC
3. Stratégie de diffusion de données	9. Portail de diffusion des données ?
4. Faits et chiffres	10. Capacité d'analyse au Secrétariat et dans les États membres
5. Stratégie de plaidoyer	11. Établir des partenariats entre les INS et les centres de formation dans la région
6. Utiliser les TIC pour recueillir les données et les transmettre au Secrétariat	

L'efficacité des statistiques régionales a été limitée par :

- leur portée limitée (les données disponibles ne portent que sur les comptes nationaux et les prix), la périodicité insuffisante (les données sont pour la plupart annuelles), le manque perçu de fiabilité, une certaine incohérence entre les sources de données (quelques écarts constatés entre les statistiques régionales et celles provenant d'autres sources telles que la CUA, la CEA, le FMI et la Banque mondiale), la caractère non opportun des statistiques (exemple, l'Annuaire statistique annuel de la SADC), l'absence de métadonnées ou leur caractère inadéquat, et l'absence de canaux établis pour assurer les retours d'informations.
- le caractère inadéquat de la diffusion des données ou de l'accès à ces dernières. Comme signalé précédemment, il n'existe pas de base de données au Secrétariat de la SADC ; il n'existe pas de portail de données ; l'Annuaire statistique annuel de la SADC n'est pas imprimé depuis 2017 (ce qui fait que les données ne sont plus opportunes) ; et le site Web de la SADC comporte un nombre très limité de données, principalement sur l'IHCP. Les informations postées sur le site Web se présentent sous la forme de rapports au format PDF, qui ne permettent pas d'effectuer des tâches telles que : analyser les données de façon conviviale ; regrouper les indicateurs concernant différents cadres, secteurs et sous-secteurs par thèmes (pauvreté, disparité, etc.), par institutions, par sources, par engagements et buts internationaux ; fournir des séries chronologiques actualisées ainsi que des estimations multiples émanant de sources diverses et ventilées par sexe, par strate (urbaine ou rurale) et autre domaine d'intérêt, lorsque ces estimations seraient disponibles ; et créer, modifier et fusionner les bases de données des indicateurs sans qu'il soit

nécessaire d'avoir recours à des programmes spécialisés ou de recevoir un soutien technique spécialisé.

Efficience

Les États membres fournissent quelques données sur une base mensuelle et annuelle. Or, bon nombre d'entre eux rencontrent des difficultés en termes de capacités et de moyens pour recueillir les données, d'où certaines lacunes dans les données qu'ils transmettent au Secrétariat de la SADC. Cependant, les États membres numérisent d plus en plus la collecte des données et, à cet égard, ont recours aux entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) e il est possible de démontrer que cette démarche permet de réduire les coûts de collecte de données, de les produire rapidement et d'en améliorer la qualité.

Le Secrétariat de la SADC ne gère pas et ne diffuse pas les données avec efficience. Pour transmettre les données au Secrétariat de la SADC, les États membres utilisent des tableaux sous Excel qui prennent du temps à remplir et sont susceptibles aux erreurs. Il n'existe au Secrétariat de la SADC aucune base de données qui ne présente de difficulté en ce qui concerne l'accès aux données. Depuis 2015, l'absence de moyens a constitué un frein à la production de publications telles que l'Annuaire statistique de la SADC, sans compter que les rapports sur les statistiques régionales qui sont postés sous format PDF sur le site Web de la SADC, n'aident pas vraiment les utilisateurs à approfondir leur analyse des données. Dans tous les cas, les utilisateurs de données doivent accéder à une base de données complète. Or, celle-ci n'est pas encore en place.

Durabilité

Si la moitié environ des États membres ont indiqué qu'ils disposent des structures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre continue de la SRDS, le même nombre plus ou moins a indiqué qu'il n'existe aucune preuve que la mise en œuvre de la SRDS a suscité ou mobilisé un intérêt ou un financement accru pour la statistique. De plus, presque le même nombre d'États membres a indiqué que la mise en œuvre de la SRDS ne fait pas l'objet d'un suivi suffisant, les rapports d'avancement et les recommandations étant peu discutés au niveau régional.

La forte dépendance du Secrétariat de la SADC comme des États membres aux partenaires au développement nuit à la viabilité des programmes statistiques. Les ODD ont offert à la communauté statistique en Afrique et dans la région en particulier une bonne occasion de plaider en faveur de l'accroissement des financements destinés à la statistique dans les budgets gouvernementaux. II est nécessaire d'épauler les États membres pour appeler plus fermement les gouvernements à financer les activités statistiques. L'argument à avancer à cet égard sera que *les investissements réalisés dans la statistique, même accrus, génèreront des retours multiples en améliorant l'efficacité des gouvernements et des partenaires du développement dans l'allocation*

des ressources et le suivi des résultats (PARIS21, 2006). Le plaidoyer en faveur de la statistique devrait, par conséquent, constituer un domaine d'intervention important dans la nouvelle SRDS.

Deuxièmement, pour assurer la viabilité du SSN et du SSRS, il faudrait, plutôt que de se concentrer sur la production d'ensembles de données destinées à répondre aux besoins immédiats, réorienter l'aide prêtée par les partenaires au développement dans les États membres et développer des capacités statistiques durables dans le but de produire des données maintenant et à l'avenir.

Impact

Les statistiques régionales ont été utilisées par différentes parties prenantes pour analyser l'impact de l'intégration régionale. Elles ont également contribué à la formulation, entre autres, de la Stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation et de la Politique agricole régionale de la SADC. Le secteur privé et d'autres parties prenantes telles que chercheurs et universitaires ont également utilisé les statistiques régionales à divers buts. Toutefois, l'utilité des statistiques régionales a été limitée par les lacunes de données et par leur mode de diffusion. Ces lacunes ont été mises en exergue plus haut. Le site Web, qui constitue le principal canal de diffusion des statistiques régionales n'est ni interactif ni convivial. À l'avenir, il sera nécessaire de développer et de promouvoir proactivement un portail de données ouvert dédié, qui soit accessible et interactif. Quelques États membres offrent des exemples probants de ces portails de données ouverts et de leur utilisation comme décrit plus haut.

c) Performance globale de la SRDS

Dans le cadre du processus d'auto-évaluation, un outil d'auto-évaluation de PARIS21 a été utilisé afin d'obtenir une indication quantitative de la qualité d'ensemble de la SRDS, de l'étendue de sa mise en œuvre et de son impact global. Il a permis d'identifier rapidement et facilement les domaines de développement de la statistique nécessitant une attention accrue dans le cadre du système statistique régional. ll a été rempli par l'Unité des Statistiques du Secrétariat de la SADC et, après traitement automatique des résultats, a livré un tableau sommaire de même que des diagrammes de performance fondés sur les thèmes majeurs, comme illustré ci-dessous.

Les performances enregistrés dans des domaines spécifiques sont illustrées au tableau 4 et au diagramme 1 respectivement.

Tableau 2.3 : Note totale obtenue dans la mise en œuvre de la SRDS

Activité	Note (%)
État et capacité	86,4
Ressources et dépenses	55,0
Qualité des données	53,5
Réactivité à la demande	58,5
Diffusion et utilisation	57,2
Planification et suivi des résultats	74,0
Note totale	**62,9**

Figure 1.1: Performance de la mise en œuvre

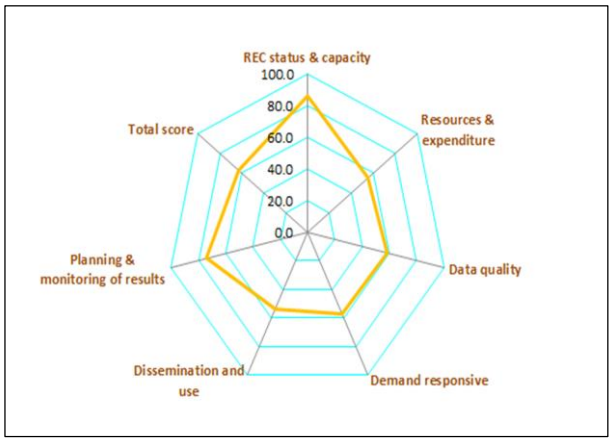

Le tableau montre que la note la plus élevée (86,4 %) portait sur l'état et la capacité du Secrétariat de la SADC à préparer et à orienter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la SRDS et était suivie par celle (74 %) concernant la planification et le suivi de la mise en œuvre de la SRDS. Les notes les plus faibles portaient sur les ressources et les dépenses (55 %), la qualité des données (58,5 %) et la réactivité à la demande de données (58,5 %). Il s'agit, par conséquent, des données nécessitant une attention spéciale lors de la conception
de la nouvelle SRDS. La performance globale de la mise en œuvre de la Stratégie statistique s'élevait à 62,9 %. Il s'agissait d'une performance moyenne pour la Stratégie.

2.4 Difficultés rencontrées

Un certain nombre de problèmes ont pesé sur la mise en œuvre de la SRDS, dont ceux mentionnés ci-après :

1. plaidoyer inadéquat en faveur de la statistique au Secrétariat de la SADC comme dans les États membres et absence de visibilité de l'Unité statistique de la SADC. Or, comme signalé précédemment, le plaidoyer en faveur de la statistique est absolument essentiel au développement d la statistique en Afrique.
2. le caractère inadéquat des actions menées pour faire connaître la SRDS au siège de la SADC et dans les États membres, qui a eu pour effet de limiter l'appropriation de la mise en œuvre de la SRDS et le soutien qui lui a été accordé.
3. l'engagement insuffisant des États membres aux programmes statistiques de la SADC, ce qui a empêché les points focaux de recevoir les ressources voulues pour opérer efficacement.
4. l'insuffisance des effectifs à l'Unité statistique de la SADC, qui a eu pour effet de fortement limiter les travaux abattus par cette dernière.

5. le fait que, bien qu'étant exécutées par les États membres, les SNDS n'incluent pas l'ensemble des secteurs, ce qui fait qu'elles n'entraînent pas l'amélioration des données administratives.
6. le défaut d'alignement des SNDS sur la SRDS. Or, comme la plupart des activités prévues dans la SRDS sont entreprises dans les États membres, il importe de les refléter dans les SNDS pour faciliter sa mise en œuvre.
7. l'insuffisance des capacités et des compétences en matière statistique dans certains États membres. Ainsi, cinq (5) États membres (soit un tiers de tous les États membres) ont réalisé une note inférieure à 60 en ce qui concerne l'indicateur de capacité statistique (ICS)[5], l'un d'entre obtenant même une note aussi basse que 35,6 en 2018,
8. la forte rotation du personnel, y compris parmi les dirigeants de certains INS, dont ceux du Mozambique et de la Zambie, qui est néfaste à la stabilité des INS en question.
9. les ressources limités :
    - L'Annuaire statistique de la SADC n'est pas produit depuis 2015 ;
    - Les ressources n'ont pas été mobilisées pour mettre en œuvre la Stratégie « Tirer profit des innovations les plus récentes en matière d'information, de communication et de technologie au profit du développement de la statistique » dans le cadre du RISDP ;
    - Les gouvernements de certains États membres n'ont pas toujours mis à disposition les ressources requises pour le développement des SSN,
    - Les États membres n'ont pas créé de « Fonds statistique », comme le recommande la SHaSA2. Comme indiqué précédemment, la Zambie imprime le rythme en la matière.
    - Certains États membres ont dépendu fortement des financements fournis par les partenaires au développement pour soutenir leurs activités statistiques.
10. les lacunes enregistrées en matière de gestion et de diffusion des données, consécutives à la mise à profit limitée des TIC.
    - En effet, les États membres utilisent des tableaux sous Excel pour transmettre les données au Secrétariat de la SADC chaque fois que ces dernières sont requises pour compiler des statistiques régionales, Cette méthode de remontée des données depuis les États membres n'est pas efficiente. Une solution efficiente consisterait, pour le Secrétariat de la SADC, de créer un portail de données capable d'échanger les données et les informations avec les portails de données déjà créés dans les États membres, de sorte que, lorsque les États membres modifient les données, celles-ci sont reçues automatiquement par le Secrétariat.

[5] S'échelonnant de 1 à 100, l'indicateur de capacité statistique (ICS) sert de mesure générale de la capacité statistique. Il s'agit d'un indicateur composite portant sur trois dimensions : source des données, méthodologie et périodicité. Depuis 2004, la Banque mondiale compile les notes relatives à cet indicateur pour les pays en voie de développement en utilisant les données immédiatement disponibles sur eux. Les notes pays sont publiées sur un tableau de bord des ICS de la Banque mondiale.

- Le Secrétariat de la SADC ne dispose pas d'une base de données accessible par les utilisateurs pour obtenir les données dont ils ont besoin. Souvent, pour obtenir les données requises, les fonctionnaires du Secrétariat doivent contacter les États membres, ce qui met à mal le rôle d'intermédiation que l'Unité statistique de la SADC est censée remplir.
- Il n'existe pas de portail de données pour la diffusion des statistiques régionales. Celles-ci sont diffusées par le biais de rapports imprimés ou alors par le biais du site Web de la SADC. Sur le site Web, les statistiques sont cachées sous la rubrique « Services d'informations » et il n'est pas facile d'accéder au domaine « Statistiques ». Les éléments postés sur le site Web sont des rapports au format PDF, principalement sur l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) et rien de plus.

11. la gestion inadéquate des connaissances à l'Unité statistique de la SADC, comme l'illustrent les deux exemples fournis ci-après. Il a été constaté qu'il n'existe, au Secrétariat de la SADC, aucune connaissance du programme d'études harmonisé de la SADC pour la formation en statistique, qui avait été formulé en 2005. Pourtant, certains pays tels que le Mozambique utilisent ce programme d'études pour conduire leurs programmes de formation statistique, Il a été constaté également qu'il n'existait aucune connaissance du portail de données que la BAD avait aidé à développer pour assurer la transmission et la diffusion effectives des données. Ce portail a été construit dans la totalité des institutions panafricaines et des organisations régionales, dont la SADC, la CUA, le COMESA et AFRISAT, vu que tous les États membres sont visés par l'initiative « Autoroute de l'information en Afrique ». Il devrait, par conséquent, être actualisé et employé pour automatiser la collecte des données émanant des États membres de la SADC qui disposent tous de la même plateforme, ce qui permettra, ainsi, de réduire le fardeau qui incombe aux États membres de faire remonter les données ainsi que les efforts de la SADC. Dès que les États membres de la SADC actualisent leurs portails, toutes les données liées à la SADC seraient automatiquement actualisées sur le portail de la SADC.

2. 5 Leçons tirées

Un certain nombre de leçons ont été tirées de l'évaluation et ont été prises en compte dans la conception de la nouvelle SRDS. Parmi ces avantages, on relèvera ce qui suit :

1. Plaider en faveur de la statistique à tous les niveaux constitue un investissement important pour le développement de la statistique. Il contribue à sensibiliser les parties prenantes, à remporter leur adhésion, à faire en sorte qu'elles demandent des statistiques en tant que preuves et à soutenir les statistiques, notamment en s'engageant à investir dans la production et le développement de statistiques. De plus, il permet d'améliorer le profil des statistiques. En effet, là où elles ont été bien conduites, les plaidoyers ont généré un soutien plus fort en faveur de la statistique.

2. Faire connaître la SRDS à tous les niveaux est crucial pour favoriser son appropriation et pour obtenir des soutiens pour sa mise en œuvre.
3. La façon dont la statistique a été intégrée dans les ODD et le RISDP ne s'est pas étendue jusque dans les États membres de la SADC. En effet, dans bon nombre d'entre eux, la statistique n'a pas été intégrée dans les processus et les politiques de développement national, ce qui constitue un frein au développement de la statistique à l'échelle national.
4. II est important que tous les États membres conçoivent et mettent en œuvre des SNDS qui incluent l'ensemble des secteurs et couvrent le SSN dans son intégralité plutôt que de concevoir un plan statistique pour l'INS. Les SNDS doivent être conçus sur base des lignes directrices et des meilleures pratiques internationales.
5. Si les données administratives constituent une portion significative des statistiques officielles sur des secteurs clés tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, les événements de la vie (mariages, naissances, décès), l'emploi, le commerce, la finance, la criminalité, etc. dans l'ensemble de l'Afrique, elles tendent à être incomplètes, incohérentes, non actualisées et insuffisamment fiables pour être utilisées en toute confiance. Améliorer les données administratives doivent, par conséquent, constituer un domaine d'intervention majeur du développement de la statistique dans la région. La conception de SNDS incluant les secteurs contribuera grandement à réaliser l'objectif évoqué au paragraphe 5 plus haut.
6. Il y a lieu de donner davantage priorité à la promotion de la coordination statistique à tous les niveaux dans le développement de la statistique en raison des nombreux avantages qui découlent d'une telle coordination, notamment l'harmonisation des statistiques provenant de sources différentes.
7. Les écosystèmes de données dans les États membres se développent et se diversifient en intégrant de nouveaux utilisateurs, producteurs et sources de données. Il y a lieu de transformer le SSN pour répondre à aux changements qui s'opèrent dans l'environnement statistique. Il faudrait en tenir compte lors de la révision des législations statistiques nationales.
8. II est nécessaire d'entreprendre des innovations en matière de données et. notamment, d'utiliser de nouvelles sources de données et des technologies innovantes permettant de répondre à une demande de données qui ne cesse de croître et de se diversifier. Une telle initiative consistera à renforcer les capacités et les compétences en matière statistique, y compris dans de nouveaux domaines tels que la science des données et l'analyse des données.
9. Il est nécessaire de tenir les législations statistiques nationales à jour. Le Secrétariat de la SADC devrait contribuer à cette mise à jour.
10. Vu les changements rapides de personnel dans les États membres, il est important de planifier la succession et de gérer les connaissances en partie afin de conserver la mémoire institutionnelle.
11. Il est nécessaire de tenir davantage de discussions à propos de la création d'un Fonds statistique national dans les États membres, comme le recommande la SHaSA 2.
12. Importants, les partenariats en matière statistique doivent, dans la mesure du possible, être exploités au profit du développement de la statistique dans la région. Il est important également

de promouvoir l'apprentissage entre pairs et de tirer profit des capacités statistiques régionales dans toute la région.

13. Il ne suffit pas de poster des statistiques régionales sur le site Web. Pour faciliter l'accès aux données et leur usage efficace, il importe de créer un portail de données dédié, qui : permet d'analyser les données de façon conviviale ; permet de regrouper les indicateurs ; fournit des séries chronologiques actualisées ainsi que des estimations multiples émanant de sources diverses ; permet de créer, modifier et fusionner les bases de données des indicateurs sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des programmes spécialisés ou de recevoir un soutien technique spécialisé ; et comporte un assistant qui guide l'utilisateur étape après étape.

2.6 Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (SWOT)

Cette analyse est importante car elle nous permet d'identifier les forces, faiblesses, possibilités et menaces afin que nous puissions bâtir sur fond des forces identifiées, éliminer les faiblesses constatés, tirer avantage des possibilités et contourner les menaces. L'analyse du système statistique de la SADC est résumée au tableau suivant :

Les résultats de l'analyse SWOT sont résumés au tableau suivant :

Tableau 2.5 : Analyse SWOT du système statistique de la SADC

Forces	Faiblesses
1. Existence d'une Stratégie statistique de la SADC	1. La période de mise en œuvre de la SRDS a été avancée sans que soient pris en compte les enjeux, les défis et les tendances enregistrés en matière statistique.
2. Existence d'une Unité statistique au Secrétariat.	2. Petit effectif et absence de visibilité de l'Unité statistique de la SADC.
3. Cadre institutionnel bien défini pour la statistique.	3. Connaissances insuffisantes à propos de la SRDS et des SNDS dans les États membres.
4. Existence de systèmes statistiques nationaux constituant des sources pour les statistiques régionales de la SADC.	4. Absence d'alignement entre la SRDS et les SNDS dans les États membres.
5. Existence de SNDS dans certains États membres.	5. La plupart des SNDS conçus par les États membres ne sont inclusifs des secteurs.

6. Des lignes directrices sont en place pour la production de statistiques régionales harmonisées dans les divers domaines en place.	6. Certaines structures de mise en œuvre de la SRDS (par exemple, les groupes de travail thématiques et les points focaux de la SADC) n'ont pas entrepris les travaux comme cela avait été planifié.
7. Expertises dans divers domaines statistiques au Secrétariat comme dans les États membres.	7. Caractère inadéquat du plaidoyer en faveur de la statistique au Secrétariat de la SADC et dans les États membres.
8. Infrastructures en place dans les États membres pour les services statistiques de base, notamment pour : les recensements et les échantillonnages à grande échelle et la compilation de statistiques démographiques, sociales et économiques de base.	8. Financement inadéquat accordé au Programme statistique de la SADC et aux systèmes statistiques nationaux par les Gouvernements des États membres.
9. Existence de ressources humaines de base dans les INS, dans certains ministères, départements et organismes gouvernementaux (par exemple, les Banques centrales).	9. Instabilité de la haute direction dans les INS de certains États membres
10. Un site Web de la SADC servant à diffuser les statistiques régionales. Portails de données interactifs et conviviaux dans les États membres pour la diffusion et l'échange de données.	10. Absence d'un portail de données ouvert interactif, apte à permettre la diffusion des statistiques régionales de la SADC.
	11. Dépendance excessive aux fonds fournis par les partenaires au développement, en particulier ceux destinés à financer les recensements et les enquêtes.
Possibilités	**Menaces**
1. Des fonctions statistiques bien définies dans les processus de la SADC.	1. Non-exécution par les États membres des activités convenues.
2. Diversité des axes et des programmes d'action au niveau régional, continental et international qui appellent à la réalisation de nouveaux produits et à l'adoption de nouvelles approches en matière statistique.	2. Financement insuffisant des budgets statistiques à tous les niveaux.
3. Existence de cadres internationaux et continentaux destinés à orienter l'amélioration et le développement des statistiques.	3. Absence de coordination des interventions des partenaires au développement, qui débouche sur la redondance des efforts.
4. Possibilités de nouer des partenariats avec diverses organisations en matière de développement de la statistique.	4. Dépendance excessive aux financements fournis par les partenaires au développement.

5. Avancées enregistrées en matière de TIC qui entraînent des possibilités d'améliorer la collecte, la gestion et la diffusion des données.	5. Coordination inadéquate du système statistique national.
6. Possibilités d'utiliser les sources de données non classiques pour améliorer les statistiques officielles et combler les manques en matière de données.	7. Analyses régionales inadéquates conduites sur base des données de la SADC.

CHAPITRE 3: CADRE STRATÉGIQUE DE LA NOUVELLE SRDS

3.1 Introduction

Le présent chapitre présente le cadre stratégique qui est au cœur de la SRDS. La nouvelle SRDS cherche principalement à transformer et à moderniser les statistiques régionales de la SADC afin de surmonter les problèmes de fond et les problèmes émergents en matière de données de façon robuste, conforme aux cadres et directives internationaux. Le cadre présente les fondements stratégiques (vision, mission et valeurs fondamentales) et la direction stratégique (domaines d'intervention stratégiques, objectifs et initiatives).

Les considérations suivantes ont été prises en compte dans la conception de la nouvelle SRDS :

3.1.1 Évaluation de la SRDS (2015-2020)

La SRDS (2015-2020) a été évaluée. Les résultats émanant de l'exercice sont présentés au dernier chapitre, y compris en ce qui concerne la pertinence de la SRDS ; le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la SRDS ; les réalisations obtenues par la SRDS, notamment en termes d'efficience, de durabilité et d'impact ; les problèmes rencontrés ; les leçons tirées ; et l'analyser SWOT. L'analyse a servi de point de départ utile pour la conception de la présente SRDS succédant à la précédente.

3.1.2 Alignement sur les agendas de développement

Aligner les programmes et opérations statistiques sur les agendas du développement au niveau national, régional, continental et mondial constitue une façon de démontrer la pertinence des statistiques et leur impact sur le développement. Il sert également à assurer la durabilité des programmes et des opérations statistiques dans la région. Explicitement ancrée sur les agendas régionaux de développement, principalement sur Vision 2050 et sur le RISDP 2020-2030, la SRDS est alignée sur les agendas continentaux et mondiaux de développement, à savoir l'Agenda Afrique 2063 et l'Agenda 2030 pour le développement durable.

La SRDS promouvra l'intégration de la statistique dans d'autres programmes de développement régional en appui à leur suivi et évaluation. Elle en fera de même pour ce qui concerne les plans nationaux de développement et d'autres agendas de développement des États membres.

3.1.3 Alignement sur les principes et cadres statistiques régionaux et internationaux

Le système statistique régional fait partie des systèmes statistiques plus larges que constituent le système africain et le système international. Son développement est impacté par les développements statistiques survenant à ces divers niveaux. Aussi est-il crucial d'apprécier et de

développer le système statistique régional dans le contexte de ces systèmes élargis, et ce en tirant avantage des possibilités qu'ils offrent sur le plan du transfert des connaissances, d'apprentissage entre pairs et d'analyse comparative des meilleures pratiques. Le schéma qui suit présente la mesure dans laquelle la SRDS s'aligne sur les principes, cadres et stratégies statistiques au fur et à mesure qu'ils passent du niveau international pour imprégner successivement les stratégies continentales et régionales.

Figure 3.2: Principes et cadre statistique à différents niveaux

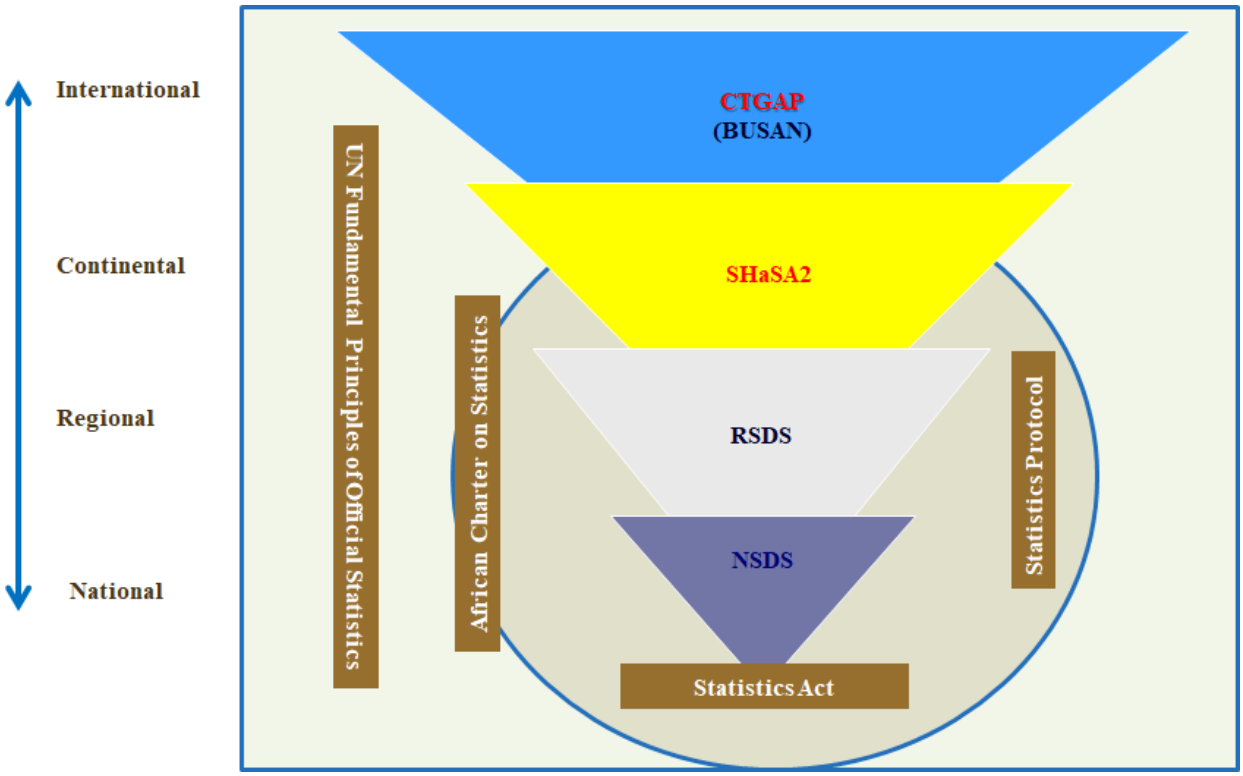

CPGAP	-	Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable
SHaSA2	-	Deuxième Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique

La figure montre ce qui suit :

a) Les principes statistiques circulent en cascade, passant successivement des Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU au niveau international à la Charte africaine de la statistique au niveau continental, au Protocole de la SADC sur les statistiques au niveau régional et, finalement, au SNDS au niveau national. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU constituent les normes fondamentales des statistiques officielles de tous les pays et du

système statistique mondial. Adoptés par la Commission statistique de l'ONU en 1994, ils furent entérinés par l'Assemblée générale de l'ONU en janvier 2014. Ils servent de boussole et de point de référence pour la totalité des travaux et activités statistiques officielles dans tous les pays. Au niveau continental, il existe la Charte africaine de la statistique, qui fut approuvée par la Charte africaine de la statistique à la 12e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en février 2009. La Charte, qui s'inspire des Principes fondamentaux, sert d'outil pour plaider en faveur de la statistique aux niveaux les plus élevés du Gouvernement, et appelle les pays africains à développer la statistique d'une façon conforme aux meilleures pratiques et normes internationales, à utiliser les statistiques pour mener les processus de formulation de politiques, de planification et de prise de décisions à tous les niveaux et les gouvernements africains à accroître leur soutien à la statistique. Au niveau de la SADC, il existe un Protocole sur les statistiques, qui fournit un cadre juridique et sert de socle au système statistique régional. Le Protocole sur les statistiques s'aligne autant sur la Charte africaine de la statistique que sur les Principes fondamentaux de l'ONU. Au niveau national, on retrouve des lois statistiques qui sont alignées sur les Principes fondamentaux de l'ONU et sur la Charte africain de la statistique et qui nécessitent d'être alignées sur le Protocole de la SADC sur les statistiques.

Les cadres statistiques circulent en cascade, passant du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable (CTGAP) au niveau mondial à la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA2) au niveau continental et à la Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS) au niveau régional (de la SADC). Le CTGAP est un cadre international qui fixe une direction pour le développement de la statistique dans le monde et cherche plus particulièrement à renforcer les SSN de sorte qu'ils répondent davantage aux besoins statistiques et permettent de réaliser l'Agenda 2030 et au-delà. Adopté à la 48e session de la Commission statistique de l'ONU en mars 2017, il actualise les priorités fixées dans le Plan de Busan pour la statistique (2011-2017) qui visait les buts suivants : Intégrer pleinement les statistiques dans les processus décisionnels, promouvoir un accès ouvert aux statistiques et accroître les ressources en faveur des systèmes statistiques. La SHaSA2 fut adoptée par la communauté statistique africaine pour servir de cadre général pour le développement de la statistique sur le Continent. Ayant pour but de fournir des statistiques harmonisées de qualité pour les exercices de conception et de mise en œuvre ainsi que pour ceux de suivi et d'évaluation des politiques d'intégration et de développement en Afrique, elle fut adoptée en 2010 par la Conférence conjointe des ministres africains des Finances et de l'Économie. Au niveau régional, la SRDS a été formulée dans le but d'appuyer l'intégration régionale en mettant à disposition des informations statistiques régionales pertinentes, opportunes et précises, à utiliser pour les processus de formulation des politiques, de planification, de suivi des protocoles et de prise de décisions. Elle est alignée sur la SHaSA2 comme sur la CTGAP.

Outre les principes et cadre susmentionnés, il existe à l'échelle mondiale, continentale et régionale des organismes statistiques dont les décisions influent sur le développement de la statistique dans la région. Il s'agit des organismes suivants :

b) la Commission statistique des Nations Unies (UNSC) qui fut créée en 1947 en tant qu'organisme faîtier du système statistique mondial. Réunissant les chefs statisticiens des États membres de par le monde, elle est l'instance décisionnelle suprême pour toutes les activités statistiques internationales, en particulier pour ce qui est de fixer les normes statistiques, de développer les concepts et les méthodes et de les appliquer au niveau national et international. L'Unité statistique de la SADC cherchera à obtenir le statut d'observateur auprès de la Commission afin de pouvoir assister à ses réunions. Elle encouragera également les États membres à participer activement aux réunions et activités de la Commission.

c) La Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Africa), qui est l'organisme inter-gouvernemental faîtier, fut créée en 2006 par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, avec pour mandat de superviser et de coordonner le développement de la statistique en Afrique. Elle est composée des chefs des Instituts nationaux de la statistique des pays africains. Les Unités statistiques des communautés économiques régionales (CER) sont invitées à participer à ses réunions. L'Unité statistique de la SADC s'efforcera d'assister à ces réunions et de participer activement aux travaux de ses groupes de travail thématiques. Elle encouragera les États membres de faire de même.

d) Comme mentionné plus haut, le Comité sectoriel de la statistique est chargé de fixer des orientations politiques et stratégiques pour le développement de la statistique dans la région. Il est composé des chefs des INS des États membres.

3.1.4 Chaîne de valeur des données

Une chaîne de valeur des données décrit le processus de création et d'utilisation des données, partant de l'identification d'un besoin en données pour aller jusqu'à son utilisation finale, voire sa réutilisation : il s'agit de la trajectoire suivie par une donnée depuis sa production jusqu'à son impact. Open Data Watch (2018) a élaboré la chaîne de valeur des données, qui souligne la valeur croissante des données au fur et à mesure qu'elles passent du cycle de production à l'analyse, et finalement en tant que preuves empiriques, servant à éclairer les processus de formulation de politiques, de planification et de prise de décision et leurs impacts. Cette chaîne vise essentiellement à transformer les données brutes en des informations déclenchant des actions. Selon Open Data Watch (*ibid*), la production de données doit se dérouler en 4 étapes majeures (décrites dans la figure qui suit), à savoir :

- l'étape de collecte (identifier, recueillir, traiter),
- l'étape de publication (analyser, publier, diffuser),
- l'étape d'adoption (connecter, motiver, influencer),
- l'étape impact (utiliser, modifier, réutiliser).

Figure 3,3 : Chaîne de valeur des données

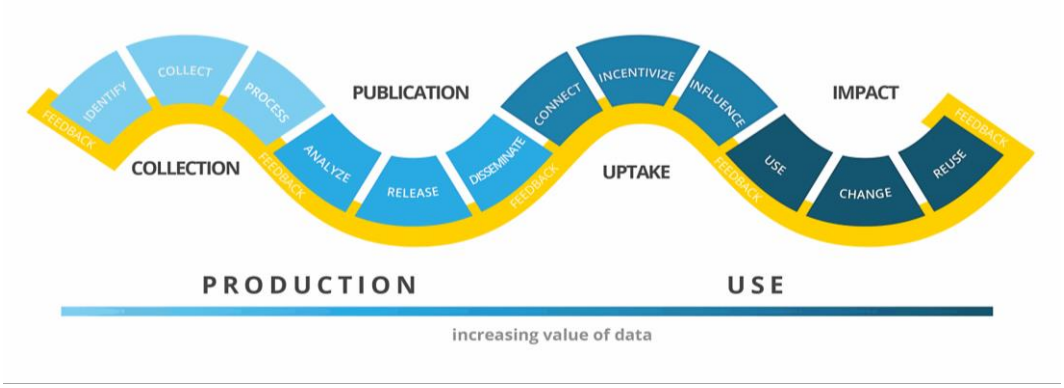

Historiquement toutefois, le développement de la statistique met fortement l'accent sur les étapes en amont de la chaîne de valeur des données (collecte des données par le biais de leur diffusion) en cherchant, avant tout, à combler les lacunes accusées en matière de compétences et, dans une moindre mesure, les défaillances financières qui affectent la production de données[6]. Il est essentiel de mentionner qu'améliorer la production de données est une condition nécessaire mais non suffisante pour encourager l'adoption des données et leur utilisation et pour réaliser un impact, Lorsque les étapes en amont demeurent isolées de la demande, les inefficacités émergent et le lien brisé entre producteurs et utilisateurs de données abîme la confiance dans les données produites et affaiblit les incitations à les améliorer, ce qui limite leur potentiel à éclairer les décisions prises en matière de développement[7].

3.1.5 Évolution du paysage statistique

Le paysage statistique évolue dans les pays et dans la région. Du côté de la demande, de nouveaux axes de développement surgissent, pour lesquels des données sont nécessaires, tels que : l'économie verte, l'économe numérique, la gouvernance, les droits de l'homme, l'environnement, etc. Émerge également un écosystème de données qui s'étend et se diversifie, impliquant de nouveaux utilisateurs, de nouveaux producteurs et de nouvelles sources de données. De nouvelles tendances apparaissent également sur le plan de l'organisation et de la gestion des statistiques autour des domaines de l'innovation, de la modernisation et de la transformation des données. En outre, l'accent est mis à nouveau sur les partenariats en vue de promouvoir les statistiques. Ces avancées ont cependant été contrariées par la pandémie de COVID-19 qui a rendu difficile la collecte de données du fait de la distanciation sociale. Aussi est-il nécessaire que le système statistique régional réponde comme il le faut à ces changements.

[6] Kiregyera, B. (2013). The Dawning of a Statistical Renaissance in Africa. Washington, D.C. : Academy for Educational Development (AED).
[7] Development Gateway (2017). Increasing the Impact of Results Data. Policy Brief. Washington, D.C.: Development Gateway (DG).

3.2 Fondements stratégiques

Vision : Mettre en place un système statistique régional robuste et réactif, apte à appuyer le processus d'intégration régionale, notamment en mesurant les progrès accomplis et les impacts observés.

Mission Fournir un faisceau d'éléments probants en produisant et en diffusant des statistiques régionales pertinentes, fiables, opportunes, ventilées et harmonisées, conformes aux normes et principes internationaux, requisses pour instaurer la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique dans la région de la SADC et réaliser l'intégration de l'Afrique ainsi que les objectifs de développement international.

Valeurs fondamentales

Focalisation sur l'utilisateur	Garder de tout temps à l'esprit les utilisateurs internes et externes de données et s'efforcer avec volontarisme de répondre à leurs préoccupations et à leurs besoins.
Intégrité	Il s'agit de la qualité d'être honnête et d'être guidé par des principes moraux stricts. Être intègre signifie agir correctement et de manière fiable.
Redevabilité	II s'agit de l'obligation pour un individu d'être comptable de ses activités, d'en assumer la responsabilité et de divulguer les résultats en toute transparence.
Transparence	Il s'agit de l'absence d'intentions ou de conditions dissimulées, à laquelle s'ajoutent la disponibilité de toutes les informations nécessaires pour collaborer, coopérer et prendre des décisions collectives.
Professionnalisme	II s'agit du fait de respecter les lois, les règles d'éthique, les conventions et les normes de la profession statistique admises à l'échelle internationale afin de produire des statistiques de qualité.

3.3 Direction stratégique

La direction stratégique s'appuie sur des domaines d'intervention, des objectifs et des initiatives stratégiques. Au nombre des domaines d'intervention stratégiques qui sont alignés sur les domaines prioritaires du RISDP 2020-2030, on retrouve ceux énumérés ci-après :

- Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales
- Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS
- Harmonisation des statistiques régionales

- Transformation numérique des statistiques régionales
- Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données
- Qualité des statistiques régionales

Il a été vérifié que les domaines prioritaires énumérés ci-dessus sont alignés sur le CTGAP et la SHaSA2. Les tableaux fournis ci-après opposent les domaines d'intervention stratégiques de la SRDS aux domaines stratégiques de la SHaSA2.

Tableau 3.1 : Comparaison entre la SRDS et le CTGAP

Domaines stratégiques du CTGAP	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS
1. Coordination et leadership stratégique pour mettre les données au service du développement durable	• Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales • Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS
2. Innovation et modernisation des SSN	• Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données
3. Renforcer les activités et les programmes statistiques de base, un accent particulier étant placé sur le suivi de l'Agenda 2030	• Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données • Harmonisation des statistiques régionales • Transformation numérique des statistiques régionales
4. Diffusion et utilisation des données sur le développement durable	• Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données • Qualité des statistiques régionales
5. Partenariats avec de multiples parties prenantes pour des données durables	• Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Harmonisation des statistiques régionales
6. Mobiliser les ressources et coordonner les efforts dans le but de renforcer les capacités en matière statistique	• Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales • Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS

Tableau 3.2 : Comparaison entre la SRDS et le SHaSA2

Thèmes stratégiques de la SHaSA2	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS
Produire des statistiques de qualité pour l'Afrique	• Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales • Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS
Coordonner la production de statistiques de qualité pour l'Afrique	• Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Harmonisation des statistiques régionales
Renforcer les capacités institutionnelles du système statistique africain et promouvoir leur durabilité	• Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Transformation numérique des statistiques régionales
Promouvoir une culture de la qualité en ce qui concerne les politiques et les prises de décisions	• Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données • Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS • Qualité des statistiques régionales

Il ressort des deux tableaux que les six domaines stratégiques du CTGAP et les quatre thèmes de la SHaSA2 sont couverts par divers domaines d'intervention stratégiques de la SRDS. Par conséquent, la mise en œuvre de la SRDS contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques (OS) du CTGAP et de la SHaSA2.

Pour chaque domaine d'intervention stratégique de la SRDS, un certain nombre d'objectifs stratégiques spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents, délimités dans le temps (objectifs SMART) ont été déterminés. Certains se sont avérés identiques aux objectifs stratégiques de la SHaSA2. Pour chaque OS de la SRDS, un certain nombre d'initiatives ont été élaborées de façon détaillée. En outre, la chaîne de résultats de la SRDS est assortie, pour chaque OS, d'extrants, d'indicateurs clés de performance (ICP) et de résultats attendus et est présentée sous forme de tableau.

3.3.1 Domaines d'intervention stratégiques Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales

Un cadre directif est essentiel pour promouvoir un comportement approprié et l'améliorer, pour gérer les activités, pour assurer la cohérence et l'efficience et pour réduire les risques organisationnels et systémiques.
Dans le cadre de ce domaine stratégique, les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

OS 1.1 : Élaborer et mettre en œuvre la SRDS (2020-2030)

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.3 : Chaîne de résultats associée à l'OS 1.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales	Élaborer des cadres stratégiques pour les statistiques régionales.	La Stratégie régionale pour le développement de la statistique (SRDS) 2020-30 est produite.	La SRDS 2020-30 est produite et approuvée en 2021.	Les politiques, plans et décisions en matière d'intégration et de développement régional sont plus efficaces, étant fondés sur des statistiques de meilleure qualité.
		Rapport d'évaluation à mi-parcours de la SRDS 2020-30 et SRDS révisée 2025-30.	Un rapport d'évaluation à mi-parcours et une SRDS révisée sont produits et approuvés en 2026.	
		L'évaluation finale de la SRDS 2020-30 est entreprise.	L'évaluation finale de la SRDS 2020-30 est entreprise en 2030.	
		Une SRDS post-2030 est produite et approuvée.	Une SRDS post-2030 est produite et approuvée en 2030.	

Cet objectif stratégique sera réalisé par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Superviser la production de la SRDS 2020-30

Le Groupe de travail du Comité statistique de la SADC (SSC), qui comprend quatre États membres (Afrique du Sud, Lesotho, Namibie, Tanzanie) et l'Unité statistique de la SADC supervisera la production de la SRDS 2020-2030, y compris sa validation tout en veillant à ce qu'elle soit conforme aux normes et lignes directrices internationales. Le SSC et l'Unité statistique de la SADC superviseront ensuite sa mise en œuvre tout en veillant à ce que :

- des rapports annuels soient produits sur la mise en œuvre de la SRDS et soient approuvés ;
- une évaluation à mi-parcours soit entreprise en 2025 ;
- la SRDS fasse l'objet d'une évaluation en 2030 ;
- une SRDS soit conduite pour la période post-2030.

Initiative 2 : Rendre visible la SRDS (2020-30) et la faire connaître

Pour que la SRDS soit mise en œuvre avec succès, il importe qu'elle soit visible et connue. Par conséquent, il sera nécessaire que la SRDS jouisse d'une visibilité accrue et soit mieux connue afin de susciter et de maintenir l'intérêt et la prise de conscience, et de remporter l'adhésion, le soutien et la participation des États membres, du Secrétariat de la SADC et des parties prenantes externes.

Pour rendre visible efficacement la SRDS et la faire connaître, un programme de communication sera développé et mis en œuvre de manière continue. Son objectif principal sera de mobiliser des soutiens en faveur de la SRDS, « d'éduquer » les parties prenantes de la statistique à son propos et à propos de ses objectifs, et de fournir des retours d'information sur sa mise en œuvre. ll utilisera différents outils de communication, dont des séminaires, des ateliers de travail, des brochures, des bulletins, des supports électroniques (Internet, Facebook, Twitter, etc.).

Initiative 3 : Mettre en œuvre la SRDS (2020-2030)

La SRDS devra être mise en œuvre de manière efficace. Cette mise en œuvre consistera à actionner les moteurs du succès stratégique : développement institutionnel et organisationnel, développement des personnes, amélioration des processus et TIC innovantes. La mise en œuvre de la SRDS se fera à la fois dans les États membres et au Secrétariat de la SADC. Les États membres seront encouragés à intégrer les activités pertinentes de la SRDS dans leur SNDS et leurs programmes statistiques.
Il va sans dire que la mise en œuvre de la SRDS devra être suivie et faire l'objet de rapports.

Initiative 4 : Entreprendre une évaluation à mi-parcours de la SRDS (2020-30) en 2025

L'évaluation à mi-parcours de la SRDS aura pour but de s'assurer que celle-ci est toujours pertinente et est en bonne voie. Entreprise par un organisme indépendant, elle recommandera que des changements soient apportés à la fois aux initiatives, aux programmes de travail et à l'allocation des ressources lorsque ces changements sont nécessaires et justifiés. Elle sera entreprise en 2025 et fera l'objet d'un rapport d'évaluation qui sera examiné par le Comité statistique de la SADC et soumis au Conseil des ministres.

Initiative 5 : Évaluer la SRDS (2020-30) et concevoir la SRDS post-2030

Cette évaluation de la SRDS (2020-2030) sera entreprise en 2030 par un organisme indépendant afin d'évaluer les contraintes les plus importantes, les activités qui ont remporté le plus de succès et, en règle générale, la mesure dans laquelle les objectifs stratégiques ont été atteints. Elle insistera sur les leçons apprises dans la perspective de la SRDS post-2030. En effet, sur base des constatations de l'évaluation, des recommandations seront formulées en vue de la conception de la SRDS post-2030.

Il sera fort utile que l'évaluation de la SRDS 2020-2030 et la conception de la SRDS post-2030 soient entreprises en tant que processus complémentaires afin de développer les synergies.

SO1.2 : Mise en œuvre du Protocole de la SADC sur les statistiques.

Il a été mentionné précédemment que ce Protocole a été conçu pour servir de cadre juridique sous-tendant la SRDS. Il prévoit de développer la statistique sur le plan institutionnel, organisationnel et technique dans la région en mettant à profit les lignes directrices, meilleures pratiques statistiques et cadres internationaux. En particulier, il prévoit une stratégie visant à développer les statistiques, les mesures législatives, les sources de données, y compris les sources innovantes, l'adhésion aux normes internationales et aux meilleures pratiques, les informations géospatiales, la ventilation des données, la production de diverses statistiques pertinentes pour le RISDP (pauvreté, industrie, commerce, infrastructure, agriculture et sécurité alimentaire ; environnement ; changement climatique et réduction des risques de catastrophes ; tourisme ; démographie, santé et éducation ; emploi et travail ; gouvernance, paix et sécurité ; science, technologie et innovation ; genre), la qualité des données, la transmission des données, la diffusion des données, les dispositions institutionnelles, les dispositions financières, les relations avec d'autres États et organisations, le règlement des différends et la ratification du Protocole. Le Protocole sera ratifié lorsqu'il sera signé par deux tiers des États membres.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.4 : Chaîne de résultats associée à l'OS 1.2

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales	Mise en œuvre du Protocole de la SADC sur les statistiques.	• Le Protocole sur les statistiques est ratifié. • Les législations statistiques des États membres sont alignées sur le Protocole.	• Le Protocole est ratifié au plus tard le 2025. • Les législations statistiques de tous les États membres sont alignées sur le Protocole au plus tard 2030.	Le système statistique régional de la SADC (SSRS) est fondé sur un cadre juridique.

Cet objectif stratégique sera réalisé par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Ratifier et promouvoir le Protocole de la SADC sur les statistiques

L'Unité statistique de la SADC travaillera étroitement avec les INS des États membres pour faire en sorte que le Protocole soit ratifié. Celui-ci entrera en vigueur le 30^{e} jour suivant le dépôt des instruments de ratification par les deux tiers des États membres. Pour que ce processus soit conduit de façon correcte et cohérente, un programme de ratification et de promotion du Protocole sera formulé et exécuté. Ce programme ciblera les dirigeants politiques, les stratèges et les statisticiens des INS des États membres.

Initiative 2 : Promouvoir l'alignement des législations statistiques des États membres sur le Protocole

Tous les États membres disposent d'une législation statistique qui servira de cadre juridique conçu pour réglementer les activités et les opérations statistiques. Ces législations varient selon la forme de gouvernement, la nature des dispositions administratives en vigueur et les conventions législatives et administratives en place dans chaque État membre. Elles sont en cours d'actualisation dans certains États membres. Dans le cadre de cette initiative, les législations statistiques des États membres seront revues à la lumière des dispositions du Protocole afin d'assurer leur alignement sur ce dernier et de et créer un SSRS pour produire des statistiques régionales harmonisées. L'Unité statistique de la SADC encouragera cette révision et cet alignement.

SO1.3 : Élaborer des cadres stratégiques sectoriels pour l'intégration régionale.

Lors de la conception de la SRDS, il sera tenu compte des priorités stratégiques du RISDP 2020-2030 et, notamment de celles mentionnées ci-après :

- le développement industriel
- l'intégration des marchés

- Développement des infrastructures en appui à l'intégration régionale
- Développement du capital social et humain
- Questions transversales : Genre, jeunesse, changement climatique et gestion des risques de catastrophes

En soutien à ces priorités, des cadres stratégiques statistiques sectoriels seront développés pour chacun des domaines prioritaires afin de soutenir la production de données spécifiques au domaine prioritaire en question.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.5 : Chaîne de résultats associée à l'OS 1.3

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales	Élaborer des cadres stratégiques sectoriels pour l'intégration régionale.	Des stratégies sont développées en vue de développer des statistiques pour les priorités stratégiques du RISDP 2020-2030 et sont mises en œuvre.	Des stratégies sont développées pour les priorités stratégiques du RISDP 2020-2030 et sont approuvées au plus tard 2022.	Des politiques et des décisions plus judicieuses sont adoptées en matière de développement industriel, d'intégration des marchés, d'infrastructures et d'économie bleue dans la région.

Le développement des cadres stratégiques susmentionnés se déroulera dans le cadre des initiatives suivantes.

Initiative 1 : Constituer un Groupes de travail technique sur les statistiques sectorielles

Un Groupe de travail (GTT) dédié sur les statistiques sectorielles sera créé en soutien au développement et à l'utilisation des statistiques sectorielles dans la région. Composé d'experts s'occupant de domaines divers des statistiques sectorielles, le GTT travaillera avec les utilisateurs de données afin d'élaborer des stratégies en vue de la production de statistiques pour les priorités du RISDP 2020-2030.

Initiative 2 : Nouer des partenariats au profit des statistiques sectorielles

Pour entreprendre efficacement l'initiative 1 (susmentionnée), l'Unité statistique de la SADC nouera des partenariats multipartites ou les renforcera aux niveaux national, régional et international, comme le recommande le Plan d'action mondial du Cap, afin de créer des possibilités fréquentes et périodiques de consultation et de coopération pour la production et l'utilisation de statistiques sectorielles. Les partenariats permettront d'accéder aux données non officielles détenues par le secteur privé et les organisations de la société civile.

OS 1.4 : Promouvoir la conception de la SNDS et leur actualisation dans les États membres

À l'échelle internationale, la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) est recommandé comme cadre optimal pour renforcer les capacités statistiques nationales, vu qu'elle couvre le système statistique national (SSN) dans son intégralité et est conçu, entre autres, pour répondre aux objectifs suivants :

- Coordonner plus efficacement les SSN ;
- S'attaquer aux limitations accusées en matière de données ;
- Mobiliser les ressources (nationales et internationales) en faveur de la statistique et donner priorité à leur utilisation ;
- Intégrer les statistiques dans les processus nationaux de formulation de politiques, de planification et de budgétisation ;
- Introduire des changements dans l'organisation et la gestion statistique (y compris la révolution des données).

Si de nombreux États membres de la SADC mettent en œuvre ou actualisent actuellement leurs SNDS, ces dernières, pour la plupart, n'incluent pas les secteurs et se concentrent principalement sur les INS plutôt que sur le SSN[8]. De plus, elles ne sont pas alignées sur la SRDS. Dans ce contexte, elles ne peuvent servir de cadre ni pour améliorer les données administratives qui sont pourtant importantes pour suivre et signaler les progrès accomplis à divers niveaux en matière de développement, ni pour permettre la mise en œuvre effective des activités prévues par la SRDS dans les États membres.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.6 : Chaîne de résultats associée à l'OS 1.4

[8] BAD, Atelier de travail sur les SNDS des pays de la SADC, novembre 2015 (rapport non publié)

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales	Promouvoir la conception et la mise en œuvre, dans les États membres, de SNDS qui sont alignées sur les initiatives régionales, continentales et mondiales.	Les États membres actualisent leurs SNDS ou en conçoivent de nouvelles et les mettent en œuvre.	Tous les États membres conçoivent des SNDS ou les actualisent et les mettent en œuvre au plus tard 2030.	Les INS des États membres sont cohérents et efficaces.

Les initiatives suivantes seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique :

Initiative 1 : Créer un groupe de travail technique thématique sur la SNDS

Vu les problèmes rencontrés dans la conception des SNDS et leur mise en œuvre, il sera établi un GTT sur les SNDS. Ce GTT s'acquittera des responsabilités suivantes : produire des lignes directrices pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des SNDS afin d'assurer leur appropriation nationale et de veiller à ce qu'elles soient spécifiques aux pays en question et pilotées par les parties prenantes ; passer en revue l'état des lieux de la conception et de la mise en œuvre des SNDS dans les États membres ; promouvoir les évaluations par les pairs des SNDS ; promouvoir la formation à ces dernières. Il sera également créé une communauté de pratiques à l'intention des coordonnateurs des SNDS dans les États membres afin qu'ils puissent partager leurs connaissances, leurs expériences, positives ou négatives, et les raisons de leurs succès ou de leurs échecs, et d'organiser des réunions régulières à leur intention.

Initiative 2 : Nouer des partenariats en vue de concevoir et d'actualiser la SNDS

L'Unité statistique de la SADC travaillera avec des partenaires tels que la BAD, PARIS21 et la Banque mondiale afin d'aider les États membres à concevoir ou à actualiser leurs SNDS, à s'assurer que ces dernières incluent les secteurs et soient alignées sur leurs plans nationaux de développement, sur la SRDS 2020-2030 et sur les cadres et tendances statistiques continentaux et mondiaux. Il est prévu que les partenaires prêteront un assistance technique et des financements pour soutenir l'initiative.

3.3.2 Domaines d'intervention stratégiques institutionnels du SSRS — Renforcement et durabilité

Les questions institutionnelles et organisationnelles déterminent l'étendue et le rythme du développement de la statistique. Les questions institutionnelles touchent à l'environnement influant sur la production de statistiques et portent, notamment, sur les priorités du Secrétariat de la SADC

et des gouvernements des États membres (par exemple, la question de savoir si des ressources sont affectées à la statistique), les structures politiques et décisionnelles (se fondent-elles sur des preuves et sur des données), les lois et les règles (sont-elles observées ? y-a-t-il ingérence politique ?) la culture (voix, participation, consultations, réactivité à l'information, etc.) et facteurs de changement (quels sont les facteurs clés du changement : les facteurs sociaux, technologique, économiques ou politiques ?).

De leur côté, les organisations sont des groupes d'acteurs qui se rejoignent autour d'une intention commune afin de réaliser des objectifs spécifiques. S'adaptant en fonction des règles et de règlements (« les règles du jeu ») définis en externe, elles ont d'habitude des frontières, un budget et une structure discrets. Les questions d'organisation touchent principalement à la structure, aux infrastructures (locaux, infrastructures statistiques, informatique) et aux capacités (systèmes, classifications et méthodologies, ressources, dont le personnel). Pour réaliser le développement de la statistique, il faut trouver le juste équilibre entre les questions institutionnelles et les questions organisationnelles, d'où ce domaine d'intervention stratégique.

Dans le cadre de ce domaine d'intervention stratégique, les objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

- Rendre mieux visible et mieux faire connaître la statistique ;
- Améliorer l'adoption des données et leur utilisation.
- Améliorer la gouvernance du SSRS.
- Renforcer le cadres juridiques des systèmes statistiques nationaux (SSN).
- Promouvoir la coordination entre utilisateurs et producteurs de données dans la région.
- Entreprendre la gestion des risques du SSRS.
- Renforcer le rôle du SSRS dans les systèmes statistiques continentaux et mondiaux.

SO2.1 : Rendre mieux visible la statistique et mieux faire connaître son importance

II importe de susciter une prise de conscience plus forte à propos de la statistique, et ce pour bâtir un dossier solide, propre à promouvoir sa visibilité, l'utilisation des données et les investissements dans leur production. Dans cette optique, il sera essentiel de mener des actions de plaidoyer en faveur de la statistique au niveau national comme régional, en particulier parmi les stratèges et les décideurs. Néanmoins, il a été reconnu que les insuffisances accusées en matière de plaidoyer de la statistique et de sensibilisation à son rôle et à son importance constitue un obstacle majeur au développement de la statistique dans la région. Les faiblesses accusées par les plaidoyers pour la statistique ont résulté en les conséquences suivantes : manque de visibilité de certains INS ; la non-prise en compte des statistiques dans les politiques et programmes nationaux ; le sous-financement de la statistique ; le caractère inadéquat des infrastructures et des capacités statistiques ; la qualité insuffisante des données, en particulier celle provenant des sources de données administratives, etc.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.7 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Rendre mieux visible la statistique et mieux faire connaître son importance	Un programme est élaboré pour défendre la cause de la statistique et est mis en œuvre.	• Nombre d'activités défendant la cause de la statistique au niveau régional comme national exécutées d'ici à 2030. • Rapport sur les activités exécutées pour inculquer des compétences en matière statistique. • Nombre de programmes nationaux de développement dans lesquels la statistique constitue un axe majeur d'action. • Nombre de partenariats noués visant la statistique.	• La statistique jouit d'un profil rehaussé au Secrétariat de la SADC et dans les États membres. • Des investissements plus importants sont réalisés en faveur de la production et du développement de statistiques. • Les statistiques sont davantage utilisées dans les exercices de formulation de politiques, de planification et de prise de décisions à tous les niveaux.

Pour réaliser cet objectif stratégique, les initiatives suivantes seront mises en œuvre dans la région.

Initiative 1 : Élaborer et mettre en œuvre un programme régional de plaidoyer en faveur de la statistique

Pour que les actions de plaidoyer soient efficaces, il sera nécessaire de considérer comme un enjeu stratégique et de les entreprendre de façon continue avec des outils, des messages, des canaux et d'un budget appropriés. Par conséquent, un programme régional de plaidoyer en faveur de la statistique sera élaboré et mis en œuvre tout au long de la période de mise en œuvre de la SRDS.

Le programme comportera deux volets, un lié à la SRDS qui succèdera à la précédente, l'autre lié aux à une « éducation » générale à propos de la statistique. Éduquer les fonctionnaires des INS, les parties prenantes externes dans les États membres ainsi que le Secrétariat de la SADC à propos de la SRDS est essentiel pour la mise en œuvre effective de la Stratégie. Cela est d'autant plus important que la plupart des initiatives engagées pour améliorer les statistiques régionales seront

mises en œuvre au niveau des États membres et devront, par conséquent, être intégrées dans les SNDS des États membres. Cette éducation a été insuffisamment accomplie dans le cadre de la SRDS 2015-2020. Cette fois-ci, cet aspect de la mise en œuvre de la SRDS a été effectivement prévu dans le Plan de mise en œuvre de cette dernière.

Le second volet « Éducation » » a trait à une éducation à propos de la statistique qui devra être entreprise au niveau national comme régional, essentiellement pour rehausser le profil de la statistique, pour accroître la demande et l'utilisation de données et pour favoriser les investissements dans la production et le développement de statistiques, en plaçant les statistiques au premier rang des priorités politiques. Il s'agit de constituer un dossier en faveur de la statistique et des activités statistiques.

Initiative 2 : Nouer des partenariats pour plaider en faveur de la statistique

Vu les capacités limitées qui existent pour plaider en faveur de la statistique, les partenariats seront noués avec des institutions mieux dotées en capacités de plaidoyer en faveur de la statistique, en particulier avec l'Institut international de statistique (IIS) et PARIS21.

Partenariat avec l'IIS

Le projet international de littératie statistique (ILS) est le seul programme international consacré exclusivement à la promotion de la littératie statistique. Lancé en 1991 par l'IIS, il a pour but de mettre l'accent davantage sur l'action et sur l'engagement actif en faveur des activités de littératie statistique dans les différents pays tout en maintenant le site Web riche en ressources, créé durant les premières années du projet et en favorisant son expansion. De par le monde, un grand nombre d'INS participent à ce projet, qui organise périodiquement des compétitions parmi les pays participants. Le projet produit aussi une lettre d'informations et plusieurs publications, est doté d'un site Web et assiste à un grand nombre de réunions internationales afin de faire connaître à un grand nombre de personnes les ressources internationales en littératie statistiques qui ne sont pas promues ailleurs. Un partenariat sera développé avec l'IIS afin de promouvoir la littératie statistique dans la région de la SADC.

Partenariat avec PARIS21

Dans le passé, certains États membres de la SADC (exemple, le Malawi, Maurice, le Zimbabwe, etc.) ont tiré avantage des partenariats avec PARIS21[9] afin de produire des matériaux de plaidoyer

9 PARIS21 est un partenariat mondial de statisticiens nationaux et internationaux, de professionnels du développement, de stratèges, d'analystes et d'autres utilisateurs des statistiques qui sont engagés à faire en sorte que les statistiques créent la différence en ce qui concerne leur contribution aux processus de développement.

en faveur de la statistique, dont des brochures généraux sur la question. Des partenariats en faveur de la statistique seront, par conséquent, établis avec PARIS21 afin de développer les outils et les messages qu'il faut pour que le plaidoyer en faveur de la statistique dans la région soit porteur d'impacts.

Initiative 3 : Intégrer les statistiques dans les plans nationaux de développement

Les États membres recevront une assistance pour plaider en faveur de l'intégration des statistiques dans les processus de politique publique et de développement, en particulier dans leurs PND, comme cela avait été effectivement le cas pour les ODD et le RISDP (2020-2030). En particulier, le plaidoyer visera à faire en sorte que les PND des États membres reconnaissent que la statistique constitue un domaine de développement et la ciblent comme d'autres domaines de développement tels que le genre, l'environnement, la santé, l'éducation, etc. et, plus précisément, se concentrent sur le développement des infrastructures, des systèmes et des capacités statistiques. L'effort de plaidoyer ciblera principalement les stratèges et les décideurs dans les États membres.

Initiative 4 : Plaider en faveur de l'accroissement des financements destinés à la production de statistiques et à leur développement

Plaider en faveur de la statistique consiste également à susciter une prise de conscience quant à l'importance de financer les activités statistiques et de réduire progressivement la dépendance à l'égard des financements fournis par les donateurs pour produire des statistiques de base à l'intention des États membres. En particulier, l'attention des États membres sera attirée sur :

a) la recommandation formulée dans la Charte africaine de la statistique et dans la SHaSA2, appelant tous les pays africains à créer un Fonds de la statistique ; et
b) la décision prise par le Conseil exécutif de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la SHaSA2, qui exhorte les pays africains à « *allouer 0,15 % de leur budget national au financement de la statistique* » (SHaSA2).

OS 2.2 : Améliorer l'adoption des données et leurs impacts.

Les producteurs de données ont peu discuté des deux dernières étapes de la chaîne de valeur des données élaborées précédemment, à savoir l'adoption des données et l'impact qu'elles produisent lorsque la valeur des données est réalisée dans la pratique. La SRDS encouragera l'utilisation à grande échelle de l'analyse de la valeur des données aux fins suivantes : conceptualiser les données en tant qu'actif, dont la valeur augmente progressivement par son utilisation ; conceptualiser les données en tant qu'actif afin de stimuler les efforts de financement du développement statistique et démontrer l'optimisation des ressources dans la production de données ; et aligner la production de données basée sur la demande sur une politique et une prise de décision fondées sur des preuves[10]. Une telle démarche révolutionnera les processus de production statistique.

10 The Data Value Chain: Moving from Production to Impact, Open Data Watch, N.Y

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.8 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.2

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Améliorer l'adoption des données et leurs impacts.	• Des dialogues sont engagés entre producteurs et utilisateurs de données. • Adoption accrue des données. • Des enquêtes sont entreprises sur la satisfaction des utilisateurs.	• Rapports sur les dialogues entre utilisateurs et producteurs de données. • Nombre d'utilisateurs de données accédant au portail. • Note de satisfaction fournie par les utilisateurs de données. • Rapports sur les enquêtes de satisfaction des utilisateurs.	• Les utilisateurs de données sont satisfaits. • Les politiques, plans et décisions s'appuient sur des éléments de preuve.

Cet objectif stratégique sera sous-tendu par les initiatives suivantes :

Initiative 1 : Adoption accrue des données

L'adoption des données consiste en trois activités : connecter les données aux utilisateurs ; encourager les utilisateurs à intégrer les données aux processus décisionnels ; et les influencer pour valoriser les données. Les connexions aux utilisateurs prendront de nombreuses formes, dont celles des mesures décrites ci-après[11] :

- Promouvoir une culture qui valorise les projets empiriques et la comptabilisation précise des résultats en formant les utilisateurs de données aux moyens à emprunter pour accéder aux données, pour en dégager du sens et pour rehausser les compétences à utiliser les données, en particulier pour les processus de formulation de politiques, de planification, de prise de décisions et pour la présentation de rapports sur les progrès accomplis en termes de développement ; aider les producteurs de données à compiler les données et à les publier pour les rendre mieux accessibles ;

11 *Ibid.*

- Encourager les utilisateurs de données à intégrer celles-ci dans leurs pratiques de prise de décision et de gestion, et les influencer pour qu'ils adoptent de nouvelles habitudes en matière d'utilisation des données ;
- Accroître les interactions avec les producteurs de données afin de valoriser et d'exiger des données concernant le développement, vu que cette approche est de nature à améliorer davantage la qualité et la pertinence des données ;
- Veiller à la transparence des méthodes de collecte des données et des contrôles de la qualité, vu qu'il est crucial d'avoir confiance en la qualité des données,
- Fournir aux utilisateurs des données des métadonnées pour qu'ils puissent comprendre les éléments mesurés par les données ainsi que la façon dont elles ont été recueillies et sont gérées ;
- Construire et mettre en opération une plateforme de données ouverte visant à faciliter à tous les niveaux l'accessibilité, l'échange, le partage et l'utilisation de données statistiques harmonisées ;
- Faire montre d'un niveau élevé de professionnalisme, vu que l'adoption des données dépendra des perceptions d'autonomie ou d'absence d'ingérence politique, de même que de la confiance en les données, de leur pertinence et de leur qualité.

Initiative 2 : Impact accrue des données

L'impact des données est lié à trois activités : utiliser les données pour comprendre un problème ou prendre une décision ;
modifier le résultat d'un projet ou améliorer la situation ; et réutiliser les données en les combinant avec d'autres données et en les partageant librement. L'impact des données sera accru par le moyen des mesures suivantes :

- Promouvoir une culture d'utilisation des données en faisant en sorte que les stratèges, les planificateurs et les décideurs soient avisés en matière de données.
- Encourager l'utilisation des données pour prendre des décisions et suivre les changements tangibles de comportement ;
- Utiliser la technologie afin de connecter les utilisateurs ;
- Reproduire les données pour obtenir des nouvelles perspectives ;
- Réduire le coût de l'utilisation des données ;
- Encourager la perception de la valeur des données.

Initiative 3 : Accroître la satisfaction des utilisateurs de données

Les utilisateurs de données constituent la clientèle des systèmes de production de données et, de toute évidence, la composante la plus importante des systèmes statistiques. On produit les statistiques car elles sont demandées et il est reconnu généralement que les données sont essentielles pour la viabilité des systèmes informatiques. De plus, certains des utilisateurs de

données, en particulier les stratèges et les décideurs sont chargés de dispenser les ressources. Aussi est-il important de rendre les utilisateurs satisfaits en ce qui concerne les données qu'ils obtiennent en termes de pertinence, de portée, de quantité, de cohérence, de qualité, de ventilation et d'opportunité et de les conserver.

Cette initiative consiste en les mesures suivantes :

(a) Consolider le dialogue avec les utilisateurs de données

En règle générale, les utilisateurs de données sont consultés lorsqu'un nouvel exercice de collecte de données tel qu'une enquête ou un recensement est à entreprendre et que les résultats de cette collecte sont diffusés. Ils occupent une place tellement importante dans les systèmes statistiques qu'ils doivent non seulement être consultés, mais doivent aussi être sollicités et encouragés à jouer un rôle proactif dans le développement des systèmes statistiques. Au nombre des activités à entreprendre dans le cadre de cette initiative, on relèvera celles consistant à :

- créer des mécanismes pour assurer des échanges continus avec les utilisateurs de données (cette question est également couverte plus bas sous la rubrique de la coordination statistique). Ces mécanismes permettront aux producteurs de données de mieux évaluer tt de mieux suivre les changements survenant en matière de besoins en données, et d'amener les utilisateurs à apprécier les processus et indicateurs statistiques ainsi que les difficultés à surmonter dans la production de données.
- aider les utilisateurs à accéder aux données, à les comprendre et à mieux les utiliser.
- concevoir et afficher de façon bien visible une Charte de services qui met en exergue l'engagement à fournir un service de qualité aux utilisateurs de données et précise ce à quoi on peut s'attendre lorsqu'une demande est formulée pour des informations statistiques ou autres par l'entremise de l'un quelconque des canaux de services.
- mettre en place des canaux pour les retours d'informations et prendre en temps opportun les mesures nécessaires sur ces retours. Cette mesure est cruciale car elle aidera continuellement à améliorer le développement et la fourniture de statistiques officielles de qualité.

(b) Entreprendre des enquêtes de satisfaction des utilisateurs.

La satisfaction des utilisateurs de données sert à mesurer si les produits ou services fournies répondent aux attentes des utilisateurs, voire les dépassent. Une telle satisfaction (ou son absence) est établie à l'aide d'une enquête sur la satisfaction des utilisateurs qui fournit des éléments pouvant contribuer de façon importante à améliorer la production, la gestion et la diffusion des données aux utilisateurs. Un telle enquête vise les objectifs spécifiques suivants :

- Déterminer le degré de satisfaction des utilisateurs envers les produits et services statistiques actuellement fournis par le SSN ;

- Déterminer le degré d'importance des produits et services statistiques actuellement fournis par le SSN pour les utilisateurs ;
- Identifier les domaines d'insatisfaction où des améliorations peuvent être apportées ;
- Recueillir des données qui pourraient être utilisées au cours des années futures pour permettre une analyse longitudinale.

La SRDS encouragera l'exécution de ce type d'enquête dans les États membres de la SADC tous les deux ans et, éventuellement, au cours de la même année. Le Secrétariat de la SADC entreprendra également l'enquête en même temps. Celle-ci couvrira les principaux utilisateurs de toute la gamme d'informations statistiques produites par le système statistique régional, qu'il s'agisse de rapports, de publications, de données et d'informations statistiques ou de services tels que les appuis prêtés aux utilisateurs de données pour accéder aux donnés et aux informations, pour les comprendre et pour les utiliser.

Initiative 3 : Développer un portail de données ouvert pour les statistiques régionales et le rendre opérationnel

Pour faciliter la diffusion, l'accessibilité, l'échange, le partage et l'utilisation de statistiques régionales précises sur une gamme élargie d'indicateurs socio-économiques de façon conviviale et à tous les niveaux, le Secrétariat de la SADC développera et rendra opérationnel un portail de données ouvert. qui sera promu en tant que premier point d'appel pour les statistiques régionales de la SADC. Conçu pour être convivial et accessible facilement et pour permettre d'analyser les données par le moyen d'options diverses (tableaux, graphiques, rapports, cartes), le portail :

- permettra d'automatiser la collecte des données émanant des États membres. Tous les États membres disposent de portails de données ouverts qui ont été installés avec l'aide de la BAD. Comme le portail de données ouvert de la SADC sera connecté avec les portails des États membres de sorte que les États membres puissent actualiser les données sur leurs plates-formes, il sera actualisé de manière souple, dans des conditions de sécurité et automatiquement. Cette modalité offrira l'avantage, pour les États membres, de réduire le fardeau d'avoir à soumettre des rapports et de diminuer les efforts à entreprendre par le Secrétariat de la SADC ;
- permettre de regrouper les indicateurs relevant de différents cadres, domaines et secteurs par thème (pauvreté, disparité, etc.), par institution, par source, etc. ;
- fournir des séries chronologiques actualisées ainsi que des estimations multiples provenant de sources diverses ventilées par domaine d'intérêt ;
- permettre la création, la modification et la fusion des bases de données sur les indicateurs sans qu'il soit nécessaire d'exécuter des programmes spécialisés ou de solliciter un appui technique.

SO2.3 : Améliorer la gouvernance du SSRS.

La gouvernance est un enjeu organisationnel crucial dans le développement de la statistique. À la base, elle détermine celui ou celle qui détient le pouvoir et prend les décisions et la façon dont d'autres acteurs se font entendre ou dont la redevabilité est assurée. L'objectif stratégique visé en la circonstance est d'améliorer la gouvernance du SSRS. Il est important de souligner que la gouvernance de la statistique s'exerce en cascade, partant du niveau mondial (la Commission statistique des Nations Unies) jusqu'au niveau national, en passant par le niveau continental (Commission statistique pour l'Afrique) et par le niveau régional. Dans la présente section, il est question de gouvernance statistique au niveau régional.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.9 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.3

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Améliorer la gouvernance du SSRS.	• Les réunions statutaires annuelles sont tenues. • Le Groupe de travail technique (GTT) est formé. • Des rapports annuels sont produits sur la gouvernance des SSN.	• Les rapports des réunions statutaires annuelles sont approuvées. • Les rapports des GTT sont approuvés. • Les rapports annuels sur la gouvernance des SSN sont partagés.	Le SSRS est bien régie.

Pour réaliser cet objectif stratégique, les initiatives suivantes seront mises en œuvre dans la région.

Initiative 1 : Organiser les réunions du Comité statistique de la SADC

Le Comité statistique de la SADC est un comité statutaire créé par Conseil des ministres de la SADC et ayant pour mandat de fournir des orientations politiques, stratégiques et professionnelles pour le développement de programmes statistiques régionaux et leur exécution. Composé des chefs des INS des États membres, il se réunit tous les ans en session régulière. Le Comité continuera de se réunir, soin étant pris d'y assurer que une bonne participation des chefs effectifs des INS. Cette continuité est importante pour maintenir la continuité des travaux du Comité et rendre exécutoire les décisions et recommandations du Comité. En particulier, toutes les réunions seront programmées bien à l'avance et communiquées aux États membres. Dans la mesure du possible, les efforts seront entrepris pour qu'elles soient informatives, intéressantes et productives.

Initiative 2 : Renforcer le rôle des groupes de travail techniques thématiques

Le SSC a créé des groupes de travail techniques (GTT) thématiques, chargés d'un certain nombre de domaines de développement de la statistique. Les GTT doivent obéir tous à des termes de référence spécifiques clairs et l'Unité statistique de la SADC veille à leur fonctionnement. Pour la mise en œuvre effective de la SRDS, des GTT seront créées ou, alors, ceux existant déjà seront renforcés pour s'occuper des domaines statistiques suivants :

1. Questions d'ordre institutionnel (plaidoyer en faveur de la statistique, cadres juridiques, coordination statistique, etc.)
2. Planification statistique (SRDS, SNDS, cadres statistiques sectoriels)
3. Harmonisation des données
4. Indicateurs des ODD et de l'Agenda 2063
5. Transformation numérique
6. Nouvelles sources de données
7. Transmission et diffusion des données
8. Statistiques sur le genre
9. Questions émergentes (révolution des données, initiative ouverte en matière de données, agenda transformatif pour les statistiques officielles, données massives, etc.)

Initiative 3 : Promouvoir la gouvernance des SSN

Un certain nombre d'activités seront entreprises afin de promouvoir la bonne gouvernance des SSN. Une de ces activités consistera à élaborer des lignes directrices pour la bonne gouvernance des SSN et de conduire des formations régionales en leadership et en gestion statistique. Les États membres seront encouragés à mettre en œuvre ces lignes directrices et à établir des rapports annuels sur la gouvernance de leurs SSN, à partager avec les pairs.

OS 2.4 : Renforcer les législations statistiques des États membres.

Il a été indiqué précédemment que tous les États membres disposent de législations statistiques qui fondent leurs activités statistiques, notamment celles visant à développer le secteur. Ces législations sont alignées sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'ONU. Toutefois, certaines d'entre elles sont dépassées et doivent être actualisées. De plus, bon nombre datent d'avant la Charte africaine de la statistique et toutes doivent encore être alignées sur le Protocole de la SADC sur les statistiques. Il faudra, par conséquent, actualiser toutes les législations statistiques.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.10 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.4

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Renforcer les législations statistiques des États membres.	Des législations et des règlements statistiques nationaux actualisés sont en place.	Tous les États membres se dotent de législations et de règlements statistiques nationaux actualisés au plus tard 2030.	Un environnement juridique favorable à la production et au développement des statistiques est en place dans les États membres.

Cet objectif stratégique sera réalisé par l'exécution des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Actualiser les législations statistiques

L'actualisation de la législation statistique sera précédée par une évaluation si la législation est complète comparé à la Loi générique sur la statistique officielle de 2016 de la Commission économique de l'ONU pour l'Europe (CEE). Cette loi générique propose un modèle à adapter aux conditions nationales. Elle a été conçue pour offrir un fondement stable pour une loi statistique nationale ne devant pas faire l'objet de fréquentes révisions.

Elle comporte 38 articles ainsi que des alinéas sur les éléments touchant à la Loi générique. Celle-ci a pour objectif de servir de texte de référence robuste pour développer une base juridique solide pour le fonctionnement d'un SSN et la production de statistiques officielles de qualité élevée. En termes de couverture et de notation de bonnes pratiques, chaque article que comportera la législation statistique sera évalué comme étant « pleinement aligné », « partiellement aligné » ou « aucunement aligné » sur la Loi générique. Ainsi, les législations statistiques seront actualisées de sorte à répondre aux normes mondiales régissant la qualité des statistiques, leur demande et leur utilisation.

L'actualisation des législations statistiques tiendront compte des dispositions de la Charte africaine de la statistique, du Protocole de la SADC sur les statistiques et des nouvelles tendances enregistrées en matière de production, d'organisation et de gestion des statistiques.

Initiative 2 : Promouvoir l'élaboration des règlements

D'habitude, les législations statistiques prévoient que le ministre chargé des statistiques publiera des règlements destinés à donner effet à la législation. Cependant, ces règlements n'ont pas été publiés dans de nombreux pays africains, ce qui a créé des difficultés dans la gestion des zones d'ombre durant la mise en œuvre de leurs législations statistiques. Cette initiative cherche à promouvoir les lignes directrices et consistera à élaborer et à promouvoir les lignes directrices concernant l'élaboration des règlements.

OS2.5 : Promouvoir la coordination entre utilisateurs et producteurs de données dans la région

L'essence de la coordination du développement statistique a été abordée précédemment. La coordination entre utilisateurs et producteurs de données permet à ces derniers de dialoguer avec les utilisateurs et, ainsi, de mieux comprendre leurs besoins, à savoir les types de données dont ils ont besoin, le moment où les données sont requises et les formes qu'elles doivent revêtir. On sait désormais que, pour être efficace, le dialogue doit être continu et être institutionnalisé et non être conduit de manière *ad hoc* et par intermittence (par exemple, lors d'ateliers ponctuels tenus à l'intention des utilisateurs de données), comme cela a été largement le cas jusqu'ici. On sait également que l'évaluation des besoins des utilisateurs ne doit pas être conduite de façon désordonnée, mais doit être coordonnée pour obtenir les résultats optimums. De plus, les producteurs de données sont actuellement vivement encouragés à prendre connaissance des agendas nationaux, régionaux et internationaux de développement pour pouvoir évaluer plus efficacement les besoins en données à tous les niveaux. Aussi est-il impératif de développer, de promouvoir et d'institutionnaliser le dialogue entre producteurs et utilisateurs de données.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.10 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.5

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité	Promouvoir la coordination entre utilisateurs et producteurs	Un forum réunissant utilisateurs et producteurs de	Le Forum des utilisateurs et des producteurs de	La dialogue est renforcé entre les producteurs et les utilisateurs de

institutionnels du SSRS	de données dans la région.	données est créé au niveau régional.	données se réunit tous les 2 ans.	données au niveau régional.
		Des forums réunissant utilisateurs et producteurs de données sont créés dans les États membres.	Rapports des réunions annuelles des forums tenus dans les États membres entre utilisateurs et producteurs de données.	La dialogue est renforcé entre les producteurs et les utilisateurs de données dans les États membres.

Cet objectif stratégique sera réalisé au travers des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Créer un forum réunissant utilisateurs et producteurs de données au niveau régional

La SADC ne dispose pas d'un forum bien établi pour réunir les utilisateurs et les producteurs de données et leur permettre de débattre des besoins en données, de leur développement et de leur utilisation. En conséquence, le dialogue entre utilisateurs et producteurs de données tend à être conduit de façon *ad hoc* et par intermittence, les statisticiens se parlant essentiellement entre eux. Dans le cadre de cette initiative, ce forum sera établi sous la forme d'une conférence biennale réunissant des planificateurs et des décideurs qui sont des utilisateurs finaux de données, des statisticiens et des démographes et devant se tenir sous l'égide du Comité statistique de la SADC. Il obéira à des exigences claires en ce qui concerne sa composition et ses termes de référence.

Initiative 2 : Créer des forums réunissant utilisateurs et producteurs de données dans les États membres

Dans certains États membres, des comités ad hoc d'utilisateurs-producteurs de données ont été créés afin de permettre un dialogue entre les deux groupes. L'expérience acquise montre que ces comités n'ont pas fonctionné correctement, ne se réunissant pas régulièrement, vu qu'ils sont des comités *ad hoc*. Dans le cadre de cette initiative, des lignes directrices seront élaborées et promues afin d'aider les États membres à institutionnaliser le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de données de façon cohérente et continue. Ces lignes directrices porteront notamment sur les modalités à suivre pour lancer le dialogue, pour créer des instances efficaces de gouvernance pour le processus (comités d'utilisateurs et de producteurs de données, obéissant à des exigences claires en ce qui concerne leur composition et leurs termes de référence) et pour s'assurer que les résultats de leurs travaux soient intégrés, à une échelle élargie, aux systèmes statistiques nationaux et régionaux.

SO2.6 : Mettre en œuvre les activités de planification axée sur les résultats et de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par le SSRS.

La planification axée sur les résultats exige que la mise en œuvre des stratégies et des plans fasse l'objet d'un suivi étroit et, à terme, d'une évaluation. Par « suivi », il faut entendre le fait de s'assurer que les objectifs affirmés sont atteints, de garder la trace des intrants, des activités et des extrants, et de déterminer si la mise en œuvre est en bonne voie ou non. À l'inverse, l'évaluation consiste à évaluer les contraintes les plus importantes, les activités qui ont porté le plus de résultats et, de façon générale, la mesure dans laquelle les objectifs arrêtés par la stratégie ou le plan auront été réalisés.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.11 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.6

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Mettre en œuvre les activités de planification axée sur les résultats et de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par le SSRS.	Des plans opérationnels annuels sont élaborés et mis en œuvre.	Les plans opérationnels annuels sont approuvés et mis en œuvre.	Le SSRS réalise une meilleure performance et davantage redevable.

L'objectif stratégique sera atteint en concevant des plans opérationnels annuels et en les mettant en œuvre. Un plan opérationnel annuel indique les tâches spécifiques à entreprendre, le moment de le faire et les entités qui s'en chargeront dans le but de réaliser les objectifs de la SRDS, et ce dans les limites du cadre budgétaire et de ressources. Il arrête également les cibles à atteindre. L'idée est d'atteindre l'excellence opérationnelle par la transformation et l'innovation à l'échelle du système. Il est important de choisir les indicateurs clés de performance (ICP) appropriés. Il est crucial que l'ensemble du personnel impliqué dans la mise en œuvre de la SRDS comprenne les raisons pour lesquelles des ICP spécifiques ont été retenus, les mesures qu'ils doivent prendre pour réaliser les objectifs affirmés et le rôle à remplir par chaque employé dans la poursuite de ces derniers. Dans cette optique, il sera nécessaire de communiquer le plan opérationnel avec efficacité afin d'amener le personnel à y souscrire et à formuler ses avis et propositions à son propos. Cette communication pourra se faire par le biais d'un tableau de bord, lors de réunions régulières ou à l'aide de tout autre mécanisme.

OS 2.7 : Entreprendre la gestion des risques du SSRS.

Le risque est lié aux incertitudes. En identifiant et en gérant une liste exhaustive de risques, il est possible de réduire les surprises et les obstacles désagréables dans la mise en œuvre de la SRDS, d'où la nécessité de la gestion des risques. La gestion des risques est un processus continu consistant à identifier, à analyser, à prioriser et à atténuer les risques qui menacent la probabilité de succès d'une stratégie en termes de coût, de calendrier, de qualité, de sécurité et de questions techniques.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3. 12 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.7

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	**Objectif stratégique de la SRDS**	**Extrants attendus de la SRDS 2020-30**	**Indicateurs clés de performance (ICP)**	**Résultats attendus**
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Entreprendre la gestion des risques du SSRS.	Un cadre pour la gestion des risques est élaboré pour le SSRS et est mis en œuvre.	Des rapports sont produits tous les ans sur le suivi et l'évaluation des risques.	Le SSRS affiche de faibles risques.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, la dynamique de la gestion des risques sera maintenue tout au long de la mise en œuvre du cycle de vie de la SRDS. Les initiatives suivantes seront entreprises en particulier :

Initiative 1 : Tenir un registre des risques

Un registre des risques de tous les problèmes non résolus et des risques associés aux problèmes qui peuvent survenir pendant la mise en œuvre de la SRDS sera tenu afin d'en assurer le suivi et d'en garder le contrôle. Les risques résiduels et/ou les changements qu'ils connaissent en termes de probabilité de leur survenance et d'ampleur de leurs impacts seront tenus à jour tandis que les nouveaux risques continueront d'être identifiés, analysés et consignés dans un registre des risques.

Initiative 2 : Promouvoir les plans de continuité des activités dans les États membres

Un plan de continuité des opérations est un document pratique qui indique les mesures à prendre par une organisation pour continuer d'opérer durant et après une interruption du service suite à un incident ou à une crise. Couvrant toute un gamme d'incidents (catastrophes naturelles, pannes informatiques, problèmes de personnel, etc.), il est plus complet qu'un plan de redressement post-

catastrophe et fixe les mesures d'urgence à prendre à l'égard des processus d'affaires, des actifs, des ressources humaines et des partenaires professionnels, soit l'ensemble des aspects de la susceptibles d'être affectés. En général, les plans comprennent une liste de vérification des fournitures et des équipements, des sauvegardes de données et des emplacements des sites de sauvegarde. Ils peuvent également indiquer les administrateurs des plans et fournir les données de contact des services d'intervention d'urgence, des fonctionnaires clés et des fournisseurs des sites de sauvegarde. Les plans peuvent énoncer des stratégies détaillées pour maintenir les opérations d'affaires pour les coupures d'électricité à cout comme à long terme. Un plan de continuité des opérations décrit les mesures à prendre pour identifier les risques, les prévenir lorsqu'il est possible de le faire, s'y préparer lorsqu'il n'est pas possible de les maîtriser ou d'y répondre et pour s'en relever lorsqu'ils surviennent (incidents ou crises).

Un plan de continuité des opérations comporte, entre autres, un indication de ce qui suit :

- les plans, mesures et dispositions à appliquer pour assurer la fourniture continue des services essentiels pour permettre à l'organisation de remettre en état de fonctionnement les installations, les données et les actifs ;
- les ressources nécessaires pour appuyer la continuité des opérations, notamment le personnel, les informations, les équipements, les dotations financières, les moyens de protection et les moyens d'hébergement.

La présente initiative cherche, par conséquent, à promouvoir la planification de la continuité des opérations dans les États membres. Elle consistera à susciter une prise de conscience aux risques et à préparer des lignes directrices concernant les plans à établir d'avance pour y faire face lorsqu'ils surviennent.

OS 2.8 : Renforcer le rôle du SSRS dans les systèmes statistiques continentaux et mondiaux

II a été mentionné précédemment que le SSRS fait partie des systèmes statistiques plus larges que constituent le système statistique continental et le système international et que son développement est impacté par les développements statistiques survenant à ces niveaux. De ce fait, la SRDS vise à développer le SSRS au regard de ces systèmes statistiques de plus grande portée, en y remplissant le rôle qui convient et en tirant avantage des possibilités qu'ils offrent pour le transfert des connaissances, pour l'apprentissage par les pairs et pour l'analyse comparative des meilleures pratiques.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.13 : Chaîne de résultats associée à l'OS 2.8

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Renforcement, amélioration et durabilité institutionnels du SSRS	Renforcer le rôle du SSRS dans les systèmes statistiques continentaux et mondiaux.	Un rapport d'avancement annuel est produit sur les statistiques régionales en vue de l'intégration régionale et sur les positions communes concernant les normes statistiques régionales au niveau mondial.	Nombre de participations aux réunions statistiques tenues à l'échelle continentale et mondiale.	Le SSRS fait partie intégrante du système statistique continental et mondial.

Les initiatives suivantes seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique.

Initiative 1 : Veiller à ce que la SADC participe pleinement aux conférences et réunions statistiques continentales et mondiales

Dans le cadre de la SRDS, les dispositions seront prises pour que, dans la mesure du possible, la SADC participe aux activités statistiques continentales et mondiales pertinentes. En particulier, la SADC accroîtra sa participation aux réunions de deux organes statutaires de l'ONU, à savoir la Commission statistique pour l'Afrique et la Commission statistique de l'ONU. Elle participera également aux réunions du Comité des directeurs généraux de l'Union africaine. Des rapports annuels seront préparés sur la participation de la SADC aux activités statistiques continentales et mondiales.

La Commission statistique pour l'Afrique est l'organisme inter-gouvernemental faîtier, créée en 2006 par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique, avec pour mandat de superviser et de coordonner le développement de la statistique en Afrique. Composée des chefs des Instituts nationaux de la statistique des pays africains, elle se réunit tous les deux ans. Le Comité des directeurs généraux (CoDG) des INS se réunira les années lors desquelles la Commission ne se réunit pas. Le CoDG fut créé par l'Union africaine afin de soutenir le développement de la statistique en Afrique. De son côté, la Commission statistique de l'ONU est une des dix commissions fonctionnelles du Conseil social et économique de l'ONU. Organisme inter-gouvernemental, elle est la structure faîtière pour la coordination des politiques et activités statistiques pour tous les États membres de l'ONU et est l'instance

décisionnelle suprême pour toutes les activités statistiques internationales, en particulier pour ce qui est de fixer les normes statistiques, de développer les concepts et les méthodes et de les appliquer au niveau national et international. Elle est unique, vu son haut niveau de représentation professionnelle et voit la participation des chefs des INS des pays membres de l'ONU et des organisations internationales.

3.3.2 Domaines d'intervention stratégiques 3 : Statistiques régionales harmonisées

La SRDS encouragera l'harmonisation des méthodologies et des outils statistiques afin de produire des statistiques comparables, précises et actualisées destinées à éclairer le processus d'intégration et de développement régional. Les statistiques des États membres ne sont souvent pas comparables en raison des divergences des méthodes employées pour compiler et calculer les indicateurs et la capacité à gérer les processus de production de données. Cette harmonisation sera importante, notamment pour suivre la convergence macroéconomique dans la région de la SADC.

La SRDS vise à réaliser les objectifs stratégiques suivants dans ce domaine d'intervention stratégique :

- Élaborer des manuels et des directives techniques pour la production de statistiques régionales harmonisées.
- Entreprendre la conduite de formations aux normes et procédures harmonisées.

OS 3.1 : Élaborer des manuels et des directives techniques pour la production de statistiques régionales harmonisées

Cet objectif stratégique consiste à développer des outils appropriés ou d'actualiser ceux qui sont en place afin d'harmoniser les stratégiques régionales dans les domaines statistiques prioritaires, en particulier l'indice des prix à la consommation, la comptabilité nationale, les recensements de la population et du logement, la pauvreté et le commerce extérieur. Dans le fond, tous les paramètres de travail sont définis afin d'assurer la coordination appropriée des activités dans le cadre du programme d'harmonisation des statistiques. Il importe de souligner le fait que, dans la plupart des domaines statistiques prioritaires, la SADC a déjà élaboré des lignes directrices qui ont été ou sont en passe d'être adoptées par ses États membres. II convient également de mentionner que des retards sont été accusés dans l'exécution de certains de ses programmes d'harmonisation, principalement faute de ressources.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.14 : Chaîne de résultats associée à l'OS 3.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Harmonisation des statistiques régionales	Élaborer des manuels et des directives techniques pour la production de statistiques régionales harmonisées.	Des directives pratiques sont élaborées pour la production de statistiques sociales harmonisées.	Nombre de manuels et de directives techniques élaborés pour la production de statistiques sociales d'ici à 2030.	Les statistiques régionales sont harmonisées et sont pertinentes au regard des priorités arrêtées dans le RISDP.
		Des notes d'orientation pratique sont élaborées sur la compilation de statistiques régionales harmonisées sur la pauvreté.	Des notes d'orientation pratiques sont élaborées sur la compilation de statistiques régionales harmonisées sur la pauvreté d'ici à 2022.	
		Des directives méthodologiques techniques sont développées sur l'harmonisation des statistiques au service du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue.	Des directives méthodologiques techniques sont développées sur l'harmonisation des statistiques au service du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue d'ici à 2030.	
		Des lignes directrices sont élaborées pour accéder les données administratives et auprès de sources innovantes de données, y compris des données massives.	Des lignes directrices sont élaborées pour accéder les données administratives et auprès de sources innovantes de données d'ici à 2024.	
		Des lignes directrices pratiques sont élaborées pour la préparation, le traitement et la diffusion de données provenant de recensements et d'enquêtes.	Des lignes directrices pratiques sont élaborées pour la préparation, le traitement et la diffusion de données provenant de recensements et	

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
			d'enquêtes d'ici à 2025.	

Dans la poursuite de cet objectif, le Secrétariat de la SADC suivra un processus bien établi, comme décrit ci-après :

Initiative 1 : Rédiger ou actualiser des manuels techniques et des lignes directrices en vue de la compilation de données harmonisées

Collaborant avec les GTT sur des domaines particuliers et avec d'autres organisations telles que le COMESA, la BAD et la Banque mondiale, le Secrétariat de la SADC rédigera des manuels techniques et des lignes directrices pour la compilation de données harmonisées dans les domaines prioritaires ou les actualisera.

Les dispositions voulues seront prises pour s'assurer que les manuels et outils techniques sont alignés sur les normes, méthodologies et classifications internationales. Ces manuels et outils comprennent ce qui suit :

- des directives pratiques pour la production de statistiques sociales harmonisées ;
- des notes d'orientation pratique sur la compilation de statistiques régionales harmonisées sur la pauvreté ;
- des directives méthodologiques techniques sur l'harmonisation des statistiques au service du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue ;
- des lignes directrices pour accéder les données administratives et auprès de sources innovantes de données, y compris des données massives ;
- des lignes directrices pratiques pour la préparation, le traitement et la diffusion de données provenant de recensements et d'enquêtes.

Initiative 2 : Examen et commentaires sur les documents

Les projets de document seront examinés par les États membres (INS, Douanes, Banques centrales, etc.) Des lignes directrices seront élaborées pour les examens documentaires, la formulation de commentaires sur eux et sur les délais, et seront partagées avec les examinateurs.

Initiative 3 : Organiser les réunions des GTT thématiques

Après avoir reçu les commentaires sur les projets de documents de la part des États membres et d'autres experts, le Secrétariat de la SADC organisera les réunions des GTT régionales pertinentes en vue d'adopter les manuels et lignes directrices.

Ces derniers seront ensuite utilisés lors de diverses formations conduites tout au long de la période de mise en œuvre de la SRDS et seront actualisés selon le besoin.

Initiative 4 : Entreprendre la conduite de formations aux normes et procédures harmonisées.

Il ne suffit pas que des normes et des procédures soient en place. Il importe de rehausser les compétences à les utiliser pour produire des statistiques régionales harmonisées de bonne qualité tout au long de la période de mise en œuvre de la SRDS. Cette exigence est d'autant plus importante qu'un certain nombre d'INS dans la SADC continuent d'enregistrer un érosion majeure d'effectifs qui met en péril la continuité et la pérennité des programmes et des activités statistiques. Cette initiative sera conduite en conduisant des formations régionales aux normes et aux procédures harmonisées et en sollicitant les partenaires pour qu'ils soutiennent l'exécution de ces formations.

3.3.3 Domaines d'intervention stratégiques 4 : Transformation numérique des statistiques régionales

Par transformation numérique, il faut entendre le fait de révolutionner les processus d'affaires afin de tirer profit des technologies numériques dans le but d'accroître leur efficience et leur évolutivité et de rendre les produits mieux accessibles. Cette transformation consiste à utiliser de façon étendue les solutions qu'offrent les technologies de l'information sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'approvisionnement en données, qu'il s'agisse de la collecte des données, de leur gestion, de leur diffusion et de leur utilisation. Elle s'exécute en intégrant les technologies numériques dans tous les domaines d'activités, ce qui change alors fondamentalement les modes de fonctionnement tout en livrant de la valeur aux utilisateurs de données et aux parties prenantes. Il s'agit également d'un changement culturel qui exige des organisations et des systèmes qu'ils remettent continuellement en question le statu quo, en se concentrant principalement sur l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur des données, en tirant parti des technologies numériques afin de modifier la manière dont les utilisateurs de données interagissent avec les systèmes statistiques et leurs produits, et en améliorant la manière dont les systèmes servent leurs parties prenantes.

Pour être clair, la transformation numérique n'a pas pour objet uniquement d'apporter progressivement des améliorations mineures à mesure que les nouvelles technologies deviennent disponibles, mais de modifier profondément la façon de faire les choses en recourant aux nouvelles technologies qui rendent possibles les solutions numériques.

Dans le cadre de ce domaine d'intervention stratégique, les deux objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

- Mettre à profit les technologies pour produire les données ;
- Améliorer la diffusion et l'accessibilité des données.

OS 4.1 : Mettre à profit les technologies pour produire les données

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.15 : Chaîne de résultats associée à l'OS 4.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Transformation numérique des statistiques régionales	Tirer profit des innovations et des solutions informatiques pour produire des statistiques régionales et les transmettre.	Des rapports sont produits sur l'automatisation des processus de données dans la région.	Des rapports sont produits tous les ans sur l'automatisation des processus de données dans la région.	• Efficience de la production statistique. • Renforcer la transmission et le partage des données dans l'ensemble du SSRS.
		Des procédures et des normes harmonisées de transmission des données sont élaborées et appliquées.	Des rapports sont produits tous les ans sur les procédures et les normes harmonisées de transmission de données.	
		Des protocoles sont conçus pour la transmission des données SDMX et sont mis en œuvre.	Des protocoles sont conçus pour la transmission des données SDMX et sont mis en œuvre d'ici à 2025.	

Parmi les initiatives qui seront engagées dans la poursuite de cet OS, on relèvera celles-ci :

Initiative 1 : Automatisation des processus de données dans la région

Avec chaque saut technologique qui permet de remplacer un processus manuel répétitif par un processus numérique automatisé, les producteurs de données accompliront davantage au regard du temps et des ressources dont ils disposent. Ces avancées technologiques libèrent du temps pour la croissance, la créativité et l'innovation tout en réduisant souvent les dépenses récurrentes. Et dans des environnements riches en données, une transformation numérique débloquera des opportunités entièrement nouvelles qui n'étaient pas envisageables auparavant. L'automatisation des processus de données gagne déjà du terrain dans les États membres avec l'utilisation de tablettes et l'application de solutions en ligne pour recueillir les données, pour créer des bases de données et de portails, etc. Cette initiative donnera un élan à l'automatisation des processus de données dans la région, avec une plus grande sensibilisation aux solutions d'automatisation des données.

Initiative 2 : Procédures et normes de transmission des données du harnais

Il a été indiqué que, pour transmettre les données au Secrétariat de la SADC, les États membres utilisent actuellement des tableaux sous Excel qui prennent du temps à remplir, sont susceptibles d'erreurs et ne favorisent pas l'efficience. Dans le cadre de cette initiative, un portail qui utilise la même plate-forme que les portails créés dans tous les États membres avec l'assistance de la BAD dans le cadre de l'Initiative « Autoroute de l'information en Afrique » sera développé et mis en opération au Secrétariat de la SADC. Il servira à réduire le fardeau d'avoir à soumettre des rapports et à diminuer les efforts à entreprendre par le Secrétariat de la SADC. Dès que les États membres de la SADC actualisent leurs portails, toutes les données liées à la SADC seront automatiquement actualisées sur le portail de la SADC, améliorant ainsi les procédures et les normes de transmission.

Initiative 3 : Concevoir des protocoles d'échange et de transmission de données statistiques et de métadonnées et les mettre en œuvre

L'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) est une initiative internationale qui vise à normaliser et à moderniser les mécanismes et les processus d'échange de données et de métadonnées statistiques parmi les organisations internationales et leurs pays membres. Les protocoles de transmission de données SDMX fixent des normes techniques et des lignes directrices orientées contenu, ainsi qu'une architecture et des outils informatiques, à utiliser pour l'échange et le partage automatisés des données et des métadonnées statistiques. SDMX offre plusieurs formats différents pour les données et les métadonnées : pour les données en séries chronologiques, pour les données trans-sectionnelles, pour décrire les structures des ensembles de données (« métadonnées structurelles ») pour les ensembles de métadonnées indépendantes (appelées « métadonnées de référence), et pour décrire les structures des ensembles de métadonnées indépendantes (autre forme de « métadonnées structurelles »). Dans le cadre de cette initiative, l'utilisation étendue du SDMX sera promue dans tout le SSRS.

OS 4.2 : Tirer profit des innovations et des solutions informatiques pour diffuser les statistiques régionales

Les données et informations statistiques ne sont d'aucune valeur sauf si elles peuvent parvenir à ceux qui en ont besoin, sont facilement compréhensibles et sont utilisables. Aussi est-il important et crucial que les informations statistiques soient largement diffusées et soient accessibles aux utilisateurs. La diffusion et la communication des données servent également à justifier l'existence d'un système statistique. En effet, lorsque les extrants du système sont largement utilisés et qu'il est constaté qu'ils produisent un impact, les gouvernements seront davantage enclins à continuer à financer la production et le développement de la statistique. Plus important encore cependant, comme les données sont produites aux frais de l'État, le public est en droit d'attendre à les recevoir à diverses fins et d'y accéder. Il a été avancé que la diffusion des données sert de baromètre crucial de l'efficacité et de l'efficience du système statistique. Par conséquent, si les données fournies par le système statistique sont utilisées, et ce à bon escient, cela démontre leur valeur.

En dépit de ce qui précède, la tendance suivie dans le passé a consisté à se concentrer trop étroitement sur la collecte et la production de la chaîne de valeur des données, en partant du principe que tout ce qui était produit serait accessible et utilisé. Toutefois, il a été démontré que le dicton « Construisez-le et ils viendront » est obsolète à l'ère des données d'aujourd'hui. Il importe aussi de signaler que le simple fait de recueillir les données et de les publier ne garantit pas leur utilisation et ne débouche pas forcément sur des impacts positifs. Il est nécessaire de chercher plus particulièrement à les communiquer, à les adopter et à les utilisation, comme le montre l'analyse de la chaîne de valeur des données et ainsi que le rapport produit par AidData, intitulé « *Avoiding Data Graveyards* »[12].

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.16 : Chaîne de résultats associée à l'OS 4.2

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	**Objectif stratégique de la SRDS**	**Extrants attendus de la SRDS 2020-30**	**Indicateurs clés de performance (ICP)**	**Résultats attendus**
Transformation numérique des statistiques régionales	Tirer profit des innovations et des solutions informatiques pour diffuser les statistiques régionales.	Des politiques de diffusion des données sont formulées et mises en œuvre au Secrétariat de la SADC et dans les États membres.	Des rapports annuels sont établis sur les politiques de diffusion de données au Secrétariat de la SADC et dans les États membres et approuvés.	Accès accru et amélioré aux statistiques régionales.
		Une base de données intégrée sur les statistiques commerciales est développée et est rendue opérationnelle.	Une base de données intégrée sur les statistiques commerciales est développée et est rendue opérationnelle. au plus tard 2023.	• Accès accru et amélioré aux statistiques régionales. • Usage accru des statistiques régionales. • Les politiques, plans et décisions en matière d'intégration et de développement
		Des systèmes de gestion des informations agricoles sont développés et sont mis en opération.	Des systèmes de gestion des informations agricoles sont développés et sont mis en opération d'ici à 2025.	

[12] Custer, S. & Sethi, T. (Eds.), *Avoiding Data Graveyards: Insights from Data Producers & Users in Three Countries*. Williamsburg, VA: AidData at William & Mary, 2017.

		Un portail de données ouvert est développé pour les statistiques régionales et est mis en œuvre.	Le portail d données ouvert est opérationnel d'ici à 2025.	régional sont plus efficaces.
		Des bases de données statistiques régionales basées sur le Web et des publications sont produites sur le genre, l'énergie, le marché du travail, la réduction des risques de catastrophes et d'autres domaines d'intégration régionale et sont diffusées.	Nombre de bases de données statistiques régionales basées sur le Web et de publications qui sont produites.	

Trois initiatives seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique :

Initiative 1 : Promouvoir la conception et la mise en œuvre des politiques de diffusion des données

Cette initiative promouvra la conception et la mise en œuvre des politiques de diffusion des données parmi les institutions productrices de données dans le but de fournir des informations sous une forme et dans un délai répondant aux besoins de l'utilisateur. Grâce à elle, la diffusion de données se fera en toute convivialité et permettra aux utilisateurs de comprendre facilement l'histoire racontée par les données. La tendance suivie actuellement consiste à améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations spatiales à différents niveaux. Il s'agit notamment de développer des bases de données géo-spatiales et des ensembles de données thématiques ainsi que des applications et des services en ligne pour soutenir la planification régionale et les interventions de développement. Autre tendance : utiliser les technologies de visualisation des données pour aider les utilisateurs à apprécier l'histoire racontée par les données.

La politique sera conçue pour répondre à quatre objectifs différents :

- Diffuser aussi largement que possible les statistiques collectées et élaborées par le système statistique régional et adopter des normes élevées de qualité afin d'en faciliter l'accessibilité et l'interprétation ;

- Rehausser la crédibilité du système statistique comme source de statistiques de qualité et reflétant les évolutions économiques, environnementales et sociales survenant dans la région ;
- Renforcer l'importance et l'objectivité des données et les rendre intéressantes, compréhensibles et utilisables ; et
- Contribuer au développement d'un culture qui veut que, au niveau des États membres comme de la SADC, les décisions soient prises sur base d'éléments de preuve concrets.

Lors de la conception de politiques régissant l'accès aux données et leur diffusion, un certain nombre d'éléments seront pris en compte, notamment l'initiative en faveur de données ouvertes dans le cadre de l'initiative « Autoroute de l'information en Afrique » promue par la BAD sur le Continent, les normes de diffusion des données, le rôle habilitant que remplissent les TIC (exemple, l'utilisation des technologies de visualisation des données pour explorer, comprendre, décrire et mieux communiquer les statistiques) et les supports de diffusion des données tels que : portails de données, réseaux sociaux, bulletins statistiques annuels, etc.

Initiative 2 : Développer une base de données intégrée sur les statistiques du commerce et la rendre opérationnelle

Les statistiques du commerce international visent à répondre aux besoins en informations des divers groupes d'utilisateurs, qu'il s'agisse des stratèges du commerce international, des professionnels compilant la balance des paiements et les comptes nationaux, en passant par les analystes des marchés des produits de base. Une indication de l'utilité des statistiques du commerce est le fait qu'elles sont largement diffusées. Il est recommandé que les statistiques du commerce soient rendues accessibles par le biais de bases de diffusion électronique des données, entretenues par l'organisme responsable. Par conséquent, il sera créé, dans le cadre de cet objectif stratégique, une base de données intégrée sur les statistiques du commerce conformément aux lignes directrices et recommandations internationales, qui sera promue en tant que premier point d'appel pour les statistiques du commerce de la SADC. Cette base de données fournira non seulement des données, mais aussi les métadonnées nécessaires pour orienter les utilisateurs (elles fournissent des notes explicatives décrivant le champ, la couverture et la qualité des ensembles de données). Tous les efforts seront entrepris pour sensibiliser les utilisateurs à son propos. Elle utilisera également la plate-forme de données ouvertes de la SADC (voir plus bas).

Initiative 3 : Développer les systèmes de gestion des informations agricoles

Du fait du rôle central et stratégique qu'elle joue en Afrique, y compris dans la région de la SADC, l'agriculture constitue un secteur clé pour appuyer la croissance économique, accroître les revenus, augmenter le niveau de vie des ménages, éradiquer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire. Ce rôle nécessite que les données statistiques soient disponibles en permanence, complètes, fiables, cohérentes et accessibles au moment opportun, et se présentent sous une forme qui les rendent

intelligibles et utilisables. Malheureusement, dans bon nombre de pays africains, les systèmes et les données statistiques agricoles sont dans un état déplorable : les systèmes sont faibles, ne sont pas coordonnés, manquent de financements et sont essentiellement non viables. De plus, ils livrent des résultats insuffisants en termes de quantité, de qualité et de diffusion. La situation a été aggravée par les nouvelles exigences en matière de données qui voulaient que celles-ci éclairent les politiques sur les questions émergentes de développement telles que l'opposition alimentation-biocarburants, le réchauffement de la planète, l'environnement et la sécurité alimentaire. Comme cet état des statistiques agricoles se retrouve également dans d'autres régions en développement du monde, la Commission statistique des Nations unies a, en 2010, approuvé une Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Cette stratégie cherche, entre autres, à intégrer les systèmes de données agricoles pour développer les synergies et réaliser un bon rapport coût-efficacité. Cette initiative vise à renforcer les systèmes de gestion des informations agricoles dans les États membres de la SADC.

Initiative 4 : Développer un portail de données ouvert pour les statistiques régionales et le rendre opérationnel

Il ne suffit pas de poster des statistiques régionales sur le site Web. Afin d'améliorer l'accès aux données (rendre cet accès souple) et assurer l'utilisation efficace des données pour affiner les politiques, plans et décisions en matière d'intégration et de développement régional, il est nécessaire de mettre en place un portail de données ouvert, dédié et interactif, qui serve de premier point d'appel et de source authentique de statistiques régionales et qui :

- permet une analyse conviviale des données ;
- permet de regrouper les indicateurs socio-économiques et environnementaux ;
- fournit des séries chronologiques actualisées ainsi que des estimations multiples provenant de sources diverses ;
- permet la création, la modification et la fusion des bases de données sur les indicateurs sans qu'il soit nécessaire d'exécuter des programmes spécialisés ou de solliciter un appui technique ; et
- contient un assistant qui fournit une orientation étape par étape pour ces tâches.

Le portail de données ouvertes comprendra des bases de données statistiques fondées sur le Web et des publications sur les domaines d'intégration régionale et sur les priorités du RISDP. Un tel portail a déjà été établi dans toutes les institutions panafricaines, les organisations régionales et dans tous les États membres par la BAD dans le cadre de l'initiative « Autoroute de l'information en Afrique ». Le portail de données de la SADC sera donc relancé et utilisé pour diffuser plus efficacement les statistiques régionales sur tous les domaines de l'intégration et du développement régional, notamment le développement industriel, l'intégration des marchés, les infrastructures, le genre, l'énergie, le travail, l'environnement, la réduction des risques de catastrophes, etc. Il fera également l'objet d'une promotion proactive auprès des parties prenantes et des utilisateurs des statistiques régionales de la SADC.

Initiative 5 : Produire la publication de la SADC « Faits et chiffres »

Historiquement, le principal produit statistique du Secrétariat a été « Faits et chiffres », publié annuellement pour répondre aux principaux besoins statistiques du Secrétariat. Ce produit présente en un coup d'œil les statistiques de base de la région et couvre les indicateurs socio-économiques majeurs. Parmi les indicateurs économiques, on retrouve : le produit intérieur brut, les recettes fiscales, l'inflation, le solde budgétaire, la dette publique et le commerce (importations et exportations) tandis que les indicateurs sociaux comprennent : l'espérance de vie, le taux de prévalence du VIH, le marché du travail (l'emploi) et le genre.

Dans le cadre de cette initiative, le champ de la publication « Faits et chiffres » sera élargi et celle-ci sera produite plus régulièrement et en temps opportun.

3.3.4 Domaines d'intervention stratégiques 5 : Capacité de gestion, de diffusion et d'utilisation de la collecte de données

Il a été signalé précédemment que les évaluations des systèmes statistiques et du développement en Afrique ont indiqué et continuent d'indiquer que les déficits et les lacunes accusés en matière de capacité statistique constituent un obstacle majeur au développement de la statistique sur le Continent. L'évaluation de la SRDS 2015-2020 a montré que les capacités statistiques sont insuffisantes tout au long de la chaîne de valeur des données dans certains États membres de la SADC. Par conséquent, dans le cadre de ce domaine d'intervention stratégique, les mesures seront prises pour s'attaquer aux questions touchant aux capacités statistiques dans des domaines intéressant la SADC spécifiquement tels que le secteur réel, le secteur externe, le commerce des services, l'indice des prix à la consommation, etc. Ce sera également le cas en ce qui concerne les formations statistiques de base, qui sont en forte demande dans les États membres.

Dans le cadre de ce domaine d'intervention stratégique, les objectifs stratégiques suivants devront être réalisés :

- Établir un projet statistique régional sur les sources et les techniques de collecte de données et le mettre en œuvre ;
- Créer un fonds pour la formation statistique dans la région ;
- Promouvoir la formation statistique dans les États membres.

OS 5.1 : Élaborer un projet statistique régional sur les sources et les techniques de collecte de données et le mettre en œuvre

Il a été indiqué précédemment qu'il y a eu un accroissement sans précédent de la demande de données suite à l'adoption des divers agendas à tous les niveaux - national, régional, continental et mondial. Les sources classiques de données. (enquêtes, recensements) et les méthodes classiques

également de collecte de données se sont avérées incapables de répondre à la hausse de ladite demande de données. Elles ont été perçues comme accusant trop de lenteurs, manquant de flexibilité et étant trop chères. Par conséquent, l'innovation en matière de données a lieu de plus en plus à l'échelle nationale comme internationale afin de :

- combiner les sources classiques de données et les sources nouvelles ou non classiques afin de recadrer les questions et jeter une lumière nouvelle sur ce qui semble être un problème insoluble. Comme la combinaison des sources de données peut fournir des informations plus complètes, plus opportunes et/ou davantage granulaires sur un sujet, l'innovations en matière de données peut ouvrir des possibilités pour mener des interventions offrant un bon rapport coût-efficacité tout en jetant de nouveaux éclairages qui, autrement, auraient été passés sous silence dans le cadre des approches classiques[13]. Les équipes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont conclu que « les sources alternatives de données peuvent et doivent remplir un rôle dans l'obtention des résultats de développement et, à ce titre, sont très prometteuses pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) - tant du point de vue de l'obtention des résultats que de celui du suivi et de l'évaluation en temps réel (ou presque) ». (*ibid.*)
- améliorer les méthodes de conduite des recensements et des enquêtes pour la collecte et la gestion des données le long de la chaîne de valeur des données, que ces méthodes aient recours au papier ou aux technologies mobiles telles que les ordinateurs portatifs ou les téléphones mobiles.

Nouvelles sources de données

Ces nouvelles sources de données comprennent : les réseaux sociaux, les téléphones cellulaires, les images satellite, les capteurs, les transactions en ligne, le *crowdsourcing* (travail collaboratif de masse sur Internet) et les pistes des recherches en ligne (voir images ci-dessus).

Les données provenant de ces sources sont appelées « données massives », soit une accumulation des données trop larges et trop complexes pour être traitées à l'aide des solutions classiques de gestion des bases de données. Les données massives portent trois caractéristiques : volume, vélocité

[13] UNDP, A Guide to Data Innovation for Development: From Ideas to Proof of Concept, Version 1, December 2016.

et variété, et les pays ont été invités instamment à les exploiter pour affiner les statistiques officielles. Les données massives peuvent être « minées » en utilisant l'intelligence artificielle (IA) et des algorithmes complexes afin d'obtenir un aperçu et des informations en temps réel sur les schémas de l'expérience humaine ayant des implications significatives pour les processus de développement durable. Elles ressortent comme offrant une opportunité importante pour formuler des politiques fondées sur des preuves. Les données massives peuvent, en particulier, améliorer le caractère opportun et la granularité des données en vue de la formulation des politiques, ce qui est particulièrement pertinent pour atteindre ceux qui sont le plus dans le besoin.

Nouvelles générations d'enquêtes

Des problèmes existent en ce qui concerne le moment et la fréquence auxquels les données d'enquête sont produites de façon classique en Afrique. On relèvera, entre autres, l'absence de capacités adéquates, les ressources budgétaires insuffisantes, le caractère inapproprié des principales méthodes employées (les entretiens personnels) pour recueillir les données, souvent à l'aide de questionnaires papier longs et compliqués, etc. Ces problèmes empêchent les gouvernements et les partenaires au développement de cibler leurs interventions rapidement et efficacement, ou retardent leurs décisions, en particulier à l'égard des groupes vulnérables alors même qu'il est plus que nécessaire de les aider. D'où les appels lancés pour opérer une refonte des enquêtes classiques afin qu'elles soient plus rapides et plus fréquentes et présentent un bon rapport coût-efficacité. En particulier, il existe une demande énorme de la part des décideurs pour que les données soient fournies plus fréquemment pour leur permettre de suivre les situations de développement ; de la part des responsables de programmes pour obtenir des retours d'informations sur le succès de leurs activités ; de la part des ONG pour pouvoir plaider en faveur de l'amélioration des prestations rendues ; et même de la part des statisticiens qui pourraient utiliser lesdites données, par exemple, pour estimer les changements survenus dans l'emploi ou pour valider les chiffres estimés du PIB, etc. Les enquêtes innovantes qui offrent des informations précises au moment opportun concernant le bien-être, la prestation des services, le revenu, la sécurité, la santé et d'autres thèmes (également appelées « enquêtes de haute fréquence ») sont perçues comme constituant la réponse. La nouvelle génération d'enquêtes tire avantage de la révolution de la connectivité (technologie sans fil) afin d'obtenir les informations requises en temps réel.

Techniques de recueil de données

Tous les États membres passent actuellement des méthodes traditionnelles de collecte de données de recensement et d'enquête (utilisation de méthodes sur papier) à l'utilisation de technologies

mobiles en ayant recours, par exemple, aux appareils informatiques portatifs et aux téléphones mobiles.

- Sont utilisés de plus en plus les entretiens personnels assistés par ordinateur (CAPI) qui combinent les fonctions puissantes de saisie des données sur tablette avec des outils de gestion d'enquêtes et d'agrégation des données sur le *cloud*. Utiliser les CAPI offre de nombreux avantages par opposition, par exemple, aux entretiens personnels à l'aide de documents papier (PCAPI). Parmi ces avantages, on relèvera ce qui suit :
    - l'amélioration de la qualité des données recueillies sur le terrain ;
    - le bon rapport coût-efficacité obtenu dans la production et la gestion des données ;
    - le bon moment choisi pour la publication des données ;
    - le contrôle et la flexibilité améliorés des travaux conduits sur le terrain et la sécurité plus forte des données stockées et sauvegardées.
- Conduire des enquêtes par téléphone constitue une pratique courante dans les pays développés. Toutefois, cette pratique ne peut être appliquée dans les pays africains, vu le faible taux de possession et de pénétration téléphonique sur le Continent, en particulier en zones rurales. Toutefois, la situation évolue rapidement et l'usage du téléphone cellulaire et l'accès au réseau sont désormais généralisés, même en zones rurales. Toutefois, il est maintenant possible de collecter toute une gamme de données sur le bien-être des ménages de façon fréquente et à un faible coût. Cette méthode a reçu un élan plus fort du fait de la pandémie de COVID-19, qui e empêché la tenue d'entretiens personnels dans les ménages et d'autres formes d'enquête, et ce afin d'empêcher la propagation de la pandémie. Il est toutefois important de faire ressortir que les enquêtes par téléphone mobile n'ont pas vocation à remplacer les enquêtes exhaustives sur les ménages, mais peuvent offrir des informations valables sur les choses qui ont lieu au moment où se déroulent l'entretien dans la vie des personnes interrogées.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.17 : Chaîne de résultats associée à l'OS 5.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données	Élaborer et mettre en œuvre des programmes régionaux de renforcement des capacités en matière statistique.	Un projet statistique régionale est conçu sur les sources et les techniques de collecte de données à l'aide d'instruments tels que le CAPI et est mis en œuvre.	Rapports d'avancement annuels du projet statistique régionale sur les sources et les techniques de collecte de données.	• Compétence en matière de production et de gestion de statistiques régionales. • Compétence en matière d'utilisation des données en vue de formuler des politiques, de planifier et de prendre des décisions dans la région.
		Un laboratoire en science de données est établi et est opérationnel.	Rapports d'activités du laboratoire en science de données.	
		Un projet régional de renforcement des capacités en matière statistique est conçu en vue d'harmoniser les enquêtes conduites pour produire des statistiques régionales sur la pauvreté et est mis en œuvre.	Rapports annuels sur l'harmonisation des enquêtes conduites dans le but de produire des statistiques régionales sur la pauvreté.	
		Un projet régional de renforcement des capacités en matière statistique est conçu en vue d'harmoniser les recensements et est mis en œuvre.	Des rapports sont produits tous les 5 ans sur l'harmonisation des recensements.	

Cet objectif sera réalisé par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Projet statistique régional sur les nouvelles sources de données et les techniques de collecte des données

Dans le cadre de cette initiative, une prise de conscience sera suscitée à propos des nouvelles sources de données et l'utilisation de ces nouvelles sources sera promue :

- en identifiant et en levant les obstacles aux nouvelles sources de données (registres, sources nouvelles et innovantes des données administratives et autres), et en coordonnant

les efforts entrepris dans le but de les intégrer dans les programmes statistiques majeurs par le moyen de mesures destinées à bâtir la confiance, par des réformes juridiques et par le renforcement des capacités ;

- en élaborant des lignes directrices sur l'utilisation des données nouvelles et innovantes générées en dehors du système statistique officiel et leur intégration dans les statistiques officielles (c.à.d. les principes fondant l'utilisation des nouvelles sources de données et autres données au service des statistiques officielles), conformément aux directives entérinées par la Commission statistique des Nations Unies sur la question ;
- en nouant des partenariats pour développer de nouvelles sources de données, en particulier avec les entreprises privées qui détiennent un bonne part des données massives dans les États membres. Relevant de la propriété exclusive, ces données sont détenues en toute confiance, ce qui signifie qu'elles ne sont pas partagées facilement. Leur utilisation est, par conséquent, directement liée à la relation de confiance entre les entreprises et leurs clients et il existe des obstacles juridiques à surmonter pour y accéder. Aussi est-il nécessaire de nouer des partenariats avec les entreprises détenant les données afin de faciliter l'accès à ces dernières ;
- en acquérant de nouvelles connaissances, aptitudes et compétences en science des données dans la région, vu l'importance que prend cette discipline dans une ère de données complexes ou massives, comme signalé plus haut. La science des données consiste à extraire des informations exploitables à partir de volumes de données importants et en constante augmentation et à les appliquer pour résoudre des problèmes. Inter-disciplinaire, elle utilise des méthodes, des processus, des algorithmes et des systèmes scientifiques pour extraire des connaissances et des perspectives à partir de données structurées comme non structurées, et pour les appliquer dans une multitude de domaines d'application. Elle comprend les processus suivants : préparer les données pour les analyser et les traiter, accomplir des analyses avancées sur les données, et présenter les résultats afin d'en déceler les tendances et de permettre aux parties prenantes d'en tirer des conclusions, forts des connaissances qu'ils auront acquises sur la question.
- en mettant sur pied, dans un des États membres de la SADC, un laboratoire régional en science des données, doté de moyens technologiques de pointe et d'experts et ayant pour vocation d'offrir un emplacement et des infrastructures permettant de renforcer les capacités et de promouvoir la science des données, l'innovation en matière de données et l'analyse des données dans la région. Ce laboratoire visera les objectifs spécifiques suivants :
    - ✓ Développer des initiatives visant à susciter une prise de conscience à propos de la révolution des données ;
    - ✓ Démontrer la pertinence de la science des données et de l'analyse des données massives pour l'exercice de prise de décisions ;
    - ✓ Développer et dispenser des cours de formation aux méthodes en science des données et aux langages de programmation ;

- ✓ Nouer des partenariats avec des laboratoires similaires opérant dans le monde et élaborer des projets en matière de science des données et dans les domaines connexes. En particulier, des partenariats seront établis avec les centres d'excellence africains en science des données de la Banque mondiale opérant dans les régions australe et orientale d'Afrique, de sorte à encourager les partenariats collaboratifs entre universités et milieux de la recherche, gouvernements et secteur privé en vue d'utiliser les données massives et l'analyse de données pour relever les défis du développement.

Des actions seront entreprises pour mener une sensibilisation plus forte à propos des techniques collectes des données telles que le CAPI et de leur utilisation en vue de recueillir les données nécessaires.

Initiative 2 : Projet régional de renforcement des capacités en matière statistique visant à harmoniser les enquêtes conduites pour produire des statistiques régionales harmonisées sur la pauvreté

La Vision 2050 de la SADC affirme que *« D'ici à 2050, la SADC devra atteindre des niveaux plus élevés de paix et de stabilité, lui permettant de prioriser davantage, de poursuivre et de réaliser ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale »*. Un tel objectif nécessite l'harmonisation des indicateurs de la pauvreté ainsi que des méthodologies de collecte des données dans la région. Les enquêtes sur les ménages sont la principale source de données pour établir les estimations de la pauvreté dans tous les États membres. Toutefois, faute d'une méthodologie unique convenue à l'échelle internationale pour recueillir le données permettant de mesurer la pauvreté, les États membres emploient toue une variété d'approches et des méthodes diverses de collecte des données (emploi d'un agenda par opposition à un rappel téléphonique et utilisation de périodes différentes de référence). Ainsi, les estimations de la pauvreté ne sont pas comparables du fait des différences de conception des enquêtes, notamment en ce qui concerne la couverture de l'enquête en question, les questionnaires utilisés, la méthodologie de collecte employée, les seuils de pauvreté, le moment choisi pour la conduite de l'enquête et sa périodicité. Ces différences font qu'en fin de compte, il est difficile de compiler des statistiques significatives sur la pauvreté dans la région.

Cette initiative entend harmoniser les enquêtes conduites dans le but de produire des statistiques régionales sur la pauvreté. Le point de départ consistera à entreprendre une évaluation complète des modalités suivies pour collecter les données sur la pauvreté et pour les compiler en des statistiques nationales de la pauvreté dans la région. Des lignes directrices seront ensuite élaborées, mises à l'épreuve, convenues et promues pour la production de statistiques harmonisées de la pauvreté, notamment en vue de l'utilisation de définitions communes et de méthodologies harmonisées, de même qu'une série de questions d'enquête communes, et ce afin d'harmoniser les modalités de collecte des données sur la pauvreté et de mesure de la pauvreté pour tous les États

membres. Cette objectif pourrait nécessiter la réalisation d'une enquête commune sur la pauvreté dans la région.

Initiative 3 : Projet régional de renforcement des capacités en matière d'harmonisation des recensements

Pendant un certain temps, le Comité statistique de la SADC a poursuivi l'idée d'harmoniser les recensements les recensements nationaux de la population et du logement dans la région. À cet égard, en sa qualité de point focal pour les recensements, l'Afrique du Sud a, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC, organisé et financé un certain nombre d'activités, y compris l'établissement de groupes de travail chargés de traiter de questions spécifiques concernant les recensements, notamment l'harmonisation des recensements de la population et du logement. En particulier, un ensemble de questions communes a été élaboré pour être inclus dans les questionnaires de recensement des États membres afin de produire des données de recensement harmonisées. Des discussions ont également eu lieu sur la possibilité de tenir le recensement de la population et des logements à peu près au même moment dans toute la SADC.

Ces idées seront réexaminées plus profondément afin de faire en sorte que le prochain cycle de recensement produise des données harmonisées dans tous les États membres de la SADC.

OS 5.2 : Créer un fonds pour la formation statistique dans la région et le rendre opérationnel

Un des problèmes rencontrés en matière statistique par le SSRDS est celui de la faiblesse et du caractère imprévisible des financements versés en faveur des activités statistiques, dont celles de formation en statistique. Inévitablement, ce problème nuit à la quantité et à la qualité des données produites et mises à la disposition des utilisateurs de données. La formation statistique est cruciale pour renforcer les capacités statistiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur statistique.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.18 : Chaîne de résultats associée à l'OS 5.2

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données	Créer un fonds pour la formation statistique au niveau de la région.	Rapports sur le Fonds régional de formation à la statistique.	Les rapports annuels sur le Fonds régional de formation à	Compétence en matière de production et de gestion de

			la statistique sont approuvés.	statistiques régionales.

Les États membres seront encouragés à créer des fonds nationaux de la statistique conformément aux recommandations émises par la SHaSA2 et, au niveau de la SADC, il sera créé un fonds pour la formation en statistique. Celui-ci permettra d'enseigner et de former les personnels des États membres à l'utilisation des manuels et de lignes directrices. Il servira au développement et à la mise en œuvre du Programme régional de renforcement des capacités statistiques.

Des partenariats seront noués avec les entités suivantes : le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est (EASTC), basé à Dar es-Salaam (Tanzanie) ; le Groupe africain sur la formation statistique et les ressources humaines (AGROST), créé à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) sous l'égide de la Commission statistique pour l'Afrique et ayant pour mandat de coordonner diverses initiatives de formation statistique en Afrique ; le Centre africain de formation en statistique (CAFS), créé par l'Union africaine (UA) afin de renforcer les capacités des professionnels et des étudiants africains œuvrant à la production de statistiques et d'autres institutions parties prenantes afin de créer un fonds pour la formation en statistique et le rendre opérationnel.

OS 5.3 : Promouvoir la formation statistique dans les États membres

Nombre de manuels et de lignes directrices seront préparés pour soutenir l'amélioration de la capacité du SSRS à appuyer l'intégration et le développement tant national que régional. Ces documents devront être enseignés et expliqués au niveau tant national que régional. Bon nombre de détails ont été fournis plus haut sur la formation conduite à l'échelle régionale. Cet objectif stratégique concerne la formation statistique qui sera promue au niveau des États membres.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.18 : Chaîne de résultats associée à l'OS 5.3

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Qualité des statistiques régionales	Promouvoir la formation statistique dans les États membres.	Des formations sont conduites aux statistiques officielles dans les universités et autres établissements de formation supérieure dans la région.	Nombre de fonctionnaires formés aux statistiques officielles dans les universités et autres établissements de formation supérieure dans la région.	Les compétences augmentent en matière de production et de gestion des statistique officielles dans les États membres.
		Des lignes directrices sont produites sur la création de centres de formation statistique interne dans les États membres et sont promues.	Nombre d'INS des États membres qui disposent de centres fonctionnels de formation statistique interne.	
		Des actions sont entreprises dans les États membres pour promouvoir l'usage du programme harmonisé de formation à la statistique dans les États membres.	Nombre d'INS des États membres qui utilisent le programme d'études harmonisé aux fins de formation.	

Cet objectif stratégique sera réalisé par l'exécution des initiatives suivantes :

Initiative 1 : Promouvoir la formation aux statistiques officielles dans les universités et autres établissements d'enseignement supérieur.

Un des problèmes à surmonter dans le cadre des formations en statistiques dans la région est que ces formations tendent à être théoriques, peu de programmes de formation en statistique offerts par les universités de la région étant effectivement axés sur la pratique. De façon générale, la statistique n'est pas encore une discipline en soi dans de nombreuses universités de la région. Il est hautement souhaitable que les universités et les établissements d'enseignement supérieur enseignent la statistique officielle et produisent des statisticiens orientés pratique et prêts à l'emploi, qu'il ne sera pas nécessaire d'encadrer de façon poussée lorsqu'ils assumeront un emploi, en particulier dans le secteur public. Un cours sera dispensé sur la statistique officielle du côté de la demande de données plutôt que de l'offre. Il couvrira des sujets tels que les indices, les statistiques industrielles, les statistiques commerciales, les statistiques agricoles, les statistiques de l'éducation, etc.

L'enseignement de la statistique officielle sera encouragé dans les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur de la région, les agents les plus qualifiés et les plus expérimentés des INS étant encouragés à offrir des cours de statistique à orientation pratique dans les universités nationales.

Initiative 2 : Promouvoir la création de centres de formation en cours d'emploi dans les États membres

Le Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR)[14], qui fut approuvé par la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique en 2007, recommandait la création de centres de formation en statistiques dans les INS en Afrique. Ces Centres étaient censés faciliter le développement de capacités minimums pour le recueil et la compilation des données dans toutes les institutions du secteur public et donner un ancrage aux SSN. Peu d'États membres ont été en mesure d'établir de tels centres et même dans ceux qui l'ont fait, les centres ne sont pas assez robustes pour atteindre les objectifs pour lesquels ils ont été établis au départ. Cet objectif stratégique vise à promouvoir la création, dans les États membres, de centres de formation statistique en cours d'emploi, ayant pour objectifs de :

(i) former et soutenir les producteurs et les utilisateurs de données quant aux moyens d'accéder aux données et de les utiliser en particulier pour la planification des politiques et la prise de décisions ;
(ii) développer les aptitudes et les compétences minimums au sein des institutions gouvernementales dans le but d'améliorer l'état des données administratives dans le pays ;
(iii) transmettre des compétences techniques dans les domaines classiques tels que l'informatique, le système d'informations géographiques (SIG), l'analyse des données, la communication des données, etc.
(iv) transmettre de nouvelles connaissances, aptitudes et compétences dans les domaines non classiques tels que la science des données, l'analyse des données, l'intelligence artificielle, l'apprentissage par machine, la visualisation des données, la gouvernance, les droits humains, etc. ;
(v) transmettre des compétences immatérielles (ou compétences vitales) telles que la communication, la présentation et la rédaction de rapports, etc. au sein du SSN.

Les Centres auront également pour mandat d'organiser régulièrement des séminaires professionnels et, périodiquement, des formations courtes et des séminaires, en particulier dans divers domaines de la statistique. Ils devront, de plus, identifier les possibilités de formation externe (cours formations courtes comme à long terme) et promouvoir la formation professionnelle continue, en particulier chez le personnel des INS.

Le Secrétariat de la SADC encouragera les États membres à renforcer les centres de formation statistique en cours d'emploi et à en créer lorsqu'il n'en existe pas. Dans cette optique, il s'agira

14 Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Banque africaine de développement et Banque mondiale (2007) : Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (CSRR), Addis Abeba, 2007.

de plaider en faveur de la création de tels centres et d'élaborer des lignes directrices pour cette création en s'inspirant des cadres internationaux et des meilleures pratiques. Cette action sera conduite en collaboration étroite avec le Centre de formation statistique de l'Afrique de l'Est (EASTC). Celui-ci a, au fil des ans, offert des formations en statistique appliqué au niveau de Bac+1 ou Bac+2 aux agents statistiques des États membres. Il offre désormais des formations de niveau Bac+3 en statistiques officielles.

Le Secrétariat de la SADC organisera également les réunions annuelles des chefs des centres de formation statistique en cours d'emploi afin qu'ils puissent s'échanger les expériences et les bonnes pratiques en matière de formation, se partager des leçons mutuelles, former des réseaux et se transmettre leurs connaissances sur les nouveautés les plus récentes en matière d'enseignement et d'apprentissage. Ces réunions pourront également permettre aux INS d'explorer les possibilités d'échanger des agents ou de les détacher vers ceux d'entre eux qui obtiennent de bons résultats dans des domaines spécifiques.

Initiative 3 : Promouvoir l'utilisation du programme d'études de formation statistique harmonisé de la SADC

En 2005, le Secrétariat de la SADC a élaboré et produit un programme d'études de formation statistique harmonisé avec le soutien de l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'appui prêté par cette dernière au programme de développement de la statistique de la SADC. Le programme d'études vise à soutenir les efforts entrepris pour renforcer les capacités dans la SADC en rehaussant les compétences statistiques et en développant une compréhension de base de la statistique parmi les statisticiens et les étudiants au sein du SSN et des établissements de formation statistique des États membres. Malheureusement, il a été très faiblement adopté par les États membres de la SADC.

En 2007, le programme d'études fut converti en un kit de formation de la SADC par le Centre de services statistiques à l'Université de Reading (Royaume-Uni) avec le soutien de l'UE. Portant sur trois niveaux (élémentaire, intermédiaire et supérieur), correspondant aux niveaux de formation professionnelle à la statistique de la Royal Statistical Society du Royaume-Uni, le kit de formation est distribué en tant que ressource pédagogique ouverte dans le monde entier. Il est offert gratuitement et de manière ouverte aux éducateurs, aux étudiants, aux auto-apprenants pour être utilisé et réutilisé à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche. Il peut être librement copié et distribué.

L'approche adoptée pour développer le kit de formation repose principalement sur la recherche de solutions à un problème. Cela signifie que la formation commence par la présentation d'un problème pertinent et que l'apprenant est mis au défi de rechercher les réponses qui conviennent à ce problème. Le processus de recherche desdites réponses est appuyé par des matériaux didactiques qui orientent l'apprenant et lui inculquent les concepts et les techniques à acquérir pour résoudre

le problème. Cette initiative vise à promouvoir l'utilisation du kit de formation de la SADC pour former les personnels statistiques dans la région.

3.3.5 Domaines d'intervention stratégiques 6 : Qualité des statistiques régionales

La question de la qualité des données est cruciale pour la production des statistiques officielles. Les données sont de qualité lorsqu'elles répondent aux objectifs fixés et qu'il existe, au sein de la communauté statistique internationale, un large consensus selon lequel la qualité des données :

- renforce la crédibilité des données et de l'organisation qui les produit :
- accroît leur utilisation potentielle et les avantages qu'il est possible d'en tirer ;
- est un concept multidimensionnel qui va au-delà du point de vue classique selon lequel qualité équivaut à précision, et comprend les dimensions de pertinence, de cohérence, de ventilation et d'opportunité.

Dans le cadre de ce domaine d'intervention stratégique, les trois objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

- Adapter les normes, méthodologies et classifications statistiques internationales aux conditions de la région ;
- Développer des cadres régionaux pour l'évaluation des revues des méthodologies statistiques sur les piliers de l'intégration régionale et les mettre en œuvre.
- Entreprendre une évaluation par les pairs du SSRS.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6,1 : Adapter les normes, méthodologies et classifications statistiques internationales aux conditions de la région ;

Organisme décisionnel suprême des activités statistiques internationales, la Commission statistique des Nations Unies fixe des normes statistiques internationales et développe des concepts, des méthodes et des classifications statistiques. Ces derniers sont ensuite promus au niveau national et international, ce qui permet d'améliorer la qualité des données et d'effectuer des comparaisons entre les données nationales et d'autres données nationales et d'intégrer les données nationales dans les statistiques mondiales.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.19 : Chaîne de résultats associée à l'OS 6.1

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus

Qualité des statistiques régionales	Adapter les normes, méthodologies et classifications internationales aux conditions de la région.	Rapports évaluant l'utilisation des normes, méthodologies et classifications internationales dans la compilation des statistiques régionales.	Nombre de rapports évaluant l'utilisation des normes, méthodologies et classifications internationales dans la compilation des statistiques régionales.	• Efficience de la production statistique. • Renforcer la transmission et le partage des données dans l'ensemble du SSRS.

Les initiatives suivantes seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique :

Initiative 1 : Susciter une prise de conscience à propos des normes, méthodologies et classifications statistiques internationales

Une prise de conscience sera suscitée quant aux éléments qui motivent l'adoption et l'utilisation des normes, méthodologies et classifications statistiques internationales par le SSR. L'accent sera mis sur le fait que :

- elles permettent la fourniture d'informations statistiques régulières, cohérentes et pertinentes sur la région ;
- elles permettent de produire des informations en appliquant des approches judicieuses convenues à l'échelle internationale et les meilleures pratiques au regard des concepts, des sources de données et des méthodes ;
- permettent la comparabilité à l'intérieur et entre les pays et le régions ;
- favorisent l'interopérabilité et l'intégration plus forte des statistiques officielles en utilisant une architecture commune de production des statistiques.

Ainsi, l'utilisation de normes est essentielle pour maximiser l'efficacité des produits statistiques et l'efficience du processus de production en termes de comparabilité inter-temporelle, nationale et internationale. Elle revêt une importance cruciale pour la cohérence et l'intégration des statistiques au fil du temps et dans les programmes statistiques dans la région. Ce processus sera conduit par voie d'actions de communication, de discussions au sein des CTT et d'ateliers de formation.

Initiative 2 : Adaptation des normes, méthodologies et classifications statistiques

Il est important de comprendre que lesdites normes, méthodologies et classifications sont de nature universelle et ne conviennent pas toujours à tous les contextes nationaux et régionaux. Il y a lieu, par conséquent, de les adapter aux spécificités nationales et régionales et aux conditions locales. Lorsque l'adaptation n'est pas possible, le SSR élaborera ses propres normes, méthodologies et classifications, mais dans le cadre des normes, méthodologies et classifications internationales. Les

GTT joueront un rôle important pour déterminer les domaines où l'adaptation est nécessaire et la façon dont elle doit être entreprise.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6,2 : Développer des cadres régionaux pour l'évaluation des revues des méthodologies statistiques sur les piliers de l'intégration régionale et les mettre en œuvre.

Il est important de développer des méthodologies appropriées et de les utiliser en toute transparence dans la production de statistiques régionales, la raison étant que la méthodologie peut - comme c'est le cas d'habitude - déterminer la qualité des données produites. Par ailleurs, les données dont on a la certitude qu'elles sont objectives et fiables ont plus de chances d'être utilisées. Il est donc essentiel que le développement de la méthodologie de production des données et son utilisation se fassent de manière ouverte et transparente, conformément aux normes et aux directives internationales.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.20 : Chaîne de résultats associée à l'OS 6.2

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
Qualité des statistiques régionales	Développer des cadres et des processus d'évaluation des systèmes statistiques régionaux et des piliers de l'intégration régionale et les mettre en œuvre.	Des cadres et des processus d'évaluation des systèmes statistiques et des piliers de l'intégration régionale sont développés.	Nombre de cadres d'évaluation des piliers de l'intégration régionale développés et approuvés d'ici à 2030.	• Efficience de la production statistique. • Renforcer la transmission et le partage des données dans l'ensemble du SSRS.

Les initiatives suivantes seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique :

Initiative 1 : Préparer et promouvoir un cadre pour la révision des systèmes statistiques et des processus de production des données

Cette initiative consiste à entreprendre un examen interne des processus de production de données dans la région. L'examen a pour but, d'une part, d'identifier les forces et les faiblesses des systèmes statistiques et des processus connexes, les défaillances ou le manque de conformité aux normes et aux directives internationales en matière de qualité et, d'autre part, de formuler des propositions pour apporter des améliorations en permanence. Les recommandations formulées seront partagées avec les institutions faisant l'objet de l'examen pour qu'elles prennent des mesures d'amélioration nécessaires. En général, de tels examens comportent deux parties : une revue interne et une revue externe. Les revues internes sont menées par des équipes internes qui ne sont pas impliquées dans le processus ou le produit examiné afin d'en garantir l'indépendance. D'un autre côté, les revues externes sont menées par des experts ou des organismes externes sélectionnés qui ont un intérêt dans les systèmes et les processus. Chaque partie utilise ses propres outils. Les revues sont conduites sur la base de documents de référence portant sur les systèmes et processus statistiques (procédures et/ou instructions de travail) ou sur les produits (spécifications).

Dans le cadre de cette initiative, les États membres seront encouragés à soumettre leurs systèmes et processus statistiques (recensements, enquêtes et registres administratifs) à des examens périodiques conduits dans les buts suivants :

a) Présenter, sur base de preuve concrètes, un rapport sur la qualité des systèmes et processus statistiques et leur degré de conformité aux normes et lignes directrices internationales ;
b) Émettre des propositions sur la façon d'améliorer les systèmes et processus statistiques sur la base des conclusions émanant du paragraphe a) plus haut ;
c) Préparer la documentation pertinente pour les processus et les résultats statistiques ;
d) Éclairer le processus de certification des statistiques officielles.

Le Secrétariat de la SADC encouragera cette initiative en élaborant des lignes directrices sur les modalités à suivre par les États membres pour entreprendre efficacement cet examen. Pour ce faire, il s'appuiera sur les expériences acquises par les États membres qui utilisent cette approche pour certifier leurs statistiques.

Initiative 2 : Nouer des partenariats afin de revoir les systèmes statistiques et les processus de production de données

Le Secrétariat de la SADC établira des partenariats avec diverses institutions dans le but, d'une part, de produire des lignes directrices pour entreprendre un examen des systèmes statistiques et des processus de production de données dans les États membres et, d'autre part, pour former les personnels des États membres à ces lignes directrices.

SO6.2 : Entreprendre une évaluation par les pairs du SSRS.

Les évaluations par les pairs des SSN africains furent lancées en 2003 par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique qui recommanda alors que les pays africains procèdent, avec le soutien de PARIS21, des évaluations par les pairs afin de faire en sorte que les bonnes pratiques se transmettent d'un pays à l'autre sur la base des expériences directement acquises par les pairs et, ainsi, de contribuer à accélérer le développement des SSN[15]. Les évaluations par les pairs sont de plus en plus utilisées pour évaluer un système statistique national, un organisme officiel de la statistique ou un SNDS. Elles sont des exercices amicaux et reposent principalement sur la confiance mutuelle entre les pays et sur une confiance commune dans le processus. Elles sont conduites par les « pairs », en d'autres mots par les hauts responsables des SSN, qui collaborent avec leurs homologues d'autres pays. Partageant leurs expériences quant aux solutions qui ont fonctionné dans leurs pays et ailleurs sur le Continent, les pairs évaluateurs peuvent, grâce à leurs actions de plaidoyer, faciliter l'apport de changements aux processus gouvernementaux et leurs relations avec les partenaires au développement.

Le cadre méthodologique employé peut être les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies ou les textes qui leur sont équivalents au niveau continental ou régional : Code de bonnes pratiques de la statistique européenne, Charte africaine de la statistique, etc. L'évaluation par les pairs évalue le fonctionnement de tous les aspects d'un SSN (aspect institutionnel ou organisationnel, mécanisme de production statistique, etc.), identifie les points forts et les points faibles, émet des recommandations pour améliorer les performances et aide à partager les bonnes pratiques. Les rapports d'évaluation par les pairs sont, en principe, rendus publics. L'expression « évaluation par les pairs » donne lieu à penser que les évaluateurs sont des hauts responsables des SSN, ce qui signifie qu'ils sont généralement des statisticiens. Pourtant, il est fortement nécessaire, lors d'une évaluation, de recueillir les avis d'autres parties prenantes et d'impliquer les utilisateurs dans le processus afin d'obtenir des points de vue divers, y compris ceux d'utilisateurs extérieurs au SSN[16].

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.21 : Chaîne de résultats associée à l'OS 6.3

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus

15 Samuel Blazyk, Guest Charumbira, Lamine Diop, Mary Strode, and Tony Williams: The African Statistical Journal, Volume 10, May 2010

16 PARIS21, NSDS Guidelines, Paris, France, avril 2018

Qualité des statistiques régionales	Des évaluations par les pairs sont entreprises sur le SSRS.	Des rapports d'évaluation par les pairs sont établis tous les 3 ans.	Le SSRS est affiné.	Le SSRS est reconnu à l'échelle international.

Deux initiatives seront entreprises dans la poursuite de cet objectif stratégique.

Initiative 1 : Participer aux évaluations par les pairs des SSN des États membres

Des évaluations par les pairs continuent d'être entreprises sur les SSN par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union africaine, PARIS21 et la Banque africaine de développement. Le Secrétariat de la SADC œuvrera en partenariat avec ces institutions et d'autres parties prenantes afin de faire en sorte que le SSN de chaque État membre fasse l'objet d'une évaluation par les pairs d'ici à 2030. Des lignes directrices internationales pour ce processus seront utilisées pour ledit objectif. Les rapports d'évaluation par les pairs seront présentés au Comité statistique de la SADC.

Initiative 2 : Entreprendre une évaluation par les pairs du SSRS.

L'initiative visera à grimper d'échelle et passer de l'évaluation des SSN par les pairs à l'évaluation du SSRS par les pairs. L'exercice aura pour objectif d'évaluer le fonctionnement de l'ensemble des volets du SSRS en termes de dispositions institutionnelles et organisationnelles (cadre juridique, coordination, mécanisme de production statistique, etc.), de capacité statistique et de transformation numérique ; identifier les points forts et les points faibles ; émettre des recommandations concernant l'amélioration de la performance ; et aider au partage des bonnes pratiques.

En partenariat avec les institutions panafricaines et PARIS21, les Unités statistiques de certaines CER africaines seront invitées à entreprendre l'évaluation par les pairs du SSRS.

SO6.3 : Promouvoir la conception et la mise en œuvre d'un Code de pratique dans les États membres.

Comme indiqué plus haut, les écosystèmes de données dans les États membres se développent et se diversifient en intégrant de nouveaux utilisateurs, producteurs et de sources de données. En plus des données émanant des nombreux producteurs de données opérant dans le secteur public (INS et ministères, départements et organismes gouvernementaux), de grandes quantités de données sont désormais générées par le secteur privé et la société civile (par exemple, les données générées par les citoyens). Les données sont produites à partir de différentes sources, notamment les sources de données non classiques. Tous ces éléments constituent le nouvel écosystème de données. Il est, par conséquent, important que ces écosystèmes de données soient guidés de façon appropriée afin de

produire des statistiques harmonisées de meilleure qualité pour le SSRS. Ainsi, dans le cadre de cette initiative, chaque État membre sera encouragé à préparer un Code de pratique national et à l'appliquer. Ce Code de pratique fixe les normes professionnelles et déontologiques à observer pour développer et produire des statistiques officielles et les diffuser. S'inspirant, pour l'essentiel, des Principes fondamentaux de la statistique officielle, le Code de pratique fixe des normes communes que tous les producteurs de données doivent observer pour assurer la production et la diffusion de statistiques officielles cohérentes et fiables. II sert également à encourager tous les producteurs de données à appliquer les principes, méthodes et pratiques statistiques optimums afin de rehausser la qualité de leurs produits et dans les services. Il est, à ce titre, un outil efficace pour assurer la coordination technique des statistiques officielles et pour en maintenir la qualité.

La chaîne de résultats associée à cet objectif stratégique est présentée au tableau suivant.

Tableau 3.22 : Chaîne de résultats associée à l'OS 6.3

Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	**Objectif stratégique de la SRDS**	**Extrants attendus de la SRDS 2020-30**	**Indicateurs clés de performance (ICP)**	**Résultats attendus**
Qualité des statistiques régionales	Promouvoir la conception et la mise en œuvre d'un Code de pratique dans les États membres.	Un Code de pratique est élaboré et mis en œuvre dans les États membres.	Nombre d'États membres dotés d'un Code de pratique opérationnel.	Écosystèmes de données efficaces dans les États membres.

Des lignes directrices seront élaborées sur les modalités à suivre pour concevoir le Code de pratique et promues dans la région. Les États membres qui ont déjà produit leur Code de pratique seront invités à partager les connaissances et les expériences qu'ils ont acquises dans sa conception et son application.

CHAPITRE 4: MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

Il importe que la SRDS, une fois élaborée, soit mise en œuvre correctement et que cette mise en œuvre fasse l'objet d'un suivi périodique. À la fin de sa mise en œuvre, un exercice sera entrepris pour en évaluer l'impact et en dégager des leçons. Le présent chapitre examine les dispositions qui seront mises en place pour mettre en œuvre la SRDS et en assurer le suivi et l'évaluation.

4.1 Mise en œuvre de la Stratégie

Cela ne sert à rien de concevoir une stratégie qui ne sera pas mise en œuvre. La mise en œuvre de la Stratégie devient, par conséquent, une étape cruciale pour la réalisation des avantages et des résultats programmés. Il importe, ainsi, de bien la planifier et de la conduire avec efficacité.

4.1.1 En quoi consiste la mise en œuvre du plan ?

La mise en œuvre de la Stratégie consiste, entre autres, à prendre les mesures susceptibles d'assurer le succès stratégique, à savoir :

(a) assurer le renforcement institutionnel et organisationnel et, à cet égard :
- faire connaître la Stratégie,
- gérer les parties prenantes,
- instaurer un environnement approprié pour la mise en œuvre de la SRDS,
- créer les structures appropriées pour exécuter la Stratégie ;

(b) développer et motiver les personnes et, à cet égard :
- habiliter le personnel, reconnaître ses mérites, lui démontrer qu'il est apprécié, partager avec lui la vision et les objectifs stratégiques de la SRDS, lui fournir des informations sur les processus décisionnels et l'y faire participer, lui déléguer des pouvoirs et lui fournir des retours d'informations,
- le développer par voie de la formation, du perfectionnement des compétences et du recyclage ;

(c) améliorer les processus et, à cet égard :
- affiner les processus existants,
- investir dans les nouveaux processus, et
- créer des innovations propres à générer de la valeur (*produire de nouveaux produits et services à valeur ajoutée*) ;

(d) exploiter les technologies innovantes afin de relever la qualité des données, diffuser les données en temps opportun et diminuer les coûts de la collecte de données.

4.1.2 Gestion des risques

Un objectif stratégique visé en matière de gestion des risques a été abordé plus haut. Il est essentiel d'identifier les risques susceptibles d'entraver, voire de compromettre la réalisation des objectifs de la SRDS et de mettre sur pied les mécanismes capables de les atténuer. Parmi les risques pouvant faire obstacle à la mise en œuvre de la SRDS et leur niveau associé de sévérité (F - faible, M - moyen, E - élevé), on relève :

- la réticence des acteurs des SSN des États membres à être coordonnés (M) ;
- l'absence d'alignement entre la SRDS et les SNDS dans les États membres (M) ;
- l'insuffisance des financements accordés au système statistique régional (M) ;
- l'insécurité des données et le caractère inadéquat de la sauvegarde et de la récupération des données (M) ;
- les ingérences politiques dans les processus statistiques (de M à E en ce qui concerne les données administratives) ;
- la production de statistiques de mauvaise qualité concernant le secteur réel dans les États membres (E).

La gestion des risques comprend deux volets : tenir un registre des risques et concevoir un plan pour la continuité des opérations. Les autres actions à entreprendre consisteront, entre autres, à :

- susciter une prise de conscience effective quant à l'importance de la coordination statistique ;
- renforcer les mécanismes de coordination ;
- faire connaître la SRDS dans les États membres ;
- soutenir l'actualisation des SNDS afin de les aligner sur la SRDS ;
- entreprendre une action de grande envergure afin de faire connaître la SRDS dans toute la SADC ;
- intégrer les statistiques dans les politiques et les plans de développement au Secrétariat de la SADC et dans les États partenaires ;
- nouer des partenariats avec divers partenaires (nationaux comme internationaux) ;
- promouvoir les programmes d'archivage, de sauvegarde et de récupération dans les États membres et au Secrétariat de la SADC, y compris créer des centres de récupération des données hors site ;
- promouvoir de façon élargie les lois sur la statistique dans les États membres tout en insistant sur l'importance d'assurer l'intégrité des données ;
- promouvoir de façon élargie le Protocole de la SADC sur les statistiques dans les États membres ;
- concevoir des normes pour la collecte et la gestion des données concernant le secteur réel et les promouvoir dans les États membres ;
- promouvoir les normes dans les secteurs réels ;

- renforcer les capacités en matière de production de statistiques dans le secteur réel.

Pour gérer les risques mentionnés plus haut, lors de la mise en œuvre de la SRDS, les facteurs cruciaux de succès seront mis à profit :

(a) la direction effective qu'imprimera le Secrétariat de la SADC et les instituts nationaux de la statistique (INSS) dans les États partenaires ;
(b) la prise de conscience suffisante à susciter à propos de la nouvelle SRDS, en particulier dans les États membres ;
(c) la nécessité pour les parties prenantes de participer à la mise en œuvre de la SRDS ;
(d) la mobilisation des facteurs stratégiques de succès : l'amélioration institutionnelle et organisationnelle ; le développement des personnes (*les autonomiser, les perfectionner, les outiller et les ré-outiller, les motiver*) ; l'amélioration des processus (*améliorer les processus existants*) ; l'innovation créatrice de la valeur (*produire de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée*) ; exploiter les technologie innovantes (*développer les infrastructures numériques, etc.*) ;
(e) les changements à apporter à l'état d'esprit du personnel statistique pour qu'il soit plus créatif, innovant et capable de produire plus avec moins de ressources - éviter de sombrer dans la routine ;
(f) la nécessité d'intégrer la statistique dans les processus politiques et de planification à tous les niveaux ;
(g) la nécessité de suivre et d'évaluer la SRDS et de faire rapport périodiquement sur ses activités, ses produits et se impacts.
(h) l'engagement des dirigeants de la SADC et des gouvernements des États membres et le soutien des partenaires au développement.

4.1.3 Plans opérationnels

Un Plan de mise en œuvre a été conçu. Pour chaque objectif stratégique fixé dans la Vision et pour chaque impact et produit fixé dans le RISDP 2020-2030 de la SADC, il présente, pour la SRDS 2020-2030, un domaine d'intervention stratégique et assortit ce dernier d'objectifs stratégiques, de produits, d'indicateurs clés de performance (ICP) et d'impacts attendus correspondants. Présenté dans l'Annexe, il sera actualisé au travers de plans opérationnels. Ces derniers ont pour but d'offrir des informations fortement détaillées destinées spécifiquement à fixer les tâches quotidiennes à exécuter par les personnes concernées dans le fonctionnement de l'organisation. Ils constituent ainsi un outil de gestion, qui permet de coordonner les ressources (humaines, financières et physiques) de l'organisation afin de réaliser les objectifs de la SRDS. Le Plan opérationnel répond aux questions : Quoi ? Qui ? Quand ? Combien ?

- Quoi ? - Quels sont les stratégies et missions à entreprendre ?
- Qui ? - Quelles sont les personnes qui sont responsables d'entreprendre chaque stratégie ou mission ?

- Quand ? - Quel est le calendrier à respecter pour exécuter une stratégie ou mission ?
- Combien ? - Quel est le montant de ressources financières à mettre à disposition pour accomplir chaque stratégie ou mission ?

Ainsi, l'Unité statistique de la SADC préparera un plan opérationnel tous les ans. Chaque domaine d'intervention et objectif sera assorti des éléments suivants : un indicateur permettant de mesurer si l'objectif a été atteint ou non, les cibles à atteindre, les initiatives (le projet) à entreprendre pour atteindre ces cibles, le calendrier à observer pour l'exécution des initiatives, et les entités responsables de cette exécution. Le plan opérationnel servira de socle aux exercices de budgétisation et de mise en œuvre de la SRDS.

4.2 Suivi, évaluation et soumission de rapports sur la SRDS

4.2.1 Suivi et évaluation de la SRDS

Suivi

Il est essentiel de suivre la mise en œuvre de la Stratégie, et ce dans les buts suivants :

i) Veiller à la réalisation des objectifs affirmés ;
ii) Assurer le traçage des intrants, des activités et des résultats obtenus ;
iii) Déterminer si la mise en œuvre est en bonne voie ou non ;
iv) Signaler les problèmes pouvant surgir avant que la situation devienne critique ;
v) Prendre les mesures correctives nécessaires soit pour s'assurer que les performances accomplies concordent avec la Stratégie soit pour réviser la Stratégie à la lumière des nouvelles expériences acquises.

Évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours sera entreprise en 2015 afin de s'assurer que la SRDS est toujours pertinente et de s'accorder à propos des changements à apporter aux objectifs stratégiques comme aux programmes de travail dans le cas où ces changements seraient nécessaires ou se justifieraient. Elle servira également à réaffecter les ressources en fonction des performances réalisées et des besoins. Elle sera entreprise par un organisme indépendant et fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au Comité statistique de la SADC pour suivi.

Évaluation de fin de parcours

Les meilleures pratiques veulent qu'une stratégie fasse l'objet d'une évaluation de fin de parcours. Cet exercice sera, par conséquent, entrepris en 2030 afin de déterminer les contraintes les plus pesantes rencontrées, les activités qui ont les mieux réussi et la mesure dans laquelle les objectifs arrêtés ont été accomplis. L'évaluation fonctionne au mieux lorsque les efforts tendent

principalement à dégager des leçons pour l'avenir. Il sera tenu compte de ce principe lors des évaluations dans la perspective de l'élaboration de la SRDS de l'après 2030. L'évaluation sera entreprise à nouveau par un organisme indépendant et fera l'objet d'un rapport qui sera présenté également au Comité statistique de la SADC pour suivi.

Cadre de suivi et d'évaluation

Un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) sera formulé et utilisé pour mesurer les progrès accomplis dans le développement des statistiques régionales. Selon ce cadre, chaque SSN devra assurer les progrès accomplis en interne en se référant aux plans d'action que renferment leurs SNDS et faire rapport sur la question au Secrétariat de la SADC. Ces rapports seront consolidés par le Secrétariat de la SADC. En outre, se référant au Plan d'action (voir plus haut), le Secrétariat de la SADC mesurera les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la SRDS et préparera des rapports comme indiqué au tableau suivant :

Rapport	Narratif
Rapport annuel de suivi	Un exercice de suivi de la mise en œuvre de la SRDS et de présentation d'un rapport sur la question sera conduit. Le rapport sera présenté au Comité statistique de la SADC lors de sa réunion annuelle.
Rapport d'évaluation à mi-parcours	Une évaluation à mi-parcours sera entreprise en 2025 afin de s'assurer que les objectifs stratégiques sont toujours pertinents. Elle devrait servir à recommander les changements à apporter à la Stratégie, aux programmes de travail et au budget lorsque ces changements sont nécessaires et se justifient. Elle sera entreprise par un organisme indépendant et fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au Comité statistique de la SADC pour suivi.
Évaluation finale	La SRDS sera évaluée en 2025. L'évaluation sera entreprise par un organisme indépendant et fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au Comité statistique de la SADC pour suivi.

La capacité statistique globale des États membres sera mesurée par le nouvel indicateur de performance statistique (IPS) qui s'inspire de l'indice de capacité statistique (ICS) que la Banque a régulièrement publié de 2004 à 2021. Le cadre ISP couvre plusieurs des mêmes dimensions que l'ICS telles que la méthodologie statistique, les données et la périodicité, mais s'étend à de nouveaux domaines également. Les buts de l'introduction de l'IPS sont les suivants : offrir un cadre prospectif ; mesurer tous les systèmes statistiques qu'ils soient moins matures ou hautement avancés ; couvrir le système statistique national dans son intégralité - et non seulement l'INS ; et offrir aux pays des incitants pour bâtir de systèmes statistiques modernes[17].

[17] Measuring the statistical performance of countries: An overview of updates to the World Bank Statistical Capacity Index, SPI team, March 2021.

4.2.3 Budget indicatif et Plan de financement

Budget

L'estimation du budget nécessaire à la mise en œuvre réussie de la SRDS 2020-30 de la SADC a été réalisée dans le cadre de l'exercice de calcul des coûts plus large du RISDP 2020-30, conformément aux directives du Conseil des ministres de la SADC en juin 2021 et sur la base du plan de mise en œuvre du RISDP 2020-30. L'exercice de calcul des coûts concerne les coûts de coordination régionale relatifs au plan de mise en œuvre du RISDP 2020-30 et couvre principalement les coûts relatifs aux activités du programme. Les statistiques étant l'un des domaines d'intégration régionale faisant partie des questions transversales du RISDP, l'exercice d'évaluation des coûts a, par défaut, inclus ce secteur dans la tâche. Les coûts estimés pour les statistiques couvrant la période de 10 ans s'élèvent à 20 millions USD, ce qui représente une part de 5 % du total des coûts de coordination régionale pour la mise en œuvre du RISDP. La réunion des hauts fonctionnaires de la SADC a validé les coûts estimés en décembre 2021 et le Conseil des ministres de la SADC les a officiellement approuvés en mars 2022.

Dispositions de financement

Les mécanismes de financement impliquent principalement des fonds provenant des budgets annuels des États membres pour le déploiement d'activités soutenues par des projets financés par des donateurs et la coopération avec les institutions panafricaines sur l'harmonisation des statistiques.

RÉFÉRENCES

Banque africaine de développement, PARIS21 et Intersect (2007) : Intégration des statistiques sectorielles en Afrique

Guide de planification d'un système statistique national intégré, Abidjan (Côte d'Ivoire)

African Development Bank, PARIS21 and UN Economic Commission for Africa (2017), Evaluation of the Strategic Plan for Malawi National Statistical System (2013-2017), 20-28 February, 2017

African Development Bank, Draft Report of NSDS SADC Workshop, Maputo, Mozambique, 09-13 November 2015

African Development Bank, PARIS21, COMESA and UN Economic Commission for Africa (2018), Evaluation of the NSDS Report, 13-17 November 2018

Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2009), Charte africaine de la statistique, adoptée à la 12e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, février 2009, Addis Abéba (Éthiopie)

Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2010), Programme Africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, approuvé par la 1ère Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, Addis Abéba (Éthiopie)

Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2017), Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique II (2017-2026), Addis Abéba (Éthiopie)

Kiregyera Ben

(2015) Emerging Data Revolution in Africa: Strengthening the Policy, Planning and Decision-making Chain, Sun Press, Cape Town

(2019) Capacitating National Statistical Systems in Africa: Training African Statisticians, Chapter in Commemorative Book to mark 8th African Population Conference in Uganda, November 2019, Fountain Publishers, Kampala, Uganda

(2020) Securing the future of statistics in Africa through National Strategies for the Development of Statistic, Statistical Journal of the IAOS 36 (2020) S15–S25 S15, DOI 10.3233/SJI-200694, IOS Press

PARIS21 (2018), NSDS Guidelines 2.3, OECD, Paris

SADC,

- (2012) Stratégie régionale pour le développement de la statistique, 2013-2018, Version définitive, Secrétariat de la SADC, Gaborone (Botswana).
- (2015) Plan stratégique indicatif de développement régional (RISDP) 2015-2020, Secrétariat de la SADC, avril 2015.
- (2015) Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation, Secrétariat de la SADC, approuvé par le Sommet à Harare le 29 avril 2015.

South Africa (2015), Strategic plan 2015/2016 – 2019/2020, Published by Statistics South Africa, Private Bag X44, Pretoria 0001

Tanzania (2019), Written Law (Miscellaneous Amendments) (No. 3) Act, 2019, Act Supplement, 30th June 2019, Dar es Salaam, Tanzania

Namibia (2017), National Development Plan 11 (2017-2023), Government of Namibia, Windhoek, Namibia

Institut national de la statistique (2020), École nationale de la statistique, Mozambique (2020), Communication de l'École nationale de la statistique

United Nations (2014), A World that Counts: Mobilizing the Data Revolution for Sustainable Development, New York

United Nations (2017), Cape Town Global Action Plan for Sustainable Development Data, UN Statistics Division, New York.

World Bank (2021), Measuring the statistical performance of countries: Un aperçu des mises à jour de l'indice de capacité statistique de la Banque mondiale, équipe SPI, mars 2021

Xuming He, David Madigan, Bin Yu and Jon Wellner (2019), Statistics at a crossroads: Who is for the Challenge? Report 2019, The National Science Foundation, USA

Zambia (2017), 7th National Development Plan (2017-2021), Government of Zambia, Lusaka, Zambia

Zambia (2017), The Statistics Bill, 2018, Government of Zambia, Lusaka, Zambia

Zanzibar (2007), Act No. 9 of 2007, Enacted by the House of Representatives of Zanzibar

ANNEXE : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA SRDS

Objectif stratégique de Vision 2050	**Impact stratégique visé par le RISDP**	**Extrants prévus par le RISDP 2020-2030**	**Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30**	**Objectif stratégique de la SRDS**	**Extrants attendus de la SRDS 2020-30**	**Indicateurs clés de performance (ICP)**	**Résultats attendus**
Le système statistique régional est solide et réactif et est en mesure de soutenir les processus d'intégration régionale, et de mesurer les progrès accomplis.	4. Infrastructures, systèmes et capacités statistiques améliorés dans toute la région pour favoriser la production et l'utilisation efficace des statistiques régionales harmonisées	Des cadres directifs régionaux sont élaborés pour les politiques statistiques.	**Cadres directifs pour le développement des statistiques régionales**	Élaborer des cadres stratégiques pour les statistiques régionales.	Stratégie régionale pour le développement de la statistique, 2020-30	La SRDS 2020-30 est produite et approuvée en 2021.	Les politiques, plans et décisions en matière d'intégration et de développement régional sont plus efficaces, étant fondés sur des statistiques de meilleure qualité.
					Un programme est produit pour promouvoir la visibilité la statistique et mieux la faire connaître.	Des rapports sont produits sur la visibilité de la statistique et les connaissances à son propos et sont approuvés.	
					Rapport d'évaluation à mi-parcours de la SRDS 2020-30 et SRDS révisée 2025-30.	Un rapport d'évaluation à mi-parcours et une SRDS révisée sont produits et approuvés en 2026.	
					L'évaluation finale de la SRDS 2020-30 est entreprise.	L'évaluation finale de la SRDS 2020-30 est entreprise en 2030.	
					Une SRDS post-2030 est produite et approuvée.	Une SRDS post-2030 est produite et approuvée en 2030.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
				Mise en œuvre du Protocole de la SADC sur les statistiques.	• Le Protocole sur les statistiques est ratifié. • Les législations statistiques des États membres sont alignées sur le Protocole.	• Le Protocole est ratifié au plus tard le 2025. • Les législations statistiques de tous les États membres sont alignées sur le Protocole au plus tard 2030.	Le système statistique régional de la SADC (SSRS) est fondé sur un cadre juridique.
				Élaborer des cadres stratégiques sectoriels pour l'intégration régionale.	Des stratégies sont élaborées pour le développement de la statistique en appui au développement industriel, à l'intégration des marchés et au développement des infrastructures et de l'économie bleue et sont mises en œuvre.	Des stratégies sont élaborées en faveur du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue et sont approuvées au plus tard 2022.	Des politiques et des décisions plus judicieuses sont adoptées en matière de développement industriel, d'intégration des marchés, d'infrastructures et d'économie bleue dans la région.

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
				Promouvoir la conception et la mise en œuvre, dans les États membres, de SNDS qui sont alignées sur les initiatives régionales, continentales et mondiales.	Les États membres actualisent leurs SNDS ou en conçoivent de nouvelles et les mettent en œuvre.	Tous les États membres conçoivent des SNDS ou les actualisent et les mettent en œuvre au plus tard 2030.	Les INS des États membres sont cohérents et efficaces.
			Renforcement et durabilité institutionnels du SSRS	Rendre plus visible et mieux connue la statistique au niveau régional comme national.	Un programme est élaboré pour défendre la cause de la statistique et est mis en œuvre.	• Nombre d'activités défendant la cause de la statistique au niveau régional comme national exécutées d'ici à 2030. • Rapport sur les activités exécutées pour inculquer des compétences en matière statistique. • Nombre de programmes nationaux de développement dans lesquels la statistique constitue un axe majeur d'action.	• La statistique jouit d'un profil rehaussé au Secrétariat de la SADC et dans les États membres. • La statistique est intégrée en tant que composante majeure des processus politiques et de planification à tous les niveaux. • Des investissements plus importants

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
						• Nombre de partenariats noués visant le développement de la statistique.	sont réalisés en faveur de la production et du développement de statistiques. • Les statistiques sont davantage utilisées dans les exercices de formulation de politiques, de planification et de prise de décisions à tous les niveaux.
				Améliorer l'adoption des données et leurs impacts.	• Des dialogues sont engagés entre producteurs et utilisateurs de données. • Adoption accrue des données.	• Rapports sur les dialogues entre utilisateurs et producteurs de données. • Note de satisfaction fournie par les utilisateurs de données. • Rapports sur les enquêtes de	• Les utilisateurs de données sont satisfaits. • Les politiques, plans et décisions s'appuient sur des

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					• Des enquêtes sont entreprises sur la satisfaction des utilisateurs.	satisfaction des utilisateurs.	éléments de preuve.
				Améliorer la gouvernance du SSRS.	• Les réunions statutaires annuelles sont tenues. • Le Groupe de travail technique (GTT) est formé.	• Les rapports des réunions statutaires annuelles sont approuvées. • Les rapports des GTT sont approuvés.	Le SSRS est bien régie.
				Renforcer le cadres juridiques des systèmes statistiques nationaux (SSN).	Des législations et des règlements statistiques nationaux actualisés sont en place.	Tous les États membres se dotent de législations et de règlements statistiques nationaux actualisés au plus tard 2030.	Un environnement juridique favorable à la production et au développement des statistiques est en place dans les États membres.
				Promouvoir la coordination entre utilisateurs et producteurs de données dans la région.	Un forum réunissant utilisateurs et producteurs de données est créé au niveau régional.	Le Forum des utilisateurs et des producteurs de données se réunit tous les 2 ans.	La dialogue est renforcé entre les producteurs et les utilisateurs de données au niveau régional.

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					Des forums réunissant utilisateurs et producteurs de données sont créés dans les États membres.	Rapports des réunions annuelles des forums tenus dans les États membres entre utilisateurs et producteurs de données.	La dialogue est renforcé entre les producteurs et les utilisateurs de données dans les États membres.
				Mettre en œuvre les activités de planification axée sur les résultats et de suivi et d'évaluation des progrès accomplis par le SSRS.	Des plans opérationnels annuels sont élaborés et mis en œuvre.	Les plans opérationnels annuels sont approuvés et mis en œuvre.	Le SSRS réalise une meilleure performance et davantage redevable.
				Entreprendre la gestion des risques du SSRS.	Un cadre pour la gestion des risques est élaboré pour le SSRS et est mis en œuvre.	Des rapports sont produits tous les ans sur le suivi et l'évaluation des risques.	Le SSRS affiche de faibles risques.
					Des registres de risques sont élaborées pour le SSRS et sont mises en œuvre.	Les recommandations concernant les risques sont appliquées tous les ans.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
				Renforcer le rôle du SSRS dans les systèmes statistiques continentaux et mondiaux.	Un rapport d'avancement annuel est produit sur les statistiques régionales en vue de l'intégration régionale et sur les positions communes concernant les normes statistiques régionales au niveau mondial.	Nombre de participations aux réunions statistiques tenues à l'échelle continentale et mondiale.	Le SSRS fait partie intégrante du système statistique continental et mondial.
		Normes et procédures statistiques harmonisées	**Harmonisation des statistiques régionales**	Élaborer des manuels et des directives techniques pour la production de statistiques régionales harmonisées.	Des directives pratiques sont élaborées pour la production de statistiques sociales harmonisées.	Nombre de manuels et de directives techniques élaborés pour la production de statistiques sociales d'ici à 2030.	Les statistiques régionales sont harmonisées et sont pertinentes au regard des priorités arrêtées dans le RISDP.
					Des notes d'orientation pratique sont élaborées sur la compilation de statistiques régionales harmonisées	Des notes d'orientation pratiques sont élaborées sur la compilation de statistiques régionales harmonisées sur la	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					sur la pauvreté.	pauvreté d'ici à 2022.	
					Des directives méthodologiques techniques sont développées sur l'harmonisation des statistiques au service du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue.	Des directives méthodologiques techniques sont développées sur l'harmonisation des statistiques au service du développement industriel, de l'intégration des marchés et du développement des infrastructures et de l'économie bleue d'ici à 2030.	
					Des lignes directrices sont élaborées pour accéder les données administratives et auprès de sources innovantes de données, y compris des	Des lignes directrices sont élaborées pour accéder les données administratives et auprès de sources innovantes de données d'ici à 2024.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					données massives.		
					Des lignes directrices pratiques sont élaborées pour la préparation, le traitement et la diffusion de données provenant de recensements et d'enquêtes.	Des lignes directrices pratiques sont élaborées pour la préparation, le traitement et la diffusion de données provenant de recensements et d'enquêtes d'ici à 2025.	
		Outils régionaux de production et de diffusion de données statistiques associés aux TIC mis au point	**Transformation numérique des statistiques régionales**	Tirer profit des innovations et des solutions informatiques pour produire des statistiques régionales et les transmettre.	Des rapports sont produits sur l'automatisation des processus de données dans la région.	Des rapports sont produits tous les ans sur l'automatisation des processus de données dans la région.	• Efficience de la production statistique. • Renforcer la transmission et le partage des données dans l'ensemble du SSRS.
					Des procédures et des normes harmonisées de transmission des données sont élaborées et appliquées.	Des rapports sont produits tous les ans sur les procédures et les normes harmonisées de transmission de données.	
					Des protocoles sont conçus pour la	Des protocoles sont conçus pour la transmission des	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					transmission des données SDMX et sont mis en œuvre.	données SDMX et sont mis en œuvre d'ici à 2025.	
				Tirer profit des innovations et des solutions informatiques pour diffuser les statistiques régionales.	Politiques de diffusion des données au Secrétariat de la SADC et dans les États membres.	Politiques de diffusion des données au Secrétariat de la SADC et dans les États membres.	Accès accru et amélioré aux statistiques régionales.
					Une base de données intégrée sur les statistiques commerciales est développée et est rendue opérationnelle.	Une base de données intégrée sur les statistiques commerciales est développée et est rendue opérationnelle d'ici à 2023.	• Accès accru et amélioré aux statistiques régionales. • Usage accru des statistiques régionales. • Les politiques, plans et décisions en matière d'intégration et de développement régional sont plus efficaces.
					Des systèmes de gestion des informations agricoles sont développés et sont mis en opération.	Des systèmes de gestion des informations agricoles sont développés et sont mis en opération d'ici à 2025.	
					Un portail de données ouvert est développé pour les statistiques	Le portail d données ouvert est opérationnel d'ici à 2025.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					régionales et est mis en œuvre.		
					Des bases de données statistiques régionales basées sur le Web et des publications sont produites sur le genre, l'énergie, le marché du travail, la réduction des risques de catastrophes et d'autres domaines d'intégration régionale et sont diffusées.	Nombre de bases de données statistiques régionales basées sur le Web et de publications qui sont produites.	
		Programmes de renforcement des capacités statistiques pour favoriser l'intégration	**Capacité à produire, gérer, diffuser et utiliser les données**	Élaborer et mettre en œuvre des programmes régionaux de renforcement des capacités en matière statistique.	Un projet statistique régionale est conçu sur les sources et les techniques de collecte de données à l'aide d'instruments	Rapports d'avancement annuels du projet statistique régionale sur les sources et les techniques de collecte de données.	• Compétence en matière de production et de gestion de statistiques régionales. • Compétence en matière d'utilisation

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
		régionale élaborés			tels que le SIG et le CAPI et est mis en œuvre.		des données en vue de formuler des politiques, de planifier et de prendre des décisions dans la région.
					Un projet régional de renforcement des capacités en matière statistique est conçu en vue d'harmoniser les enquêtes conduites pour produire des statistiques régionales sur la pauvreté et est mis en œuvre.	Rapports annuels sur l'harmonisation des enquêtes conduites dans le but de produire des statistiques régionales sur la pauvreté.	
					Un projet régional de renforcement des capacités en matière statistique est conçu en vue d'harmoniser les recensements et est mis en œuvre.	Des rapports sont produits tous les 5 ans sur l'harmonisation des recensements.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					Un projet régional de renforcement des capacités est conçu autour des statistiques requises pour le développement de l'industrie, de l'économie bleue, des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture et du développement social et est mis en œuvre.	Des rapports sont soumis sur le projet régional de renforcement des capacités statistiques au service du développement de l'industrie, de l'économie bleue, des infrastructures, de l'énergie et de l'agriculture et du développement social conçu et exécuté d'ici à 2030	
				Renforcer la capacité technique de l'Unité statistique de la SADC à concevoir et à entreprendre des programmes de renforcement des capacités en matière statistique.	Des rapports annuels sont produis sur la formation statistique dispensée au personnel de l'Unité statistique de la SADC.	Nombre de fonctionnaires formés tous les ans.	Compétence accrue de l'Unité statistique de la SADC.
				Créer un fonds pour la formation	Rapports sur le Fonds régional	Les rapports annuels sur le Fonds	Les compétences

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
				statistique dans la région.	de formation à la statistique.	régional de formation à la statistique sont approuvés.	augmentent en matière de production et de gestion des statistique officielles dans les États membres.
				Promouvoir la formation statistique dans les États membres.	Des formations sont conduites aux statistiques officielles dans les universités et autres établissements de formation supérieure dans la région.	Nombre de fonctionnaires formés aux statistiques officielles dans les universités et autres établissements de formation supérieure dans la région.	
					Des lignes directrices sont produites sur la création de centres de formation statistique interne dans les États membres et sont promues.	Nombre d'INS des États membres qui disposent de centres fonctionnels de formation statistique interne.	Les compétences en production et gestion de statistiques accroissent dans les États membres.
					Des actions sont entreprises dans les États membres pour promouvoir l'usage du programme	Nombre d'INS des États membres qui utilisent le programme d'études harmonisé aux fins de formation.	Il existe un corps de professionnels compétents en matière statistique suite à la formation

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
					harmonisé de formation à la statistique dans les États membres.		harmonisée à la statistique.
				Renforcer les capacités en science des données.	Un projet pilote est développé autour des données massives et est exécuté.	Nombre d'employés recevant une formation aux données massives.	Connaissances et compétences en matière d'analyse de données massives.
		Cadres d'évaluation de la qualité des données pour les statistiques des secteurs réels élaborés	**Qualité des statistiques régionales**	Adapter les normes, méthodologies et classifications internationales aux conditions de la région.	Rapports évaluant l'utilisation des normes, méthodologies et classifications internationales dans la compilation des statistiques régionales.	Nombre de rapports évaluant l'utilisation des normes, méthodologies et classifications internationales dans la compilation des statistiques régionales.	Données de qualité élevé qui sont adaptées à l'usage prévu.
				Développer des cadres et des processus d'évaluation des systèmes statistiques régionaux et des piliers de l'intégration	Des cadres et des processus d'évaluation des systèmes statistiques et des piliers de l'intégration régionale sont	Nombre de cadres d'évaluation des piliers de l'intégration régionale développés, approuvés et mis en œuvre d'ici à 2030.	

Objectif stratégique de Vision 2050	Impact stratégique visé par le RISDP	Extrants prévus par le RISDP 2020-2030	Domaines d'intervention stratégiques de la SRDS 2020-30	Objectif stratégique de la SRDS	Extrants attendus de la SRDS 2020-30	Indicateurs clés de performance (ICP)	Résultats attendus
				régionale et les mettre en œuvre.	développés et approuvés.		
				Des évaluations par les pairs sont entreprises sur le SSRS.	Des évaluations par les pairs sont entreprises tous les 5 ans.	Le SSRS est affiné.	
				Rapports d'évaluation par les pairs sur les SSN des États membres.	Des rapports d'évaluation par les pairs sont établis tous les 3 ans.	Le SSRS est affiné.	
				Un Code de pratique est conçu et mis en œuvre dans les États membres.	Un Code de pratique est élaboré et mis en œuvre dans les États membres.	Nombre d'États membres dotés d'un Code de pratique opérationnel.	